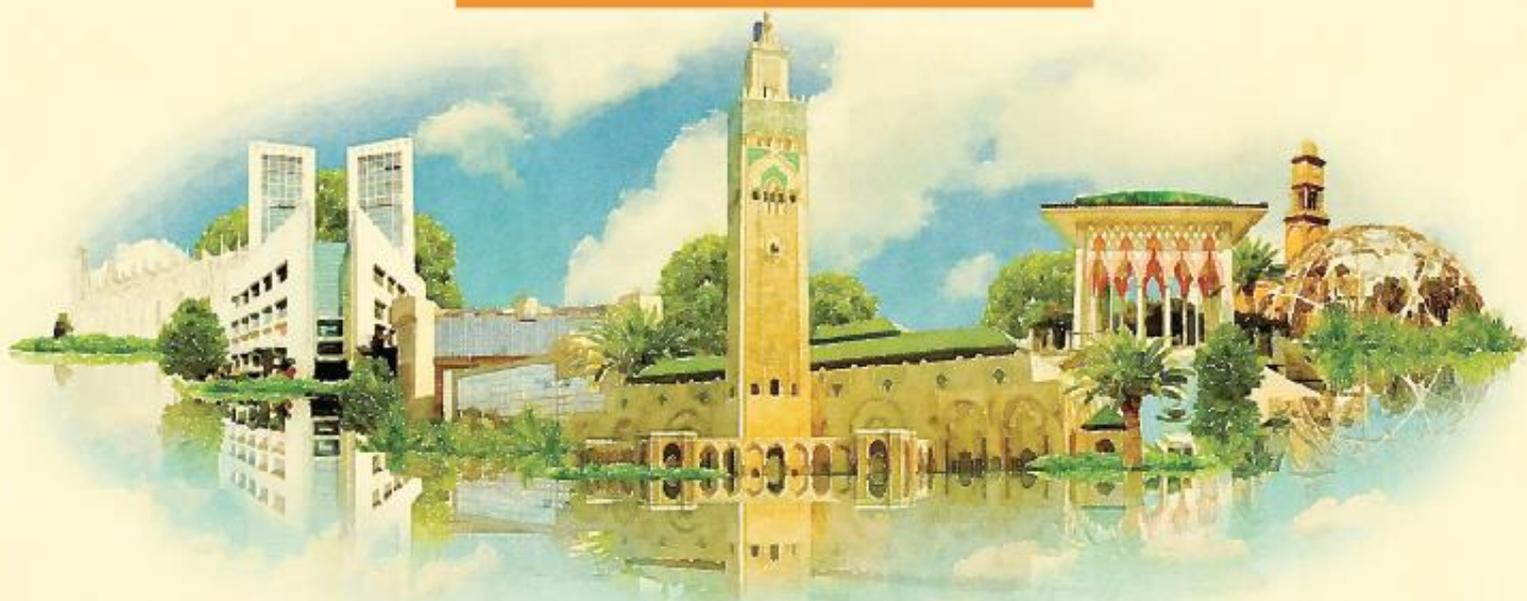


^{ème}
Du 15 au 16 mars 2018
Sofitel Tour Blanche - Casablanca

5^{ème} Congrès Actuariel Africain

REVUE DE PRESSE



PRESSE ECRITE

■ Actuariat

L'AMA organise un sommet mondial à Casablanca

L'Association marocaine des actuares (AMA), en collaboration avec l'Association actuarielle internationale, organise les 15 et 16 mars 2018 à Casablanca, le 5^{ème} Congrès actuariel africain sous le thème «*Le développement financier en Afrique : Expertise et intérêt public*». Selon l'AMA, de nombreux participants nationaux et internationaux sont attendus pour cet événement, dont une bonne partie venant des pays africains suivants : Algérie, Tunisie, Sénégal,

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Bénin, Tchad, Nigéria, Rwanda, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe et Afrique du Sud. De plus, ce congrès se distingue par la participation des représentants d'organisations internationales, telles que l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), l'Association américaine «Society of Actuaries» (SOA), l'Institut des actuares (France), l'Institut britannique «Institute and Faculty of Actuaries» (IFoA) et l'Université Laval (Canada). ■

➤ Presse écrite

Congrès actuariel africain La 5^e édition pour la mi-mars à Casablanca

Casablanca accueillera les 15 et 16 mars la cinquième édition du Congrès actuariel africain. L'événement, organisé par l'Association marocaine des actuares (AMA) en collaboration avec l'Association Actuarielle internationale (AAI), est prévu sur le thème «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public». Ce rendez-vous de la profession actuarielle devrait accueillir quelque 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance, en provenance de différents pays africains, mais aussi d'autres régions du monde. Objectif : mettre en perspective la dynamique de ces secteurs sur le continent. ■

➤ Presse écrite

La 5ème édition du Congrès Actuariel Africain à Casablanca

Placé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, le 5ème Congrès Actuariel Africain se tiendra à Casablanca les 15 et 16 mars 2018, sous le thème: «Le développement financier en Afrique : expertise et intérêt public». Devenu un rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5ème édition du congrès accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement des pays du continent africain ainsi que d'autres régions du monde. L'événement cette année mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications.

➤ Presse écrite

• **Grand-messe de l'actuariat à Casablanca**

Casablanca accueillera, du 15 au 16 mars prochain, le 5e Congrès actuariel africain. L'événement, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA) en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), est placé sous le thème «Le développement financier en Afrique, Expertise et Intérêt public». Il connaîtra la participation de 300 professionnels de divers secteurs (banque, finance, assurance) issus principalement de pays africains. Le congrès mettra ainsi en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications. *E.M.G.*

➤ Presse écrite

• Un congrès sur le développement financier en Afrique

Casablanca abritera du 15 au 16 mars le 5e congrès Actuariel Africain. Un rendez-vous particulièrement attendu qui rassemblera plus de 300 professionnels du monde de la banque, de la finance ou encore de l'assurance provenant de nombreux pays africains mais également d'autres régions du monde. Parmi ces derniers figureront plusieurs experts internationaux dont les travaux ont considérablement influencé la pratique de l'actariat tels que l'ancien haut responsable de la Commission européenne Karel Van Hulle. Au programme, des journées d'étude ainsi que des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et sur ses applications au sein du secteur financier.

➤ Presse écrite

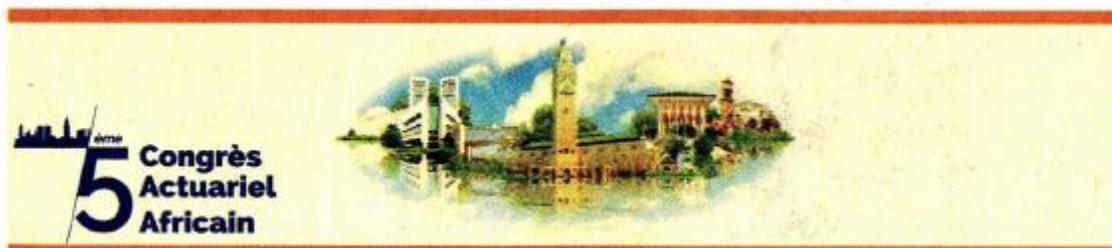
• Les actuaires en congrès

Quelque 300 acteurs de l'assurance, de la banque et de la finance, essentiellement d'Afrique, se rencontrent du 15 au 16 mars à Casablanca, pour le 5e Congrès actuariel africain. L'évènement, placé sous le haut patronage de SM le Roi, est organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA) et l'Association actuarielle internationale (AAI). *A.Na*

➤ Presse écrite

5ème Congrès Actuariel Africain, aujourd'hui à Casablanca

La dynamique des secteurs banque et assurance au menu



Le rideau s'ouvre aujourd'hui, jeudi 15 mars à Casablanca, le 5ème Congrès Actuariel Africain, sous le thème : « Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public », à l'initiative de l'association Actuarielle Internationale (AAI), en collaboration

avec l'Association Marocaine des Actuaire (AMA).

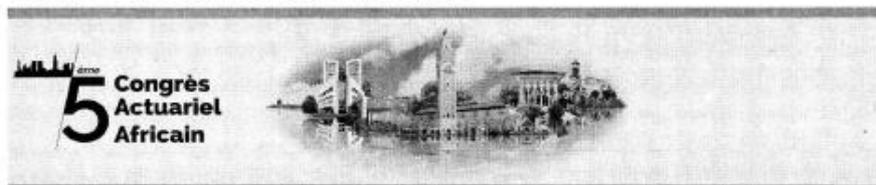
Ce congrès, de deux jours, a pour vocation de mettre en perspective, à travers la profession actuarielle, la dynamique des secteurs de la banque et de l'assurance, en constante évolution en

Afrique. Vont prendre part à cet événement quelque 300 experts nationaux et internationaux, ainsi que des dirigeants du secteur.

Ce rendez-vous, qui fait suite au congrès international organisé en novembre 2016 en Afrique du Sud, » Page 3

➤ Presse écrite

5ème Congrès Actuariel Africain, aujourd'hui à Casablanca Dynamique des secteurs banque et assurance au menu



» est une occasion aussi pour le secteur financier marocain de confirmer sa position de moteur de la croissance émergente en Afrique et de présenter le modèle marocain de partenariat gagnant-gagnant comme une solution de co-développement pour de nombreux pays du continent, soulignent les organisateurs.

La profession actuarielle se retrouve désormais au cœur de la gouvernance avec un rôle majeur dans la stratégie produits des institutions financières, dans leurs investissements, mais également dans les nouvelles fonctions de surveillance où la fonction actuarielle et la gestion des risques, nécessitent des techniques actuarielles avancées, indique la même source. Et d'ajouter que la profession verra certainement croître son importance et ses responsabilités dans un marché en perpétuel changement et une économie de plus en plus sophistiquée. « Profession ancienne dans certains pays

africains et plus récemment implantée dans d'autres, l'actuariat trouve sa voie dans un marché à plusieurs vitesses où les exigences et la réglementation évoluent pour se conformer en permanence aux standards internationaux », affirme l'Association Actuarielle Internationale. Celle-ci estime que le choix du Maroc d'organiser d'une telle rencontre n'est pas le fruit du hasard. Il intervient dans un contexte où les grandes entreprises publiques, semi-publiques et privées marocaines ont exporté leur savoir-faire dans différents domaines tels que l'agriculture, les télécoms, le bâtiment et travaux publics, l'industrie, la banque et l'assurance.

« Aujourd'hui, le Maroc exerce pleinement son rôle de hub régional avec des investissements réalisés dans des infrastructures aériennes et portuaires pour assurer les liaisons internationales, mais également à travers la structuration et la consolidation du secteur de

l'assurance et de la banque en Afrique avec l'émergence d'acteurs régionaux de taille, filiales de champions nationaux.

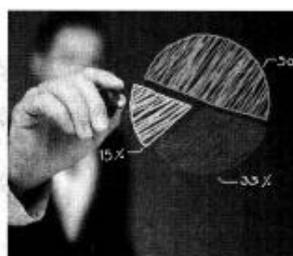
La création d'une place financière à Casablanca s'est d'ailleurs matérialisée par l'implantation de plusieurs acteurs économiques dont la vocation est le rayonnement régional », affirme-t-on.

Pour rappel, le Maroc fait partie des pays africains précurseurs dans le domaine de l'actuariat. Dès 1972, une formation a été lancée au sein de l'INSEA de Rabat qui, depuis 1998, forme chaque année des ingénieurs d'état en actuariat-finance. Aujourd'hui les actuaires marocains exercent principalement dans le secteur des assurances et de la prévoyance sociale.

Au Maroc, faut-il le souligner, il existe environ 400 actuaires, dont la majorité travaille dans le secteur des assurances, des banques et des finances.

A. C.

Qu'est ce que les actuaires ?



Les actuaires sont des spécialistes de l'analyse et du traitement des impacts financiers du risque. Ils utilisent des techniques mathématiques et statistiques pour décrire et modéliser de façon prédictive certains événements futurs tels que la durée de vie humaine, la fréquence des sinistres ou l'ampleur de pertes pécuniaires. Ils exercent principalement leurs activités en assurance, banque, finance, conseil, réassurance, mutuelles et institutions de prévoyance.

Association Marocaine des Actuares

L'Association Marocaine des Actuares (AMA), a été fondée en 1998 et regroupe des actuaires marocains titulaires de diplômes d'Etat marocains ou étrangers reconnus équivalents.

Elle compte aujourd'hui 125 membres dont 25 qualifiés, en sus de membres institutionnels: Atlanta, Axa Assurances Maroc, Compagnie d'Assurance et de Transport, Saham Assurance, Société Centrale de Réassurance (Groupe CDG), Wafa Assurance, ainsi que le Pôle Prévoyance de la CDG (CNRA et RCAR). L'Association Marocaine des Actuares est reconnue depuis 2004 par l'Association Actuarielle Internationale (AAI), dont elle est devenue membre titulaire en 2008 avec un siège au Conseil. Elle a pour objectif, entre autres, de promouvoir les sciences actuarielles auprès du grand public et des institutions...

Association Actuarielle Internationale



L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est l'organisation internationale regroupant les associations actuarielles nationales. Elle se compose de 98 associations dont 72 membres titulaires et 26 membres associés représentant 75000 actuaires dans 113 pays. L'AAI compte également 5 membres institutionnels que sont : l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'Association Internationale de la Sécurité Sociale, l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance, l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Organization of Pension Supervisors (IOPS).

■ Un big bang attendu dans l'actuariat

Voir page 11

➤ Presse écrite

Un big bang attendu dans l'actuariat

- L'actuaire au centre de la solvabilité basée sur le risque
- Le big data va chambouler les pratiques
- Le fédérateur des assurances soutient l'idée d'un Ordre professionnel

BIG data, nouvelle réglementation prudentielle... La fonction d'actuaire va connaître une transformation profonde. D'abord avec le changement attendu au niveau de la réglementation et ensuite avec la digitalisation et le big data qui auront des impacts sur la qualité de service, la tarification ou la détection des fraudes en assurance. L'actuaire deviendra un consommateur et un transformateur de données et sera amené à travailler de plus en plus sur des modèles complexes. «Le bagage technique des actuaires sera sans nul doute une bonne base pour l'appropriation de ces nouveaux paradigmes», souligne Hassan Boubrik,



Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale: «Les actuaires ne seront plus cantonnés aux calculs. Il devront aller bien au-delà et porter la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise avec une vision qualitative d'ensemble» (Ph. L'Economiste)

Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance: «La profession d'actuaire est souvent mal connue du grand public et rares sont les jeunes étudiants qui choisissent cette voie» (Ph. L'Economiste)

recupéré par les assureurs à travers les objets connectés en faisant appel à des outils et des modèles plus sophistiqués pour expliquer au mieux toute l'information disponible», souligne le président de la fédération des assu-

tabilité basée sur les risques qui va changer les fondements utilisés pour l'évaluation de la solvabilité. «Cette réforme va renforcer la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et va changer profondément l'approche du contrôle», soutient Boubrik.

Cette réforme compte deux piliers, quantitatif et qualitatif (voir aussi L'Economiste N° 5004 du 17/04/2017).

Le premier introduirait des règles qui intègrent l'ensemble des risques auxquels une entreprise d'assurances est exposée. Ces règles vont privilégier la valorisation économique. Les exigences de capital dépendront de l'activité et des risques réellement pris. Les compagnies d'assurances seront tenues de disposer de plus d'expertise pour élaborer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risque, etc. Le tout devrait être documenté et justifié auprès de l'Autorité. Le deuxième pilier qualitatif introduira des exigences importantes

en matière de qualité des données et auxquelles les opérateurs devraient se plier. Il prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment), laquelle devrait être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise.

Elle remplacera le traditionnel «rapport de solvabilité» qualifié par le président de l'ACAPS «d'exercice routinier d'actualisation mécanique» du rapport de l'année précédente. Ce pilier qualitatif exige aussi la mise en place de la fonction actuarielle au sein des compagnies. Car, dans bien des cas, elle existe uniquement sur le papier. Les actuaires devraient émettre un avis sur la politique globale de souscription, garantir la conformité à la réglementation et aux orientations fixées par le conseil d'administration. □

K. M.

Des missions élargies

AVEC la solvabilité basée sur les risques, les actuaires auront la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des plans de réassurance. Ils devraient également contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. A leur charge aussi un rapport à la direction générale ou au directoire. Ce document devrait indiquer les défaillances et les recommandations pour y remédier. «A l'ère du digital, ils devront également faire face à de nouveaux challenges» □

président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale, au 5e congrès actuariel africain organisé par l'Association actuarielle internationale (AAI) en collaboration avec l'Association marocaine des actuaires (AMA) jeudi 15 mars à Casablanca. «Ils doivent se préparer à l'augmentation du volume des données qui sera

rançes, Mohamed Hassan Bensalah. Il propose «de réglementer ce métier. La fédération s'engage à apporter tout son soutien pour la création d'un Ordre professionnel ou d'un institut des actuaires marocains à l'instar d'autres pays dans le monde».

Cette profession prendra une nouvelle dimension avec le projet de sol-

Verbatim

Hassan Boubrik, président de l'ACAPS: L'actuaire est indispensable sur toute la chaîne de valeur de l'assurance. Ce secteur est par nature complexe et aléatoire. Si l'assureur connaît avec exactitude son chiffre d'affaires, il ne peut pas en dire autant du montant des prestations qu'il aura à servir à ses assurés. C'est une activité dont le cycle de production est inversé.

Hassan Bensalah, président de la FMSAR: Il est regrettable que notre marché continue à utiliser des tables de mortalité qui nous viennent d'Europe et qui ne reflètent pas la réalité de notre population. □

➤ Presse écrite



Compagnies d'assurance et réassurance

Un nouveau positionnement à l'étude pour la fonction actuarielle

La fonction actuarielle va prendre du galon. Le périmètre des responsabilités sera élargi dans le secteur des assurances, après l'aboutissement d'une réforme en cours. Celle-ci introduira, entre autres, l'exigence de mettre en place la fonction actuarielle au sein des compagnies d'assurance et de réassurance, avec un niveau élevé dans la hiérarchie et une indépendance. C'est ce qui a été annoncé au 5^e Congrès actuariel africain qui s'achève aujourd'hui à Casablanca.

Page 22



➤ Presse écrite

Compagnies d'assurance et réassurance

Un nouveau positionnement à l'étude pour la fonction actuarielle



Ph. Seddik

La fonction actuarielle va prendre du galon. Le périmètre des responsabilités sera élargi dans le secteur des assurances, après l'aboutissement d'une réforme en cours. Celle-ci introduira, entre autres, l'exigence de mettre en place la fonction actuarielle au sein des compagnies d'assurance et de réassurance, avec un niveau élevé dans la hiérarchie et une indépendance.

Page 22

Compagnies d'assurance et réassurance

Un nouveau positionnement à l'étude pour la fonction actuarielle

La fonction actuarielle va prendre du galon. Le périmètre des responsabilités sera élargi dans le secteur des assurances, après l'aboutissement d'une réforme en cours. Celle-ci introduira, entre autres, l'exigence de mettre en place la fonction actuarielle au sein des compagnies d'assurance et de réassurance, avec un niveau élevé dans la hiérarchie et une indépendance.

Les actuares monteront en grade dans les années à venir. Du moins dans le secteur des assurances. Les participants au 5^e Congrès actuariel africain qui a démarré hier à Casablanca pour clore ses travaux aujourd'hui en sont convaincus. Cet événement est organisé par l'Association actuarielle internationale en collaboration avec l'Association marocaine des actuares. Il en est ainsi surtout de Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (Acaps). «En suis sûr, les actuares pourront occuper une position de choix au sein de l'entreprise d'assurances et de réassurance au Maroc. Ils ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques». Et de préciser qu'ils devront «aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise avec une vision qualitative d'ensemble». Cette montée en gamme et en responsabilité de la fonction actuarielle sera favorisée par une nouvelle réglementation prudentielle «Solvabilité basée sur les risques», qui est en cours de discussion avec le secteur, révèle le patron de l'Acaps. Le volet quantitatif de cette réforme remplace, selon Hassan Boubrik, les règles actuellement en vigueur par de



Les actuares pourront occuper une position de choix au sein de l'entreprise d'assurances et de réassurance au Maroc, a indiqué Hassan Boubrik, président de l'Acaps. PH. SOUKKI

nouvelles qui imposent aux compagnies d'assurance de disposer de plus d'expertise pour calculer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risque, les capitaux exigés en conséquence ainsi que les capitaux constitués. Ces calculs, note-t-il, doivent être documentés et justifiés auprès du gendarme du marché. Au niveau qualitatif, ce projet de circulaire introduit des «exigences poussées» en termes de qualité des données auxquelles les assureurs devront se conformer, indique le président de l'Acaps. Ce volet prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (communément appelé ORSA) qui doit être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise. Ce qui remplacera le traditionnel «rapport de solvabilité», relève-t-il. Cette réforme en projet promet encore mieux, selon le même responsable. Le pilier qualitatif introduit, en effet, l'exigence de mise en place de la fonction actuarielle au sein des entre-

prises d'assurances et de réassurance, explique-t-il, notant que celle-ci est identifiée comme clé, et ce, au même titre que les fonctions de gestion des risques, de conformité et d'audit interne. Il lui est ainsi donné une place élevée dans la hiérarchie et une indépendance, ajoute-t-il. Cette fonction aura, entre autres, pour responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des plans de réassurance et enfin, de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et en particulier de l'ORSA. Elle devra également remettre un rapport à la direction générale ou au directeur où elle devra indiquer clairement toute défaillance et émettre des recommandations sur la manière d'y remédier. ■

Labcen Oudoud

La fonction actuarielle devra remettre un rapport à la direction générale ou au directeur où elle devra indiquer clairement toute défaillance et émettre des recommandations sur la manière d'y remédier.

➤ Presse écrite

محمد بوسعيد، المغرب يولي أهمية كبيرة لتحقيق تنمية مستدامة بالقارة الإفريقية

أزيد من 300 خبير يشاركون في المؤتمر الإفريقي الخامس للاكتواريين بالدار البيضاء

طابع إقليمي، يوفر نظاما مندمجا موجهًا لخدمة الاستثمارات والتمويلات الموجهة صوب القارة الإفريقية، كما أن إنشاء صندوق تنمية وتمويل التنمية الشحيحة (أفريكا 50) من قبل البنك الإفريقي للتنمية وعدة بلدان إفريقية، والذي يوجد مقره بالمغرب، يوفر حلاً تمويليًا استجابة لحاجيات القارة.

وفي معرض تطرقه لمهمة الخبرة الاكتوارية، قال إننا نولي أهمية كبيرة للنهوض بهذه المهمة التي تضطلع بدور هام في القطاع المالي، مشيرًا في هذا الصدد إلى أن مهمة الخبير الاكتواري تغطي جوانب حساسة تتعلق أساسًا بتقدير المخاطر بالاعتماد على توقعات تقنية، وتتضمن فترات برنامج هذا المؤتمر، سلسلة من الجلسات الموسعة التي تنصب محاورها أساسًا حول التقنيين في قطاع التأمينات، ولتنمية صناعة التأمين بإفريقيا، ومهمة الخبرة الاكتوارية في عالم متحول، وتنمية القطاع البنكي بإفريقيا، وتنمية أسواق

المؤتمر الإفريقي للاكتواريين، إن المملكة المغربية أكدت في أكثر من مناسبة التزامها تجاه إفريقيا، وهو ما تعكسه زيارات، صاحب الجلالة الملك محمد السادس للعديد من بلدان القارة الإفريقية، من أجل النهوض بتعاون متعدد الأشكال مطروح بالقرآن، يغطي عدة قطاعات.

وإبراز بوسعيد أن هذا التعاون يتجسد في نقل المعرفة وإيجاد مشاريع تنموية مهمة، وتعزيز الاستثمار الخاص على مستوى القارة الإفريقية، ولتحت في هذا السياق إلى أن هذه الاستراتيجية التنموية تغطي أيضًا جوانب مالية التي لها صلة بمهمة الاكتواريين وشركات التأمين المغربية بالعديد من بلدان القارة، وهو ما يعد محركًا ماليًا للتنمية الاقتصادية بهاته البلدان، وعاملًا أساسيًا لتسهيل العلاقات وتدفق الأعمال بين بلدان إفريقيا، وأشار أيضًا إلى أن التركيز المالي للدار البيضاء، الذي يعد منصة مالية ذات

مادة الرياضيات، وبمختلف المحاور الأخرى ذات الصلة بالجمال الحسابي والقانون والمالية والتجارة والتسيير والمعلومات، من أجل دراسة المخاطر التي قد تواجه الشركات والعمل على تقويمها وإشراكها إلى أن هذه المهمة بإفريقيا لا تزال تسبق طريقها نحو النظم، حيث لا يفتقد عند الجمعيات الإفريقية التي تهتم بهذا المجال 6 جمعيات، من بينها الجمعية المغربية للاكتواريين التي حققت سنة 2003 باعتراف الجمعية الدولية للاكتواريين التي يوجد مقرها بكنادا.

وقد شرعت الجمعية المغربية للاكتواريين في ممارسة أنشطتها ابتداء من 1998، مدشنة بذلك نحو 20 سنة من العمل على تحسين ممارسات المهنة، من جهته، أكد وزير الاقتصاد والمالية محمد بوسعيد أن المغرب يولي أهمية كبيرة لتحقيق تنمية مستدامة بالقارة الإفريقية، من خلال تعزيز التعاون الثلاثي، واعتماد استراتيجية تنموية تستهدف القارة السمراء.

وقال الوزير في كلمة خلال افتتاح النسخة الخامسة

افتتحت أمس الخميس بالدار البيضاء أعمال المؤتمر الإفريقي الخامس للاكتواريين بمشاركة أزيد من 300 من الخبراء والفاعلين في عالم المال والأعمال من داخل المغرب وخارجه.

ويروم هذا المؤتمر، المنعقد يومي 15 و16 مارس الجاري، تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس، الوقوف على طبيعة هذه المهمة والسبل الذي يمكن سلكها للنهوض بالأسار التنموي الذي انخرطت فيه القارة السمراء.

وينظم هذا المؤتمر، الذي شارك في افتتاحه وزير الاقتصاد والمالية محمد بوسعيد، بمبادرة من الجمعية المغربية للخبراء الاكتواريين وبشراكة مع الجمعية الدولية للخبراء الاكتواريين، تحت شعار «التنمية المالية بإفريقيا، خبرة ومصلحة عامة».

وبالمنااسبة أبرز عبد الرحيم الشافعي عضو مؤسس للجمعية المغربية للاكتواريين، أن مهمة الخبرة الاكتوارية تتطلب مستوى عاليا من الإلمام بوسائل

بوسعيد : المغرب يولي أهمية كبيرة لتحقيق تنمية مستدامة بالقارة الإفريقية

الذي يعد منصة مالية ذات طابع إقليمي، يوفر نظاما مندمجا موجهها لخدمة الاستثمارات والتمويلات الموجهة صوب القارة الإفريقية . كما أن إنشاء صندوق تنمية وتمويل المنية التحتية (أفريقيا 50) من قبل البنك الإفريقي للتنمية و عدة بلدان إفريقية، والذي يوجد مقره بالمغرب، يوفر حنولا تمويلية استجابة لحاجيات القارة . وفي معرض نظرقه لمهنة الخبرة الاكتوارية، قال إننا نولي أهمية كبيرة للنهوض بهذه المهنة التي تضطلع بدور هام في القطاع المالي مشيرا في هذا الصدد إلى أن مهنة الخبير الاكتواري تغطي جوانب حساسة تتعلق أساسا بتدبير المخاطر بالاعتماد على توقعات تقنية.

ويذكر أن هذا المؤتمر المنظم تحت شعار " التنمية المالية بإفريقيا .. خبرة ومصصلحة عامة، يعرف مشاركة 300 خبير من بينهم 100 من أوروبا وإفريقيا. ويتضمن فقرات برنامجه سلسلة من الجلسات الموسعة التي تهم بالأساس جانب التقنين بقطاع التأمينات، وتنمية صناعة التأمين بإفريقيا، ومهنة الخبرة الاكتوارية في عالم متحول، وتنمية القطاع البنكي بإفريقيا، وتنمية أسواق الرساميل .



من بلدان القارة، وهو ما يعد محركا ماليا للتنمية الاقتصادية بهاته البلدان، وعاملا أساسيا لتسهيل العلاقات وتدقيق الأعمال بين بلدان إفريقيا . وأشار أيضا إلى أن المركز المالي للدار البيضاء،

أكد وزير الاقتصاد والمالية أمحمد بوسعيد، أول أمس الخميس بالدار البيضاء، أن المغرب يولي أهمية كبيرة لتحقيق تنمية مستدامة بالقارة الإفريقية، وذلك من خلال تعزيز التعاون الثنائي، واعتماد استراتيجية تنموية تستهدف القارة السمراء.

وقال الوزير في كلمة خلال افتتاح النسخة الخامسة للمؤتمر الإفريقي للاكتواريين، إن المملكة المغربية أكدت في أكثر من مناسبة التزامها تجاه إفريقيا، وهو ما تعكسه زيارات، صاحب الجلالة الملك محمد السادس، للعديد من بلدان القارة الإفريقية، وذلك من أجل النهوض بتعاون متعدد الأشكال مطبوع بالثراء، يغطي عدة قطاعات .

وأبرز أبو سعيد، خلال هذا المؤتمر المنظم يومي 15 و16 مارس الجاري تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس، أن هذا التعاون يتجسد في نقل المعرفة وإنجاز مشاريع تنموية هامة، وتعزيز الاستثمار الخاص على مستوى القارة الإفريقية . ولفت في هذا السياق إلى أن هذه الاستراتيجية التنموية تغطي أيضا جوانب مالية التي لها صلة بمهنة الاكتواريين، مشيرا في هذا الصدد إلى الانتشار الكبير للايثاك وشركات التأمين المغربية بالعديد



ASSURANCE
DES COMPAGNIES RACONTENT L'EXPÉRIENCE AFRICAINE

● Règles protectionnistes, surembarges sur les salaires, risques politiques, catastrophes naturelles, problèmes de gouvernance et de transparence... Les obstacles surmontés par les assureurs marocains sont nombreux en Afrique où les opportunités de développement ne manquent pas.

Chaque bas pour l'Association marocaine des actuaires. Elle a réussi une fois de plus à rassembler le gotha des assurances, lors de l'organisation en partenariat avec l'Association actuarielle internationale (AAI), le 5e Congrès actuariel africain qui s'est tenu la semaine dernière à Casablanca sous le thème : «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public». L'événement a été l'occasion pour certains assureurs marocains de partager leur expérience africaine.

SAHAM ASSURANCE
La confiance dans le leadership africain

C'est en 2010 que l'aventure africaine de Saham Assurances a commencé. «Moulay Halid Elabouy, avait vu juste en décidant de se tourner vers l'est, car c'est là où l'avenir va se décider. Et c'est ainsi que Saham a rejoint le groupe Coline», rappelle Emmanuel Brulé, DGA de Saham Finances. C'est à partir de cette date que la conquête du continent a commencé : «Notre implantation en Côte d'Ivoire, au moment où ce



pays vivait une certaine instabilité n'a pas été bien comprise. Mais le mot d'ordre était de faire confiance à ce pays au leadership local et aux clients ivoiriens. Nous avons réussi ce challenge grâce à la qualité et les talents des équipes», raconte Brulé. Aujourd'hui le groupe est présent dans 26 pays africains où souvent la transparence fait défaut et crée des obstacles. Mais cela n'a pas empêché le management de l'entreprise qui a trouvé la recette pour réussir dans un environnement aussi compliqué que celui des assurances en Afrique, «il fallait s'extra-

ire dans le temps, être présent et discuter avec les équipes dirigeantes», note Brulé. Pour ce dernier, en Afrique les opportunités de développement ne manquent pas, mais il faudra s'extraire quand et comment les saisir. «Il faudra aussi faire confiance au management local. La réussite se fait aussi par le mixte et la mobilité intra-pays que nous encourageons», explique le DGA de Saham Finances, précise Brulé. Cela dit, avec la cession du groupe de ses filiales assurance à Sarlem, premier groupe d'assurance en Afrique avec une capitalisation



Le tout de la triple A de Fitch

Après l'abandon de l'obligation de cession légale la Société centrale de réassurance (SCR) a perdu le confort dans lequel elle a toujours évolué. Aujourd'hui le réassureur marocain qui réalise un chiffre d'affaires de 2 MMDH au Maroc et 466 MMDH à l'international, est appelé à chercher d'autres marchés. La SCR qui est déjà présente en Afrique en Turquie et au Moyen-Orient, étudie des opportunités pour aller sur le marché asiatique, souligne Youssef Fassi Fihri. Bien entendu pour pouvoir diversifier ses marchés la SCR a mis en place un plan de transformation. «Ce plan about la réalisation a déjà commencé, prévoit que les 2/3 de son chiffre d'affaires proviennent de la réassurance à l'international. Ce qui nécessite des changements organisationnels pour être plus proches des marchés et étudier les opportunités des acquisitions», note Youssef Fassi Fihri. Et d'ajouter que dans le cadre de ce plan de transformation, nous sommes en train de mettre en place un outil opérationnel pour répondre aux demandes que les clients nous envoient et nous travaillerons également sur la certification pour être plus réactifs sur les marchés. Le réassureur qui est l'un des rares à obtenir le triple A de Fitch, vient d'obtenir le triple A de Fitch, vient d'obtenir le triple A de Fitch, vient d'obtenir le triple A de Fitch.

WATA ASSURANCE
L'option Green field

Ainsi dans sa stratégie d'ouverture sur le continent africain, Wata Assurances a opté pour le «Green field» au lieu des acquisitions des structures déjà existantes. Ce développement a commencé il y a plus de 5 ans en Tunisie. «Cette filiale a réussi en les pays de ce marché. D'autres ont vu le jour juste après dans la région CIMA, et aujourd'hui le groupe compte six filiales dans quatre pays», souligne Ali Hamza POG de Wata Assurances. Et d'ajouter : «Le choix du Green field, qui n'est nullement dans ADN du groupe, se justifie par le fait que le groupe a essayé en 2010 et 2011 des opérations d'acquisition qui n'ont pas été concluantes. Aussi, pour ne pas perdre du temps, il a été décidé de privilégier la première option, mais sans exclure la seconde. Aujourd'hui nous sommes ouverts à toute possibilité d'acquisition de nos activités à travers des acquisitions». Si par le passé la stratégie africaine de Wata Assurances est

prise de réassurance, soit procéder à l'acquisition d'une compagnie déjà existante. Mais ce développement ne peut se faire sans perdre à l'échelle la complexité du marché de l'assurance africain, entre autres, à la nature des risques. Les risques émergents en Afrique les plus importants sont ceux agricoles ou relatifs aux catastrophes naturelles et ceux politiques. Pour ces derniers où il y a une forte demande notamment dans la zone CIMA où la souscription est très forte. Aussi, nous avons mis en place un département dédié à ce type de risques, souligne le DG de la SCR.



WATA ASSURANCE
L'option Green field

Appuyée sur la présence du Groupe Attijaf Wafa bank, aujourd'hui la compagnie marocaine n'a pas de lettres de marchés où le groupe n'est pas présent. «Actuellement, nous sommes en train d'étudier cette option, mais ce n'est pas encore prioritaire. Là il faut garder à l'esprit que pour le développement de l'assurance Vie, il faut s'appuyer sur un bon réseau bancaire sachant qu'en Afrique le taux de pénétration de cette branche est encore très faible. Ici, il faut rappeler que dans les marchés africains, il y a beaucoup d'acteurs qui opèrent, mais qui ne sont pas organisés. Il y a aussi les problèmes de gouvernance, entre autres, aux provisions, nous choisissons les marchés en fonction de leur taille, des réglementations, du contexte macroéconomique et politique», précise le POG de Wata Assurances. Cela dit l'implantation à l'étranger, notamment en Afrique, demande beaucoup d'efforts de la part des entreprises pour surmonter les difficultés. Pour les assureurs, la première difficulté est de rapporter à l'obligation de l'investissement. Celle-ci peut prendre facilement un an si la compagnie a opté pour le Green field. Il faut aussi fournir des efforts pour le démarrage des activités. «L'autre défi se rapporte aux ressources humaines. Souvent, nous manquons de spécialistes, nous manquons de spécialistes, nous manquons de spécialistes, nous manquons de spécialistes», note le POG de Wata Assurances. Sur le volet financier l'investissement dans la zone CIMA nécessite de lever des fonds assez conséquents, ce qui peut parfois bloquer les ambitions des assureurs. «Cela ne nous a pas posé de problèmes, car nous avons pensé à injecter suffisamment de fonds pour réussir l'opération des activités en Afrique. Cette opération se fait progressivement. Ainsi, nous avons prévu 3 milliards de francs CFA en 2018 et 5 milliards de francs CFA en 2019», précise Hamza POG. Cela exige de réajuster le capital social à l'objectif de dessiner les marchés. Elle profite, à terme, aux grandes entreprises structurées et ce au regard de la configuration des marchés de la zone CIMA, qui fait qu'il y a beaucoup de petits acteurs.

Appuyée sur la présence du Groupe Attijaf Wafa bank, aujourd'hui la compagnie marocaine n'a pas de lettres de marchés où le groupe n'est pas présent. «Actuellement, nous sommes en train d'étudier cette option, mais ce n'est pas encore prioritaire. Là il faut garder à l'esprit que pour le développement de l'assurance Vie, il faut s'appuyer sur un bon réseau bancaire sachant qu'en Afrique le taux de pénétration de cette branche est encore très faible. Ici, il faut rappeler que dans les marchés africains, il y a beaucoup d'acteurs qui opèrent, mais qui ne sont pas organisés. Il y a aussi les problèmes de gouvernance, entre autres, aux provisions, nous choisissons les marchés en fonction de leur taille, des réglementations, du contexte macroéconomique et politique», précise le POG de Wata Assurances. Cela dit l'implantation à l'étranger, notamment en Afrique, demande beaucoup d'efforts de la part des entreprises pour surmonter les difficultés. Pour les assureurs, la première difficulté est de rapporter à l'obligation de l'investissement. Celle-ci peut prendre facilement un an si la compagnie a opté pour le Green field. Il faut aussi fournir des efforts pour le démarrage des activités. «L'autre défi se rapporte aux ressources humaines. Souvent, nous manquons de spécialistes, nous manquons de spécialistes, nous manquons de spécialistes, nous manquons de spécialistes», note le POG de Wata Assurances. Sur le volet financier l'investissement dans la zone CIMA nécessite de lever des fonds assez conséquents, ce qui peut parfois bloquer les ambitions des assureurs. «Cela ne nous a pas posé de problèmes, car nous avons pensé à injecter suffisamment de fonds pour réussir l'opération des activités en Afrique. Cette opération se fait progressivement. Ainsi, nous avons prévu 3 milliards de francs CFA en 2018 et 5 milliards de francs CFA en 2019», précise Hamza POG. Cela exige de réajuster le capital social à l'objectif de dessiner les marchés. Elle profite, à terme, aux grandes entreprises structurées et ce au regard de la configuration des marchés de la zone CIMA, qui fait qu'il y a beaucoup de petits acteurs.

par JMALALBAZ
(jmalal@ecoma)

➤ **Presse écrite**

افتتحت يوم الخميس بالدار البيضاء أشغال المؤتمر الإفريقي الخامس للاكتواريين بمشاركة أزيد من 300 من الخبراء والقاعليين في عالم المال والأعمال من داخل المغرب وخارجه. ويروم هذا المؤتمر، المنعقد يومي 15 و16 مارس الجاري الوقوف على طبيعة هذه المهنة والسبل الذي يمكن سلكها للنهوض بالمسار التنموي الذي انخرطت فيه القارة السمراء. وينظم هذا المؤتمر، الذي شارك في افتتاحه وزير الاقتصاد والمالية محمد بوسعيد ، بمبادرة من الجمعية المغربية للخبراء الاكتواريين وبشراكة مع الجمعية الدولية للخبراء الاكتواريين ، وذلك تحت شعار "التنمية المالية بإفريقيا ، خبرة ومصالحة عامة". وبالمناسبة أبرز عبد الرحيم الشافعي عضو- مؤسس للجمعية المغربية للاكتواريين ، أن مهنة الخبرة الاكتوارية تتطلب مستوى عاليا من الإلمام بدواليب مادة الرياضيات ، وبمختلف المحاور الأخرى ذات الصلة بالمجال المحاسباتي والقانون والمالية والتجارة والتسيير والمعلومات ، وذلك من أجل دراسة المخاطر التي قد تواجه الشركات والعمل على تقويمها. وأشار إلى أن هذه المهنة بإفريقيا لازالت تشق طريقها نحو التطور ، حيث لا يتعدى عدد الجمعيات الإفريقية التي تهتم بهذا المجال 6 جمعيات، من بينها الجمعية المغربية للاكتواريين التي حظيت سنة 2003 باعتراف الجمعية الدولية للاكتواريين التي يتواجد مقرها بكندا . وقد شرعت الجمعية المغربية للاكتواريين في ممارسة انشطتها ابتداء من 1998 ، مدشنة بذلك نحو 20 سنة من العمل على تحسين ممارسات المهنة.

مؤتمر للاكتواريين

➤ Presse écrite



MOHAMED
AMRANI

Président de l'Association marocaine des actuaires (AMA)

«Avec Solvency II, nous pourrions réguler la profession»

Différents opérateurs, doctorants et médias étaient présents au 6^e Congrès Actuariel africain tenu, les 15 et 16 mars, à Casablanca. Un événement qui met en avant un métier encore peu connu sur le continent. Une profession qui est de plus en plus valorisée depuis qu'elle a été intégrée dans les lignes directrices de la circulaire Solvency II. Mohamed Amrani, président de l'Association Marocaine des Actuaires (AMA), revient sur les grandes lignes de ce projet de circulaires, les spécificités du marché marocain et de l'avenir de cette «profession». Détails

Les Inspirations ÉCO: Solvency II souhaite intégrer les actuaires dans les pratiques prudentielles des assurances. Qu'est-ce que cela pourra changer pour un actuinaire ?

Mohamed Amrani : Le projet de la circulaire prévoit de définir la profession d'actuaire. Ça qui va nous octroyer plus de poids dans le secteur des assurances mais aussi de nous constituer en fédération plutôt qu'en association. Nous avons certes une certaine notoriété auprès des opérateurs locaux et internationaux. D'ailleurs, le fait que l'association internationale des actuaires (IAA) soit présente à notre événement témoigne de l'importance de la profession dans le secteur. C'est un message clair qui est adressé aux autorités marocaines pour dire qu'il est temps pour réguler la profession.

Cela veut dire que vous ne pouvez pas prendre part aux discussions des sujets d'urgence pouvant impacter le secteur ?

On nous consulte certes, mais sauf on pose en tant que profession régulée qui a une vraie

«LES TABLES DE MORTALITÉ EXISTANTES NE SONT PAS SUFFISAMMENT DÉFINIES SUR LE PLAN LÉGAL».

force de frappe. Nous accompagnons pour l'instant la formation INSEA de Rabat. C'est une formation financée par le secteur des assurances dans le cadre d'un accord entre l'université de Rabat, la FMSAR et l'ACAPS. Et c'est l'AMA qui supervise la mise en œuvre de cet accord. D'autres accords ont été signés avec la fédération. On

est en train de nous introduire progressivement dans ce cercle dans lequel nous faisons partie de cette profession... Le démarche aujourd'hui c'est de les amener à nous consulter plus souvent, sur les textes de lois ou sur des sujets sur lesquels on peut ajouter notre valeur ajoutée.

Et concrètement justement la mise en œuvre de Solvency II.. ?

Nous actuaires sommes impliqués dans les négociations mais pas avec la casquette de l'association des actuaires, mais en tant qu'un simple cadre en assurances. Aujourd'hui, il y a une sensibilité qui a été faite et les professionnels ont pris conscience de l'importance de nous impliquer en tant que professionnels. Comme je l'ai dit, le message est clair, il ne reste maintenant que la question des process.

Pensez-vous que la mise en place de cette nouvelle circulaire pourrait accélérer

L'élaboration d'une table de mortalité marocaine ?

On va y arriver. C'est notre demande depuis un certain temps. La fédération tout comme l'autorité sont d'accord chacune de leur côté, sur le fait d'élaborer une table de mortalité qui répond aux spécificités du marché marocain. Maintenant, il suffit de mettre tout ce beau monde autour d'une table et les amener à travailler ensemble pour que le Maroc dispose de sa propre table de mortalité. Il faut noter que toute l'Afrique vit le même problème. Il est urgent d'y remédier. Puisque sans table de mortalité, il y a un problème de calcul d'engagement qui impacte les pensions. Les tables de mortalité existantes ne sont pas suffisamment définies sur le plan légal et sont constituées de manières consensuelles. Elles ne reflètent pas la mortalité marocaine. Nous ce qu'on cherche c'est introduire la solvabilité sur les risques qui induit plus de finesse dans les calculs

Dans quels délais cela pourra être mis en place ?

L'appel a été fait par la fédération. Mais cela n'implique pas que seulement les assureurs et actuaires, mais plusieurs corps de métier tels que les démographes, les statisticiens... Tous ces gens là doivent travailler ensemble. Ça que je propose aussi c'est de travailler sur ces tables de mortalités au niveau local puis partager notre expérience, voire même impliquer les hauts cadres africains sur les méthodologies de calcul, puisqu'on évolue pratiquement dans le même environnement contrairement aux pays européens.

Que reprochez-vous aux tables de mortalité européennes ? Quelles sont les spécificités du marché marocain ?

Ce sont des tables datant des années 90. Hormis la différence géographique, les mœurs ne sont plus les mêmes, l'espérance de vie n'est plus la même et la qualité de vie non plus. Le degré de fiabilité de données représente donc aujourd'hui un biais dont il faut tenir compte

De plus, au niveau local, il y a bien sûr des disparités entre la mortalité dans le milieu rural et urbain, entre les différentes classes sociales...

Le HCP n'a-t-il pas des tables de mortalité à partager avec les assureurs ?

Pour l'instant, il n'y a pas. Il faut les amener aussi à collaborer avec tout cet écosystème afin d'aboutir à une table de mortalité marocaine. Je ne le répéterai jamais assez : il est temps que toutes les parties concernées se mettent en place. Les circonstances actuelles ne nous permettent plus d'attendre si on veut devenir une vraie place financière. Nous avons certes des pré-requis importants mais cela reste incomplet pour l'instant. Il faut noter que les actuaires dans les

tables de mortalité étrangères. Il reste donc beaucoup à faire sur le continent. C'est un constat assez amer pour la profession puisque l'Afrique est composée d'une cinquantaine de pays et pas que de 6. Il y a actuellement un sous-comité qui œuvre pour aider les pays africains à améliorer ses pré-

requis financiers. L'union fait la force, comme on dit. Il faut mutualiser les efforts au lieu de tirer chacun de son côté. Si l'on développe des partenariats avec ces pays, le continent gagnera beaucoup plus de gains et deviendra un marché très intéressant pour les investisseurs internationaux.

«IL FAUT DÉVELOPPER UNE PROFESSION ACTUARIELLE QUI POURRA ACCOMPAGNER LES AMBITIONS DU MAROC POUR SE PLACER SUR L'ÉCHIQUIER MONDIAL».

pays anglosaxons jouent un rôle prépondérant dans le secteur financier au sens large. Donc pourquoi pas le Maroc ? Si on veut avoir une place financière de qualité, il va falloir développer une profession actuarielle qui soit aux standards internationaux et qui pourra accompagner les ambitions du Maroc pour se placer sur l'échiquier mondial.

Établir une table de mortalité marocaine n'impliquera pas une hausse des prix pour les assurés ?

Les primes d'assurance vie sont en effet calculées sur la base des tables de mortalité. Mais, si on arrive à élaborer une table de mortalité cela veut dire qu'on pourra établir un tarif des plus précis possible. Après en termes d'application de la solvabilité des compagnies d'assurance, il faudra baisser ou augmenter les fonds propres. Pour l'heure, nous sommes concentrés sur la conformité aux normes internationales.

Seuls six pays africains disposent d'une association reconnue par l'association internationale. Quels sont ces pays ? Y aura-t-il des synergies à exploiter pour développer la profession ?

Les 6 pays sont le Maroc, l'Égypte, le Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, et l'Afrique du Sud. Et pratiquement tous ces pays (sauf le Kenya et l'Afrique du Sud) évoluent avec des

«Solvency II, le paradis de la fonction d'actuaire»

Après une première édition organisée au Maroc en 2003, le congrès actuariel africain revient à Casablanca pour son cinquième rendez-vous annuel, sous le thème «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public». L'occasion pour les opérateurs de la place de revenir sur les expériences africaines et réfléchir sur les enjeux et les défis à relever pour développer la fonction d'actuaire.

L'industrie des assurances est unanime, l'actuaire est indispensable pour le secteur. Pourtant ce métier reste très peu connu sur la place financière marocaine. «L'actuariat représente la colonne vertébrale de l'assurance», reconnaît Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS). Cette science qui dispose «d'une technicité lui permettant de mettre en place des modèles de calcul, d'émettre des jugements et surtout de proposer des solutions pour nos entreprises», comme le décrit Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurances (FMSAR), manque pourtant de reconnaissance. Et ce même si l'Association actuarielle internationale ainsi que d'autres organismes internationaux louent les travaux de l'Association marocaine des actuaires. Les actuaires marocains réclament désormais leur place autour de la table des discussions, et ce, en tant que profession régulée au même titre des autres opérateurs d'assurance. Si la profession a longtemps joué des coudes pour se faire une place dans l'univers financier, le salut viendra du projet de circu-

laire Solvency II (solvabilité basée sur les risques) qui vise une uniformisation des règles au niveau européen. «Cette réforme va renforcer la culture du risque dans toutes les zones de l'activité de l'assurance et va transformer en profondeur l'approche de contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance», souligne Boubrik. Conscient que le fait de «répondre aux exigences de cette réforme constituera un réel défi tant pour les assureurs que pour les régulateurs», Boubrik espère ainsi miser sur le soutien des actuaires qui seront amenés à accompagner et éclairer les autorités dans le chantier de mutation du secteur des assurances. «L'actuaire intervient sur les aspects sensibles de gestion de risque en général mais en particulier sur le calcul des provisions techniques, des tarifs et de la marge de solvabilité. Ainsi, il apporte non seulement un soutien efficace à l'assureur pour pouvoir effectuer une bonne gestion des risques mais il constitue également un allié des autorités de supervision», assure Mohamed Boussaid, ministre des Finances. Il faut dire que la communication reste un élément clé dans la sphère financière. Comme l'a expliqué le professeur Karel Van Hula, père fondateur de

Solvency II et ancien haut responsable au sein de la Commission européenne «Solvency II octroie un environnement propice au développement de la fonction d'actuaire, puisque le fondement des ratios prudentiels est basé sur des modèles mathématiques fournis par les actuaires. D'ailleurs, le premier pilier de la réglementation internationale, appelé également pilier quantitatif vise les exigences de capital qui s'appliquent aux assureurs. Il repose entre autres sur le calcul des provisions techniques, l'élaboration d'un bilan prudentiel ainsi que la définition du seuil du capital de solvabilité. Le pilier qualitatif, quant à lui, touche à l'organisation même des organismes d'assurance. Il fixe les règles qualitatives de gouvernance et de gestion des risques afin de s'assurer que la compagnie est bien gérée à travers la formalisation de la politique de gestion des risques ou encore la mise en place de l'Orsa (Own Risk and Solvency Assessment). Le troisième pilier et non des moindres, concerne la communication financière. La qualité de la collecte des données et la diffusion de l'information financière sont ainsi admises comme essentielles à la sécurité financière.



Au Maroc, les actuaires étaient très dynamiques, très actifs et très impliqués dans la dernière réforme de notre cadre des retraites pour les fonctionnaires civils. Un long processus très compliqué mais qui a été rendu possible grâce à l'expertise technique des actuaires. Leur intervention de qualité nous incite à réfléchir davantage sur les conditions de qualification et les normes professionnelles à appliquer à ce corps de métier.

Mohamed Boussaid
Ministre des Finances



Si l'assureur connaît une constitution son CA, il ne peut pas en dire autant sur le montant des provisions qu'il aura à servir à ses assurés. On dit alors que l'assureur est une activité dont le cycle de production est inversé. C'est cette caractéristique qui rend l'actuariat indispensable dans la chaîne de valeur de l'industrie... L'actuariat est une discipline essentielle non seulement à la résolution des problématiques des assureurs via des mécanismes innovants mais également, des cadres de retraite, des tempes et des sociétés de gestion.

Hassan Boubrik
Président de l'ACAPS



En matière de gouvernance, la fonction actuarielle devra évaluer en toute indépendance au sein de ses compagnies pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans un désormais transverse dans le respect du nouveau cadre réglementaire. À l'heure du digital, de nouveaux challenges sont à relever. Les actuaires doivent se préparer à l'évolution importante du volume des données qui sera réajusté par les assureurs à travers les objets connectés et font appel à des modèles et outils plus sophistiqués pour exploiter au mieux toute l'information disponible.

Mohamed Hassan Bensalah
Président de la FMSAR

BEAUCOUP RESTE À FAIRE AU MAROC ET EN AFRIQUE

«L'Afrique avance, bouge et s'émancipe...», rappelle Bensalah. Mais l'enthousiasme reste entaché par des réalités amères. Le continent qui dispose d'atouts indéniables a du mal à se défaire de certaines pratiques poussiéreuses. Le secteur des assurances de plusieurs pays africains, dont le Maroc, compose avec des tables de mortalité issues des pays européens. «C'est ridicule», s'insurge le président de la fédération. En effet, sachant que les simulations réalisées à partir de ces tables ne pourraient en aucun cas donner des résultats conformes à la réalité du marché local. Avec des calculs souvent biaisés, les compagnies n'ont d'autres choix que d'augmenter le niveau des provisions dépassant ainsi le minimum requis.

➤ Presse écrite

>> FMSAR apportera tout son soutien à l'AMA pour l'élaboration d'un institut des actuaires. Pour sa part, M. Masaaki Yoshimura, président de l'IAA, a exprimé sa joie de soutenir «un grand événement», l'une des raisons d'exister de l'IAA étant de «développer et étendre le métier d'actuaire».

Enfin, M. Mohamed Boussaid, ministre de l'Économie et des Finances, a mis l'accent sur l'importance stratégique accordée par le Maroc à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu du continent, notamment à travers la promotion de la coopération mutuelle et l'adoption de stratégies de développement tournées vers l'Afrique.

La séance d'ouverture a été suivie d'une présentation de M. Karel Van Hulle, fondateur de Solvency II, qui a expliqué la conception d'un système de solvabilité pour les sociétés d'assurance et de réassurance basé sur le risque.

Le congrès, qui se tient sur deux jours, sera riche en plénières et en ateliers techniques, animés par des sommités de l'actuariat, et qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Selim Benabdelkhalak

Bank Al-Maghrib

La stabilité des équilibres, garante de la poursuite de la réforme des changes

Mardi 19 mars, M. Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib, a réuni la presse pour la première conférence trimestrielle de la banque centrale de 2018, dans la foulée de la réunion du Conseil de BAM, le matin même. Si le Gouverneur a commenté la séance par le traditionnel passage en revue de la situation économique mondiale et du bilan 2017 de l'économie marocaine (voir encadré), il était surtout attendu vis-à-vis des conclusions du conseil autour de la politique monétaire du Maroc, notamment suite au changement du régime des changes, en vigueur depuis le 15 janvier.



Au niveau de la croissance de l'économie nationale, sous la base des projections actuelles, DAM prévoit une campagne agricole autour de 80 millions de quintaux, pour une hausse de la valeur ajoutée agricole de 2,3%. Pour 2019, sous l'hypothèse d'une campagne moyenne, cette VA devrait croître de 1,8%. La bonne nouvelle viendrait de la VA non agricole, qui devrait poursuivre son trend haussier pour s'inscrire à 3,3% en 2018 et 3,6% en 2019, soit le double de sa croissance en 2015, signe que les stratégies industrielles sectorielles portent leurs fruits. Quant à savoir si cette croissance va se répercuter sur l'emploi, c'est une

tout autre question, et les chiffres de 2017 ne poussent pas à l'optimisme (cf encadré)...

En conséquence, la croissance, selon BAM, devrait se situer autour 3,3% en 2018, et 3,5% en 2019.

Stabilité à moyen terme du compte courant

Les projections de BAM estiment que la dynamique du secteur automobile devrait se poursuivre, avec notamment un pic attendu en 2019, soit +6,1% en 2018 et +7,5% l'année suivante. Les recettes voyages devraient maintenir leur trend, autour de +5% par année, avec des transferts MRE à des niveaux similaires. Prix du pétrole

aidant, la facture énergétique, ainsi que les acquisitions d'équipements, devraient mener à une hausse des importations de 7,1% en 2018, pour décoller à 4,2% en 2019. La convention avec le CCG touchant à sa fin, seul le reliquat de 7 MMDH des dons est pris en compte pour 2018. Ainsi, le déficit du compte courant devrait tourner autour des 4% en 2018 et 2019, et les RIN devraient se situer à 257 MMDH pour 5 mois et 26 jours de couverture en 2018, et à 264 MMDH pour 5 mois et 17 jours en 2019.

Pour sa part, le taux de change effectif réel du dirham devrait continuer à se déprécier en 2018 sous l'effet d'un euro fort, à -2,5%, pour revenir à 0% en 2019 après dissipation de l'effet de l'appréciation de la monnaie européenne.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire devrait se stabiliser autour de 3,2% du PIB pour les deux prochaines années. De son côté, le ratio de la dette du Trésor devrait baisser à 64,3% du PIB d'ici fin 2019, avec une composition intérieure de 49,3% du PIB, tandis que sa composante extérieure augmenterait à 14,9%. Ainsi, la dette publique totale serait de 81,1% du PIB en 2018 et 80,8% en 2019.

Amplement interrogé par la presse sur le régime de change, M. Jouahri s'est déclaré très satisfait de l'évolution de la situation depuis le 15 janvier, notant que si du 15 janvier au 12 février BAM a servi 240 M\$ en devises, le marché interbancaire s'est suffi à lui-même pendant le mois qui a suivi, les apports de la banque centrale n'ayant repris qu'à la mi-mars. Enfin, M. Jouahri a expliqué qu'au niveau de la politique monétaire, «le ciblage n'interviendra qu'après la migration vers la 2ème phase de changement du régime de change, quand l'inflation pourra devenir le point d'ancrage, au lieu du taux de change».

Selim Benabdelkhalak

Le taux directeur reste inchangé

Jouahri a donc annoncé que BAM, suite à ses évaluations de la conjoncture économique, et ses projections macro-économiques, a décidé de maintenir le taux directeur à 2,25%. L'inflation devrait s'accroître à 1,8% en 2018, pour revenir à 1,5% en 2019. L'inflation sous-jacente, quant à elle, devrait s'inscrire dans une tendance haussière en 2018 et 2019, à 1,4% et 1,9% respectivement.

Le chômage, point noir du bilan 2017

Après une excellente campagne agricole l'année 2017 s'est soldée par une croissance de 4%, un accroissement de la VA agricole de 14,8%, de la VA non agricole de 2,7%, et d'une inflation plus que maîtrisée à 0,7%, pour une composition sous-jacente à 1,3%.

Les secteurs à l'export ont été très dynamiques, avec une hausse de 9,4% des exportations. Cette donnée, combinée à la hausse des recettes voyages, et une entrée en dons des pays du CCG de 9,5 MMDH, ont permis de compenser la hausse des importations, plombée par le bond de 27,4% de la facture énergétique, tiré par les prix du pétrole. Ainsi, le déficit du compte courant s'est allégé à 3,8% du PIB, pour des RIN couvrant 5 mois et 21 jours d'importations.

Les taux sont vigérement à la hausse, tirés par le fort accroissement des facilités de trésorerie pour les entreprises. La progression du crédit au secteur non financier a ralenti à 3,7%, à cause du ralentissement des prêts aux entreprises publiques, tandis que les concours aux entreprises privées ont grimpé de 2,5%, et que les crédits aux particuliers ont progressé de 4,8%. Le déficit budgétaire est revenu à 3,6% du PIB après 4,5% en 2016. De son côté, l'endettement public a augmenté à 65,1% du PIB.

Le bât blesse du côté de l'emploi, car malgré la création de 85 000 postes d'emploi, les 135 000 nouveaux arrivants ont fait reculer le taux d'activité à 46,7%, pour un taux de chômage en hausse à 10,2%. Les jeunes urbains sont toujours les plus touchés, avec 42,8% de cette couche de la population qui reste sans emploi.

➤ Presse écrite

Les actuaires africains en congrès à Casablanca

Après 2003, le Maroc accueille pour la 2ème fois le Congrès Actuariel Africain, rendez-vous récurrent de la profession. Cette 5ème édition du Congrès, organisée par l'Association Marocaine des Actuaires (AMA), en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (IAA), sous le haut patronage du Roi Mohammed VI, se tient sous le thème «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public».

Dans un contexte où le secteur financier, des assureurs aux banques, est de plus en plus complexe, avec des exigences, notamment professionnelles, toujours plus strictes de la part des régulateurs, la fonction actuarielle est devenue incontournable dans le processus de prise de décision d'une institution financière. Pourtant, sur l'ensemble du continent africain, seulement 13 pays disposent d'associations d'actuaires, et seulement 6 d'entre elles sont reconnues par l'IAA. C'est ainsi que ce congrès est une étape importante dans le processus de développement de l'actuarial en Afrique, pour que les actuaires puissent être «encore plus impliqués dans le développement de l'économie africaine», comme l'a expliqué M. Mohamed Amrani, Président de l'AMA, lors de la séance d'ouverture qui s'est tenue jeudi 15 mars au matin, dans un hôtel casablancais.

Une fonction appelée à être développée

La réforme du secteur des assurances au Maroc, à travers l'adoption des normes Solvency II, basées sur le risque, «exige la mise en place d'une fonction actuarielle», selon M. Hassan Boubnik, président de l'ACAFS, qui intervenait également en ouverture. Ainsi, «les actuaires pourront occuper une place de choix au sein des sociétés d'assurance et de réassurance au Maroc», a-t-il poursuivi.

Des propos auxquels a fait écho M. Mohamed Bensalah, président de la FMSAR, qui a ajouté qu'il fallait développer la fonction actuarielle sur l'ensemble du continent, qui «présente des atouts indéniables», mais dont le développement nécessite de «ne pas dupliquer les modèles occidentaux mais tenir compte des spécificités des pays». Notamment, il a déclaré que «nous avons besoin au Maroc de bâtir nos propres tables de

mortalité», car il «est regrettable que le Royaume continue à utiliser des tables venues d'Europe». Le rôle maintenant transversal de l'actuarial au sein des entreprises doit également pousser la profession à s'organiser et se normaliser encore plus qu'actuellement, et c'est pourquoi M. Bensalah a annoncé que «la >>



L'actuaire, colonne vertébrale de l'Assurance, des caisses de retraite aujourd'hui et de la banque demain !



Jeudi dernier, s'est tenu à Casablanca le 5^e Congrès Actuariel Africain, organisé par l'Association Marocaine des Actuaires (AMA), présidée par M. Mohamed El Amrani et l'Association Actuaire Internationale (AAI), sachant que la première a obtenu le statut de membre de la seconde en 2008.

Cet événement a été tout particulièrement mis en valeur d'abord parce qu'organisé sous le haut patronage de Sa Majesté Mohamed VI, mais aussi sous la forme d'un forum pan-africain inauguré par le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Mohamed Boussaid, le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, ACAPS, M. Hassan Boubrich et le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance, FMSAR, M. Mohamed Bensalah. Dans son allocution d'ouverture, M. Boussaid a mis l'accent « sur la dimension africaine de cet événement, remerciant l'Association Actuarielle Internationale d'avoir choisi le Maroc et rappelant l'importance stratégique accordée par SM le Roi à la réalisation d'un développement soutenable et axé sur le continent » qui est le notre !

L'actuarité, une activité nodale

Mais le plus important a été l'intérêt de l'actuarité relevé successivement par le Ministre des Finances, le président de l'autorité de tutelle et celui de la Fédération des assurances, décrétant qu'il s'agit d'un réel tournant pour le secteur des assurances et des retraites. Car l'actuaire intervient sur des aspects sensibles de la gestion des risques, en particulier dans le calcul des provisions techniques, des tarifs, de la marge de solvabilité et donc dans la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. En effet, pour M. Boussaid « des secteurs de l'Assurance et de la Retraite présentent des enjeux majeurs pour l'ensemble des pays africains, et à ce

titre, l'actuaire y tient un rôle incontournable. En intégrant également le secteur bancaire, il tient un rôle auprès de tous les acteurs du marché des capitaux. Dans les pays africains, cette profession demeure relativement jeune ».

Et le ministre de rappeler que « Dans notre pays, les actuaires viennent d'être fortement impliqués dans la récente réforme des retraites qui a abouti en 2016 avec des changements paramétriques du régime des pensions créées géré par la Caisse Marocaine des Retraites ».

D'autant que la vérification de la pertinence et de l'adaptation des tables de mortalité, instrument fondamental dans la retraite, mais également l'assurance-vie, constituent une mission essentielle des actuaires.

À ce titre, M. Bensalah a regretté que les tables de mortalité utilisées au Maroc n'aient pas changé depuis très longtemps puisque datant du temps du protectorat français. Aujourd'hui, les réglementations internationales exigent la certification par un actuaire des tables d'expérience utilisées. Et, au niveau européen, la fonction Actuarial a été érigée en « fonction clé », par la Directive Solvabilité 2.

Ce que M. Boubrich a confirmé dans son allocution introductive en notant « qu'avec la convergence progressive des différentes juridictions vers des réglementations basées sur les risques et primées par les normes internationales, la profession actuarielle, particulièrement dans le monde, est en train de prendre une nouvelle dimension, les actuaires ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques, la devant aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux avec une vision qualitative d'ensemble ».

Et M. Boubrich de dévoiler qu'une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », est en cours de discussion avec le secteur des assurances et caisses de retraite au Maroc supervisée par l'ACAPS.

La culture du risque, incontournable !

Cette réforme devrait renforcer la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et ainsi, changer profondément l'approche de contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance. Répondre aux exigences de cette réforme constitue un réel défi tant pour les assureurs que pour le régulateur. De ce fait donc, l'organisation de ce congrès africain de l'actuaire revêt une importance toute particulière parce qu'il intervient à la veille de l'entrée en vigueur d'une grande réforme de la prise en compte du risque par le secteur des assurances. Et M. Boubrich d'affirmer que l'actuaire est une science qui conjugue les sciences économiques, probabilité, statistiques, mathématiques financières et outils informatiques, qui s'avère tout simplement indispensable au maintien d'un équilibre financier dans un environnement fait d'incertitudes qui se démultiplient.

L'actuaire devient donc indispensable à la résolution des problématiques des assurés vie, mais également de celles des assureurs dommages, des caisses de retraite, des banques ainsi que des sociétés de gestion.

Pour faire comprendre cette problématique M. Boubrich a fait une petite démonstration pédagogique très intéressante : « Ce secteur en parlant des assurances est par nature complexe et abstrait ».

En effet, si l'assureur connaît avec exactitude son chiffre d'affaires, il ne peut pas en dire autant en ce qui concerne le montant des prestations qu'il aura à servir à ses assurés. On dit alors que l'assurance est une activité dont le cycle de production est inversé.

C'est cette caractéristique même qui rend l'actuaire indispensable sur toute la chaîne de valeur de l'assurance... Ses compétences sont nécessaires à la fois pour la conception de produits viables pour le client et pour l'assureur, mais aussi pour l'évaluation prudente des engagements de l'assureur envers

ses assurés, pour la mise en œuvre d'une politique de réassurance adéquate ou pour l'établissement de politiques de placements et de gestion actif/passif appropriées. Le thème de ce 5^e congrès Actuariel Africain, « Le développement financier en Afrique : expertise et intérêt public » sous-entend que ce dernier ne peut se faire sans la discipline de l'actuaire. Et le déroulé des deux jours du programme de ce congrès l'est amplement démontré.

En effet, les deux volets mis en exergue ont été, d'une part, les évolutions réglementaires convergentes dans le monde en faveur d'une meilleure maîtrise du risque par tous les acteurs financiers et des assureurs en particulier et, d'autre part, la place importante dédiée à l'actuaire pour prendre en compte le risque présent et structuré le risque. La formation des actuaires s'est aussi imposée comme un réel besoin que l'Association Internationale des Actuaires, AAI, doit aider à faire partager entre ses membres et en faveur des pays du sud, notamment l'Afrique.

L'AAI doit aussi aider à harmoniser l'actuaire au tant qu'outil financier pour répondre aux réglementations internationales.

Le Maroc n'est pas en reste, et pour faire face à ses besoins en actuaires, différents cycles de formations existent et l'Association Marocaine des Actuaires recense nombre d'actuaires en exercice.

Toutefois, l'évolution des réglementations, telles que prévues par l'ACAPS pour le secteur des assurances, appelle à plus d'actuaires et si l'on entend que les banques et autres gestionnaires de fonds auront de plus en plus recours à ces spécialistes de la prise en compte du « temps » en finance, il faudrait certainement en accentuer la formation...

Ahla Dasselou

Assurances

L'actuaire aura une place de choix dans la nouvelle réglementation

- La fonction actuarielle, plaque tournante de Solvency II.
- Les actuaires marocains confrontés à une contrainte majeure : les tables de mortalité utilisées sont européennes.

Le secteur de l'actariat connaît une mutation profonde depuis que les régulateurs du secteur des assurances l'ont pris sous leurs ailes. En Europe, avec Solvency II ou bientôt au Maroc avec la Solvabilité basée sur les risques (SBR), le rôle de l'actuaire n'est plus le même. C'est de cela dont ont débattu récemment à Casablanca les professionnels africains du secteur, lors du cinquième Congrès actuariel africain. Le haut patronage royal décroché par cette manifestation et la présence de tous les régulateurs du secteur financier montrent l'intérêt donné à cette profession, apparue au 18^{ème} siècle pour accompagner le développement de l'assurance vie, mais qui ne s'est structurée que depuis une cinquantaine d'années. Ce qui a toujours rendu la fonction actuarielle indispensable, c'est la nature même du secteur des assurances. Les primes y sont encaissées avant d'enregistrer les sinistres, ce qui provoque un cycle de production inversé. «Un assureur peut connaître son chiffre d'affaires avec précision, mais ne maîtrise jamais les prestations qu'il doit servir à ses clients», explique Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la pré-



Les régulateurs du secteur financier s'accordent sur l'importance de la profession.

voyance sociale (ACAPS), qui intervenait en ouverture de ce congrès. Ceci fait de l'anticipation basée sur les statistiques, et donc le rôle de l'actuaire, un élément précieux pour piloter les risques. Selon Boubrik, ce rôle va prendre une nouvelle dimension avec la solvabilité basée sur les risques, l'équivalent de Solvency II au Maroc. Cette norme cherche à renforcer la culture des risques chez les compagnies d'assurances et demande plus d'expertise dans l'établissement des ratios de solvabilité. Surtout qu'il faudra désormais documenter et clarifier encore plus les calculs transmis à l'ACAPS dans le cadre du premier pilier de la

norme relatif aux ratios prudentiels et appelé plus communément pilier quantitatif. Dans son pilier qualitatif, la SBR prévoit que la fonction actuarielle devienne une fonction «clé» dans l'organisation des compagnies, aux côtés des risques, de la conformité et du contrôle interne. L'actuaire doit coordonner le calcul des provisions et, surtout, donner des avis et recommandations aux organes de décision. Une vision partagée et appuyée par Karel Van Hulle, architecte de la directive européenne Solvency II et membre de la Commission européenne. Pour lui, l'actuaire devra de plus en plus «communiquer», insistant sur le

Le profil reste rare et ne court pas les rues. «Rares sont les jeunes qui choisissent cette filière».

fait que cette fonction intervient aussi dans le troisième pilier de Solvency relatif à la communication. Les nouvelles techniques (digital, big data, etc.) seront des atouts non négligeables pour la profession. D'ailleurs, le chantier sur lequel doivent se pencher rapidement les actuaires marocains est relatif au développement des tables de mortalité propres à nos compagnies et répondant à nos contraintes. Car, actuellement, les tables de mortalité utilisées sont européennes et «ne reflètent pas la réalité du marché», estime Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine des

assurances (FMSAR). Lors du passage à la solvabilité basée sur les risques, il faudra en effet que ces tables soient utilisées.

L'actuaire, une denrée rare

Si de par la réglementation les actuaires vont devenir de plus en plus sollicités, le profil reste rare et ne court pas les rues. «Rares sont les jeunes qui choisissent cette filière», se désole Hassan Bensalah, qui laisse entendre que le marché est en manque de profils qualifiés. Pourtant, le Maroc dispose de formations de qualité avec l'INSEA notamment, et ce depuis 1972. Mais ce n'est que depuis 1999 qu'un cursus spécialisé a été lancé pour former chaque année des ingénieurs d'Etat en actuariat-finance dans cet institut. Plus récemment, une nouvelle formation de l'Université internationale de Rabat (UR) a vu le jour. A cela s'ajoute le fait que l'AMA (Association marocaine des actuaires), cheville ouvrière de ce congrès et de la profession actuarielle au Maroc, est membre titulaire de l'Association internationale actuarielle (AAI), organisme mondial qui regroupe 98 associations, dont 72 membres titulaires de 113 pays. Autant d'éléments qui doivent inciter les jeunes à s'orienter vers cette filière qui, par les règles de l'offre et de la demande, peut leur assurer un avenir radieux. Les actuaires marocains exercent principalement dans le secteur des assurances et de la prévoyance sociale. ■

Par A. Himi

L'actariat en Afrique : une histoire récente

En Afrique, seuls 13 pays disposent d'associations d'actuaires, dont 5 sont membres titulaires de l'Association internationale actuarielle. En 1999, s'est tenue la première réunion des dirigeants de la profession actuarielle en Afrique, à l'invitation du Ghana. La fonction demeure discrète dans les pays africains, mais la création d'un sous-comité Afrique, chargé de veiller particulièrement aux besoins des pays du continent africain en matière de développement actuariel, a donné de la visibilité au métier.

➤ Presse écrite



Une action tournée vers l'Afrique

Les travaux du 5^{ème} congrès actuariel africain, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA), en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), se sont tenus à Casablanca, en présence des représentants des secteurs des finances, des banques et des assurances. Organisée sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, sous le thème «Le Développement financier en Afrique, expertise et intérêt public», cette rencontre a eu lieu dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial. Elle a, ainsi mis en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque en Afrique, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs. S'exprimant lors de cet événement, le ministre de l'Economie et des Finances, Mohammed Boussaid, a mis l'accent sur l'importance stra-

tégique accordée par le Maroc à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu du continent, notamment à travers la promotion de la coopération mutuelle et l'adoption de stratégies de développement tournées vers l'Afrique. Il a expliqué que le Maroc a réaffirmé, à maintes reprises, son engagement fort envers les pays africains, comme en attestent les multiples visites de SM le Roi dans plusieurs pays africains pour promouvoir une coopération riche, multiforme et multisectorielle, ajoutant que les concrétisations de cette coopération, en termes de transfert de savoir, de réalisation de projets de développement importants et de renforcement de l'investissement privé en Afrique, ne sont plus à démontrer. Il a notamment rappelé l'importante expansion des banques, mais également des compagnies d'assurances marocaines dans plusieurs pays africains, qui sont un vecteur de financement du développement économique de ces pays et de facilitation des relations et flux d'affaires entre ces derniers. Boussaid a également cité la place financière Casablanca Finance City qui se positionne déjà en tant que hub financier régional, en offrant un écosystème intégré en faveur de l'attrait de l'investissement et des financements vers l'Afrique. L'installation à Casablanca d'Africa50, le fonds de développement et de financement de l'infrastructure promu par la Banque Africaine de Développement et plusieurs pays africains, témoigne de la volonté de permettre à la place de Casablanca d'offrir des solutions de financement, pour faire face aux besoins du continent. ■



➤ Presse écrite

TV/RADIO

SUPPORT : AI AOULA

DATE : 15 mars 2018



➤ TV-RADIO

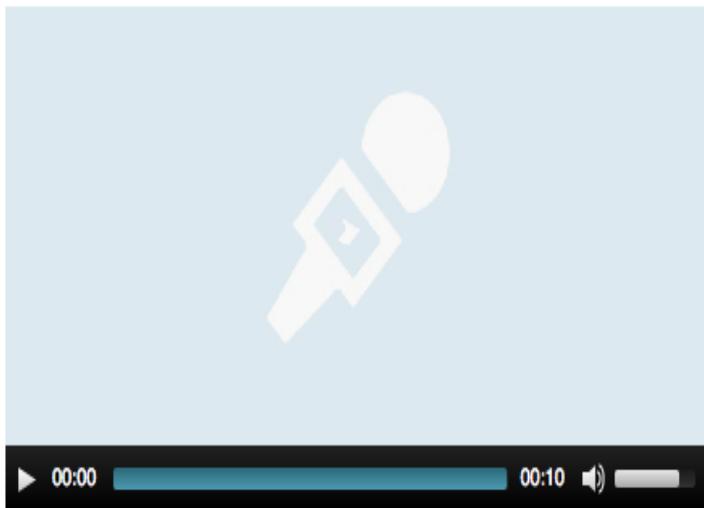
SUPPORT : MAP Audio

DATE : 15 mars 2018

<http://www.mapaudio.ma/Societe-et-regions/Ouverture-a-casablanca-du-5eme-congres-actuariel-africain>

Événement : Société et Régions

Ouverture à Casablanca du 5ème congrès actuariel africain



Résumé

15 mars 2018

Déclaration du membre fondateur de l'association marocaine des actuares

➤ TV-RADIO

SUPPORT : Med Radio

DATE : 20 mars 2018



20/03/2018
MED RADIO
08:10

Entretien avec Mohamed Amrani, président de l'Association marocaine des actuares (AMA).



➤ TV-RADIO

SUPPORT : Bourse News TV

DATE : 26 mars 2018

<https://boursenews.fnh.ma/web-tv/detail/hebdo-des-marches/hebdo-des-marches-assurances-l-actuaire-aura-une-place-de-choix-dans-la-nouvelle-reglementation>

HEBDO DES MARCHÉS



EMISSION DU 03/26 - PAR

Hebdo des marchés / Assurances : L'actuaire aura une place de choix dans la nouvelle réglementation

Hebdo des marchés / Assurances : L'actuaire aura une place de choix dans la nouvelle réglementation

➤ TV-RADIO

PRESSE ONLINE

5è congrès actuariel africain les 15 et 16 mars à Casablanca

La Nouvelle Tribune Publié dans La Nouvelle Tribune le 27 - 02 - 2018

L'Association Marocaine des Actuares (AMA) en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (AAI), organise le 5ème Congrès Actuariel Africain qui se tiendra du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca sous le thème : « Le Développement Financier en Afrique, Expertise et Intérêt Public ».

Le Maroc abrite les travaux du 5ème Congrès Actuariel Africain dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial.

Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5ème édition du Congrès accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la Banque, de la Finance et de l'Assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde.

Cet événement mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications.

La première journée sera consacrée à l'Assurance et la Régulation, la seconde journée, sera consacrée au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Le 5ème Congrès Actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuariat, tels que M. Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission Européenne, et architecte de la Directive Européenne Solvency II, qui interviendra en ouverture de la journée, aux côtés de M. Masaaki Yoshimura, Président de l'Association Actuarielle Internationale.

Dans le cadre du congrès, un atelier animé par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) sera dédié aux organismes de prévention et de retraite.

Programme détaillé sur : www.aac2018.ama.ma

A propos de l'Association Marocaine des Actuares (AMA) :

L'Association Marocaine des Actuares (AMA), a été fondée en 1998 et regroupe des actuares marocains titulaires de diplômes d'Etat marocains ou étrangers reconnus équivalents. Elle a pour objectif de promouvoir les sciences actuarielles auprès du grand public, des institutions et des entreprises. Elle compte aujourd'hui 135 membres dont 25 qualifiés, et 7 membres institutionnels : (Atlanta, Axa Assurances Maroc, Compagnie d'Assurance et de Transport, Saham Assurance, Société Centrale de Réassurance (Groupe CDG), Wafa Assurance, ainsi que le Pôle Prévoyance de la CDG (CNRA et RCAR). L'AMA est reconnue depuis 2004 par l'Association Actuarielle Internationale (AAI) dont elle est devenue membre titulaire en 2008 avec un siège au Conseil.

A propos de l'Association Actuarielle Internationale (AAI) :

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est l'organisation internationale regroupant les associations actuarielles nationales. Elle se compose de 98 associations dont 72 membres titulaires et 26 membres associés représentant 75 000 actuares dans 113 pays. L'AAI compte également 5 membres institutionnels que sont : l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'Association Internationale de la Sécurité Sociale, l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance, l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Organization of Pension Supervisors (IOPS). Le sous-comité Afrique de l'Association Actuarielle Internationale est dirigé par le Kenya (président), le Maroc – AMA (vice-président) et l'Afrique du Sud (vice-président).

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa source.



La Nouvelle Tribune

Lire aussi

L'Association Marocaine des Actuares vise une véritable reconnaissance réglementaire

Entretien : «L'AMA doit se conformer en permanence aux standards internationaux de l'AAI»

L'Association Marocaine des Actuares étoffe sa composition et renforce son action

Association marocaine des actuares : Pour une meilleure adaptation aux risques financiers

Les actuares marocains débattent autour de l'assurance Takaful

0 commentaires

Trier par

Ajouter un commentaire...

 plugin Commentaires Facebook

➤ Presse Online

Actuariat : Les professionnels africains en conclave à Casablanca



MARDI 27 FEVRIER 2018 - PAR BOURSE NEWS



QUI VA PERMETTRE
À SALMA
D'ÊTRE LA PLUS LIKÉE
DES FASHIONISTAS?

Le Maroc accueille, Sous le Haut Patronage du Roi Mohammed VI le 5^{ème} congrès actuariel africain du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca.

L'Association Marocaine des Actuaire (AMA) en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (AAI), organise le 5^{ème} Congrès Actuariel Africain qui se tiendra du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca sous le thème : « Le Développement Financier en Afrique, Expertise et Intérêt Public ».

Ce congrès aura lieu dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial. Près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde sont attendus à cet événement qui mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications.

Selon les organisateurs, la première journée sera consacrée à l'Assurance et la Régulation, la seconde journée au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Le 5^{ème} Congrès Actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuaire, tels que Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission Européenne, et architecte de la Directive Européenne Solvency II, qui interviendra en ouverture de la journée, aux côtés de Masaaki Yoshimura, Président de l'Association Actuarielle Internationale. Dans le cadre du congrès, un atelier animé par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) sera dédié aux organismes de prévention et de retraite.

➤ Presse Online

300 professionnels attendus au Congrès actuariel africain



Mardi 27 Février 2018 **PAR LAQUOTIDIENNE**

L'Association marocaine des actuares (AMA), en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), organise le 5^{ème} Congrès actuariel africain qui se tiendra du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca sous le thème : «Le Développement financier en Afrique, expertise et intérêt public ».

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette 5^{ème} édition accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde.

Cet événement mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants de différents secteurs.

Il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications, informant les organisateurs.

La première journée sera consacrée à l'assurance et la régulation, la seconde au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Ce 5^{ème} Congrès fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuariat, tels que Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission européenne et architecte de la Directive européenne Solvency II, qui interviendra en ouverture de la journée, aux côtés de Masaaki Yoshimura, président de l'AAI.

Par ailleurs, un atelier animé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) sera dédié aux organismes de prévention et de retraite.■

➤ **Presse Online**



ÉCONOMIE ET FINANCE

5^e congrès actuariel africain les 15 et 16 mars à Casablanca

LE 27 FÉVRIER 2018

[L'aim.](#)

L'Association Marocaine des Actuares (AMA) en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (AAI), organise, Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 5^{ème} Congrès Actuariel Africain qui se tiendra du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca sous le thème : « **Le Développement Financier en Afrique, Expertise et Intérêt Public** ».

Le Maroc abrite les travaux du 5^{ème} Congrès Actuariel Africain dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial.

Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5^{ème} édition du Congrès accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la Banque, de la Finance et de l'Assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde.

Cet événement mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications.

La première journée sera consacrée à l'Assurance et la Régulation, la seconde journée, sera consacrée au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Le 5^{ème} Congrès Actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuariat, tels que M. Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission Européenne, et architecte de la Directive Européenne Solvency II, qui interviendra en ouverture de la journée, aux côtés de M. Masaaki Yoshimura, Président de l'Association Actuarielle Internationale.

Dans le cadre du congrès, un atelier animé par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) sera dédié aux organismes de prévention et de retraite.

Programme détaillé sur : www.aac2018.ama.ma

A propos de l'Association Marocaine des Actuares (AMA) :

L'Association Marocaine des Actuares (AMA), a été fondée en 1998 et regroupe des actuares marocains titulaires de diplômes d'Etat marocains ou étrangers reconnus équivalents. Elle a pour objectif de promouvoir les sciences actuarielles auprès du grand public, des institutions et des entreprises. Elle compte aujourd'hui 135 membres dont 25 qualifiés, et 7 membres institutionnels : (Atlanta, Axa Assurances Maroc, Compagnie d'Assurance et de Transport, Saham Assurance, Société Centrale de Réassurance (Groupe CDG), Wafa Assurance, ainsi que le Pôle Prévoyance de la CDG (CNRA et RCAR). L'AMA est reconnue depuis 2004 par l'Association Actuarielle Internationale (AAI) dont elle est devenue membre titulaire en 2008 avec un siège au Conseil.

A propos de l'Association Actuarielle Internationale (AAI) :

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est l'organisation internationale regroupant les associations actuarielles nationales. Elle se compose de 98 associations dont 72 membres titulaires et 26 membres associés représentant 75 000 actuares dans 113 pays. L'AAI compte également 5 membres institutionnels que sont : l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'Association Internationale de la Sécurité Sociale, l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance, l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Organization of Pension Supervisors (IOPS). Le sous-comité Afrique de l'Association Actuarielle Internationale est dirigé par le Kenya (président), le Maroc - AMA (vice-président) et l'Afrique du Sud (vice-président).

LNT avec CdP

➤ **Presse Online**

Congrès : 300 actuaires du monde attendus à Casablanca

28 février 2018



Infomédiaire Maroc – L'Association Marocaine des Actuares (AMA) en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (AAI), organise, sous le haut patronage du Roi Mohammed VI, le 5ème Congrès Actuariel Africain qui se tiendra du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca sous le thème "Le Développement Financier en Afrique, Expertise et Intérêt Public".

Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5ème édition du Congrès accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la Banque, de la Finance et de l'Assurance issus de pays du continent africain ainsi que d'autres régions du monde.

A noter la présence de plusieurs experts internationaux, dont Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission Européenne et architecte de la Directive Européenne Solvency II et Masaaki Yoshimura, Président de l'Association Actuarielle Internationale.

Rédaction Infomédiaire.

➤ **Presse Online**

ÉCO ACTU

Congrès actuariel africain

La 5e édition pour la mi-mars à Casablanca

LE MATIN 27 Février 2018 - 18:41

[Facebook](#) [Tweet](#) [Google +](#) [LinkedIn](#)

Casablanca accueillera les 15 et 16 mars la cinquième édition du Congrès actuariel africain. L'événement, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA) en collaboration avec l'Association Actuarielle internationale (AAI), est prévu sur le thème «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public». Ce rendez-vous de la profession actuarielle devrait accueillir quelque 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance, en provenance de différents pays africains, mais aussi d'autres régions du monde. Objectif : mettre en perspective la dynamique de ces secteurs sur le continent.

➤ Presse Online



5^e congrès actuariel africain les 15 et 16 mars à Casablanca

LNT-Dir PARTAGER 5^e congrès actuariel africain les 15 et 16 mars à Casablanca Ci-après, le communiqué émis par l'Association Marocaine des Actuares, dans son intégralité. L'Association Marocaine des Actuares (AMA) en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (AAI), organise, Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 5^e Congrès Actuariel Africain qui se tiendra du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca sous le thème : « Le Développement Financier en Afrique, Expertise et Intérêt Public ». Le Maroc abrite les travaux du 5^e Congrès Actuariel Africain dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial. Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5^e édition du Congrès accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la Banque, de la Finance et de l'Assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde. Cet événement mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications. La première journée sera consacrée à l'Assurance et la Régulation, la seconde journée, sera consacrée au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier. Le 5^e Congrès Actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuariat, tels que M. Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission Européenne, et architecte de la Directive Européenne Solvency II, qui interviendra en ouverture de la journée, aux côtés de M. Masaaki Yoshimura, Président de l'Association Actuarielle Internationale. Dans le cadre du congrès, un atelier animé par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) sera dédié aux organismes de prévention et de retraite. Programme détaillé sur : www.aac2018.ama.ma A propos de l'Association Marocaine des Actuares (AMA) : L'Association Marocaine des Actuares (AMA), a été fondée en 1998 et regroupe des actuares marocains titulaires de diplômes d'Etat marocains ou étrangers reconnus équivalents. Elle a pour objectif de promouvoir les sciences actuarielles auprès du grand public, des institutions et des entreprises. Elle compte aujourd'hui 135 membres dont 25 qualifiés, et 7 membres institutionnels : (Atlanta, Axa Assurances Maroc, Compagnie d'Assurance et de Transport, Saham Assurance, Société Centrale de Réassurance (Groupe CDG), Wafa Assurance, ainsi que le Pôle Prévoyance de la CDG (CNRA et RCAR). L'AMA est reconnue depuis 2004 par l'Association Actuarielle Internationale (AAI) dont elle est devenue membre titulaire en 2008 avec un siège au Conseil. A propos de l'Association Actuarielle Internationale (AAI) : L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est l'organisation internationale regroupant les associations actuarielles nationales. Elle se compose de 98 associations dont 72 membres titulaires et 26 membres associés représentant 75 000 actuares dans 113 pays. L'AAI compte également 5 membres institutionnels que sont : l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'Association Internationale de la Sécurité Sociale, l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance, l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Organization of Pension Supervisors (IOPS). Le sous-comité Afrique de l'Association Actuarielle Internationale est dirigé par le Kenya (président), le Maroc l'AMA (vice-président) et l'Afrique du Sud (vice-président). LNT avec CdP POUR ALLER PLUS LOIN -// Lien source

➤ Presse Online

Le Maroc accueille le 5ème Congrès Actuariel Africain

Adama Sylla

Publié dans Challenge le 28 - 02 - 2018

L'Association Marocaine des Actuares, en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale, organise du 15 au 16 mars 2018 le 5ème Congrès Actuariel Africain qui se tiendra à [Casablanca](#) sous le thème : « Le Développement Financier en Afrique, Expertise et Intérêt Public ».

Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5ème édition accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde. Cet événement mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs. Il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications. La première journée sera consacrée à l'assurance et la régulation, tandis que la seconde sera consacrée au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Le 5ème Congrès Actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuariat, tels que Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission européenne, et architecte de la Directive Européenne Solvency II qui interviendra en ouverture de la journée aux côtés de Masaaki Yoshimura, président de l'Association Actuarielle Internationale.

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa [source](#).



Challenge

Lire aussi

5è congrès actuariel africain les 15 et 16 mars à Casablanca

L'Association Marocaine des Actuares vise une véritable reconnaissance réglementaire

Entretien : «L'AMA doit se conformer en permanence aux standards internationaux de l'AAI»

L'Association Marocaine des Actuares étoffe sa composition et renforce son action

Les actuares militent pour un statut

0 commentaires Trier par Les plus récents ↕

Ajouter un commentaire...

 plugin Commentaires Facebook

➤ Presse Online

28
Fév 2018

Actuariat : Les professionnels africains en conclave à Casablanca

Le Maroc accueille, Sous le Haut Patronage du Roi Mohammed VI le 5^{ème} congrès actuariel africain du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca.

L'Association Marocaine des Actuares (AMA) en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (AAI), organise le 5^{ème} Congrès Actuariel Africain qui se tiendra du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca sous le thème : « Le Développement Financier en Afrique, Expertise et Intérêt Public ».

Ce congrès aura lieu dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial. Près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde sont attendus à cet événement qui mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications.

Selon les organisateurs, la première journée sera consacrée à l'Assurance et la Régulation, la seconde journée au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Le 5^{ème} Congrès Actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuariat, tels que Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission Européenne, et architecte de la Directive Européenne Solvency II, qui interviendra en ouverture de la journée, aux côtés de Masaaki Yoshimura, Président de l'Association Actuarielle Internationale. Dans le cadre du congrès, un atelier animé par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) sera dédié aux organismes de prévention et de retraite.

27 FEVRIER 2018 - BOURSE NEWS

➤ **Presse Online**

Actuariat. Le 5ème Congrès Africain des actuaires se tiendra du 15 au 16 mars à Casablanca

L'Association marocaine des actuaires (AMA), en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), organise le 5ème Congrès actuariel africain qui se tiendra **du 15 au 16 mars 2018 à Casablanca** sous le thème : « Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public ».

Selon un communiqué conjoint des deux associations, le Maroc abrite les travaux du 5ème Congrès actuariel africain dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial.

"Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette cinquième édition du Congrès accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la **Banque**, de la **Finance** et de l'**Assurance** issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde", indique le communiqué.

"Cet événement mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications", lit-on sur le communiqué.

La même source précise que la première journée sera consacrée à l'assurance et la régulation, la seconde journée sera consacrée au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Le 5ème Congrès actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuariat, tels que Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission Européenne, et architecte de la directive européenne Solvency II, qui interviendra en ouverture de la journée, aux côtés de Masaaki Yoshimura, Président de l'Association actuarielle internationale.

"Dans le cadre du congrès, un atelier animé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) sera dédié aux organismes de prévention et de retraite".

[Le Programme détaillé est consultable sur : www.aac2018.ama.ma](http://www.aac2018.ama.ma)

Page d'accueil - Quotidien

Le Maroc accueille le 5e Congrès Actuariel africain, du 15 au 16 mars à Casablanca

Mercredi 28 février 2018 à 14h58

Le Maroc accueille, du 15 au 16 mars à Casablanca, le 5e Congrès Actuariel africain, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA), en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI).

L'événement se tiendra autour du thème: "le développement financier en Afrique, expertise et internet public", dans un contexte d'amélioration des pratiques de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial.

Cette 5e édition accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance, issue principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde.

Cet événement mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs.

Il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications.

La première journée sera consacrée à l'assurance et la régulation, la seconde journée, au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Le 5e Congrès Actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux, dont les travaux ont influencé la pratique de l'actuariat, tels que Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission Européenne, et architecte de la Directive Européenne Solvency II. Il interviendra en ouverture de la journée, aux côtés de Masaaki Yoshimura, président de l'Association Actuarielle internationale.

Dans le cadre du congrès, un atelier animé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) sera dédié aux organismes de prévention et de retraite.

➤ **Presse Online**

AGENDA · CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES

Le Maroc accueille le 5ème Congrès Actuariel Africain

ADAMA SYLLA · 28 FÉVRIER 2018

♥ 0



L'Association Marocaine des Actuares, en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale, organise du 15 au 16 mars 2018 le **5ème Congrès Actuariel Africain** qui se tiendra à Casablanca sous le thème : « Le Développement Financier en Afrique, Expertise et Intérêt Public ».

Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5ème édition accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde. Cet événement mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs. Il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications. La première journée sera consacrée à l'assurance et la régulation, tandis que la seconde sera consacrée au secteur bancaire et aux marchés de capitaux, avec des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Le 5ème Congrès Actuariel fera intervenir plusieurs experts internationaux dont les travaux ont influencé la pratique de l'**actuariat**, tels que Karel Van Hulle, ancien haut responsable de la Commission européenne, et architecte de la Directive Européenne Solvency II qui interviendra en ouverture de la journée aux côtés de Masaaki Yoshimura, président de l'Association Actuarielle Internationale.

➤ Presse Online

• **Grand-messe de l'actuariat à Casablanca**

Casablanca accueillera, du 15 au 16 mars prochain, le 5e Congrès actuariel africain. L'événement, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA) en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), est placé sous le thème «Le développement financier en Afrique, Expertise et Intérêt public». Il connaîtra la participation de 300 professionnels de divers secteurs (banque, finance, assurance) issus principalement de pays africains. Le congrès mettra ainsi en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications. E.M.G.

➤ **Presse Online**

La 5ème édition du Congrès Actuariel Africain à Casablanca

Publié par ALM | Date : mars 01, 2018 | dans: Economie | Laisser un commentaire

Partage

f 5



g+ 0

in 0

p 0



Placé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, le 5ème Congrès Actuariel Africain se tiendra à Casablanca les 15 et 16 mars 2018, sous le thème: «Le développement financier en Afrique : expertise et intérêt public».

Devenu un rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5ème édition du congrès accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement des pays du continent africain ainsi que d'autres régions du monde.

L'événement cette année mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications.

➤ **Presse Online**

Economie

La 5ème édition du Congrès Actuariel Africain à Casablanca

01.03.2018 - 15:02

Placé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, le 5ème Congrès Actuariel Africain se tiendra à Casablanca les 15 et 16 mars 2018, sous le thème: «Le développement financier en Afrique : expertise et intérêt public».

Devenu un rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette 5ème édition du congrès accueillera près de 300 professionnels des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement des pays du continent africain ainsi que d'autres régions du monde.

L'événement cette année mettra en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, il sera également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications.

» Source de l'article: [aujourd'hui](#)

De Bonnes Sources

L'Economiste

Publié dans L'Economiste le 01 - 03 - 2018



Evasion fiscale: L'échange de données officialisé

Comme annoncé en exclusivité par L'Economiste (voir notre édition N°5216 du 23/02/2018), l'échange automatique d'informations à des fins fiscales n'attendra pas la ratification des conventions. Le décret-loi du Chef du gouvernement vient d'être publié au Bulletin Officiel.

Les banques, assurances et toute autre institution financière sont tenues de communiquer les données de manière spontanée et régulière, aux autorités compétentes de pays avec lesquels le Maroc envisage de conclure des conventions. Cette loi donne ainsi une assise juridique à l'application de la législation américaine de lutte contre l'évasion fiscale. K.M.

Douane: Les chiffres de la contrebande

La Douane a saisi des marchandises pour une valeur de 557,1 millions de DH en 2017 contre 483,4 millions une année plus tôt. Elle a également confisqué 22,92 millions de cigarettes et 53,9 tonnes de sacs en matière plastique. K.M.

...Et du trafic de stupéfiants

Au total, 33,74 tonnes de chira ont été saisies en 2017 par la Douane. Ce chiffre n'englobe pas les prises effectuées par les services de sécurité. L'année dernière les agents de la Douane ont également intercepté 476,7 kilos de drogues dures et 140.000 comprimés psychotropes. Ils ont, par ailleurs, saisi 87 millions de DH en devises aux frontières. K.M.

Etat civil: Le registre électronique opérationnel

Le ministère de l'Intérieur vient de lancer le registre national de l'état civil. Ce système d'information centralisé est articulé autour de trois mécanismes. Il s'agit notamment du portail de l'état civil, permettant aux citoyens d'avoir accès aux documents administratifs liés aux naissances, aux mariages, divorce ou décès via le site www.alhamadania.ma. Ce système d'information permet aussi aux fonctionnaires d'avoir accès à toutes les données et procédures relatives à ce domaine.

Le 3e mécanisme porte sur la mise en place d'un centre national de stockage des données, qui pourraient être fournies aux différents départements. M.A.M.

Liquidités bancaires: Le déficit se creuse encore

Le déficit de liquidité sur le marché monétaire se détériore pour la seconde semaine consécutive. Le besoin des banques en cash s'est aggravé de 570 millions de DH pour se fixer à un niveau moyen de 48,3 milliards de DH. Face à cela, Bank Al-Maghrib a injecté 1 milliard de DH au titre des avances hebdomadaires portant le volume global de ses interventions à 48,1 milliards de DH. Ce qui ne couvre pas totalement le déficit. A signaler que la moyenne des Taux Moyens Pondérés et des taux Repo se fixe respectivement à 2,25 et 2,20%. M.A.B.

Trésor: augmentation des levées sur le domestique

Le Trésor augmente ses levées sur le marché. Un montant de 1,6 milliard de DH a été desservi, lors de la dernière émission de Bons de Trésor par adjudication du 27 février. En face, la demande exprimée a dépassé les 8,85 milliards de DH. Cette levée a porté sur des valeurs d'une maturité de 26 semaines, 2 ans et 10 ans. Le règlement des bons souscrits est prévu pour le 5 mars. Avec cette sortie, les besoins du Trésor pour février ont atteint 6,1 milliards de DH largement moins que ce qu'il a annoncé précédemment (7 à 7,5 milliards de DH). M.A.B.

Périmètre de l'appel public à l'épargne

Comme prévu par la loi 44-12, un arrêté vient préciser que les émissions ou cessions de titres auprès d'un groupe de 20 investisseurs ne sont pas considérées comme des opérations d'appel public à l'épargne. H.E.

Lire aussi

[De Bonnes Sources](#)

[De Bonnes Sources](#)

[De Bonnes Sources](#)

[Consécration à l'international pour Wafasalaf](#)

[De Bonnes Sources](#)

0 commentaires

Trier par Les plus récents

Ajouter un commentaire...

[plugin Commentaires Facebook](#)

Grand-messe de l'actuariat à Casablanca

Casablanca accueillera, du 15 au 16 mars prochain, le 5e Congrès actuariel africain. L'événement, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA) en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), est placé sous le thème «Le développement financier en Afrique, Expertise et Intérêt public». Il connaîtra la participation de 300 professionnels de divers secteurs (banque, finance, assurance) issus principalement de pays africains. Le congrès mettra ainsi en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications. E.M.G.

BBoA reçoit le prix de «African Banker of the year»

BMCE Bank of Africa s'est vu récemment attribuer le Prix «African Banker of the year». Cette distinction lui a été attribuée lors du forum des décideurs arabo-africains du Golfe qu'organise l'agence émiratie «Elite MAF Events & Exhibitions» en partenariat avec l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE). Ce forum a pour objectif «d'identifier et promouvoir les opportunités d'investissement en Afrique». Il est également un moyen pour renforcer les relations de partenariat entre les pays du Golfe et d'Afrique dans de nombreux domaines (agriculture, mines, construction, immobilier, télécommunications, énergies renouvelables et logistique). M.A.B.

Le groupe EMSI conseillé par Burj Finance

Le groupe EMSI, qui vient d'intégrer Honoris United Universities, réseau panafricain d'enseignement privé, a été conseillé par Burj Finance. Un réseau créé par le fonds britannique Actis et présent dans neuf pays et 30 villes en Afrique.

Le groupe EMSI compte à son actif 10.000 lauréats et accueille actuellement 4.000 étudiants. Burj Finance est une banque d'affaires marocaine dirigée par Salma Benaddou Idrissi. H.E.

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa source.

[J'aime](#) inscription pour voir ce que vos amis aiment

• **Un congrès sur le développement financier en Afrique**

Casablanca abritera du 15 au 16 mars le 5e congrès Actuariel Africain. Un rendez-vous particulièrement attendu qui rassemblera plus de 300 professionnels du monde de la banque, de la finance ou encore de l'assurance provenant de nombreux pays africains mais également d'autres régions du monde. Parmi ces derniers figureront plusieurs experts internationaux dont les travaux ont considérablement influencé la pratique de l'actuariat tels que l'ancien haut responsable de la Commission européenne Karel Van Hulle. Au programme, des journées d'étude ainsi que des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et sur ses applications au sein du secteur financier.

➤ **Presse Online**

• **Les actuaires en congrès**

Quelque 300 acteurs de l'assurance, de la banque et de la finance, essentiellement d'Afrique, se rencontrent du 15 au 16 mars à Casablanca, pour le 5e Congrès actuariel africain. L'évènement, placé sous le haut patronage de SM le Roi, est organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA) et l'Association actuarielle internationale (AAI). A.Na

➤ **Presse Online**

Les actuaires africains en congrès à Casablanca

Selim Benabdelkhalck Publié dans La Nouvelle Tribune le 15 - 03 - 2018

Après 2003, le Maroc accueille pour la 2ème fois le Congrès Actuariel Africain, rendez-vous récurrent de la profession. Cette 5ème édition du Congrès, organisée par l'Association Marocaine des Actuares (AMA), en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (IAA), sous le haut patronage du Roi Mohammed VI, se tient sous le thème « Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public ».

Dans un contexte où le secteur financier, des assureurs aux banques, est de plus en plus complexe, avec des exigences, notamment prudentielles, toujours plus strictes de la part des régulateurs, la fonction actuarielle est devenue incontournable dans le processus de prise de décision d'une institution financière. Pourtant, sur l'ensemble du continent africain, seulement 13 pays disposent d'associations d'actuares, et seulement 6 d'entre elles sont reconnues par l'IAA. C'est ainsi que ce congrès est une étape importante dans le processus de développement de l'actuariat en Afrique, pour que les actuaires puissent être « encore plus impliqués dans le développement de l'économie africaine », comme l'a expliqué M. Mohamed Amrani, Président de l'AMA, lors de la séance d'ouverture qui s'est tenue jeudi 15 mars au matin, dans un hôtel casablançais.

Une fonction appelée à être développée

La réforme du secteur des assurances au Maroc, à travers l'adoption des normes Solvency II, basées sur le risque, « exige la mise en place d'une fonction actuarielle », selon M. Hassan Boubrik, président de l'ACAPS, qui intervenait également en ouverture. Ainsi, « les actuaires pourront occuper une place de choix au sein des sociétés d'assurance et de réassurance au Maroc », a-t-il poursuivi.

Des propos auxquels a fait écho M. Mohamed Bensalah, président de la FMSAR, qui a ajouté qu'il fallait développer la fonction actuarielle sur l'ensemble du continent, qui « présente des atouts indéniables », mais dont le développement nécessite de « ne pas dupliquer les modèles occidentaux mais tenir compte des spécificités des pays ». Notamment, il a déclaré que « nous avons besoin au Maroc de bâtir nos propres tables de mortalité », car il « est regrettable que le Royaume continue à utiliser des tables venues d'Europe ». Le rôle maintenant transversal de l'actuariat au sein des entreprises doit également pousser la profession à s'organiser et se normaliser encore plus qu'actuellement, et c'est pourquoi M. Bensalah a annoncé que « la FMSAR apportera tout son soutien à l'AMA pour l'élaboration d'un institut des actuaires ».

Pour sa part, M. Masaaki Yoshimura, président de l'IAA, a exprimé sa joie de soutenir « un grand événement », l'une des raisons d'exister de l'IAA étant de « développer et étendre le métier d'actuaire ».

Enfin, M. Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances, a mis l'accent sur l'importance stratégique accordée par le Maroc à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu du continent, notamment à travers la promotion de la coopération mutuelle et l'adoption de stratégies de développement tournées vers l'Afrique.

La séance d'ouverture a été suivie d'une présentation de M. Karel Van Hulle, fondateur de Solvency II, qui a expliqué la conception d'un système de solvabilité pour les sociétés d'assurance et de réassurance basé sur le risque.

Le congrès, qui se tient sur deux jours, sera riche en plénières et en ateliers techniques, animés par des sommités de l'actuariat, et qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa source.



Lire aussi

5è congrès actuariel africain les 15 et 16 mars à Casablanca

Le Maroc accueille le 5ème Congrès Actuariel Africain

Le Maroc accueille le 5ème Congrès Actuariel Africain

L'Association Marocaine des Actuares vise une véritable reconnaissance réglementaire

L'Association Marocaine des Actuares étoffe sa composition et renforce son action

0 commentaires

Trier par **Les plus récents**

Ajouter un commentaire...

plugin Commentaires Facebook

➤ Presse Online

Page d'accueil Quoi de neuf

La SCR va réaliser un bénéfice de 500 MDH en 2017

15-03-2018



f FACEBOOK

🐦 TWITTER

G+ GOOGLE PLUS

"La Société centrale de réassurance va réaliser un résultat de 500 MDH pour cette année" a annoncé Youssef Fassi Fihri, directeur général de la SCR, ce 15 mars lors du 5ème Congrès actuariel africain qui se tient pendant deux jours à Casablanca.

Rappelons que le ministre de l'économie et des finances, Mohamed Boussaid, avait précédemment incité les assureurs marocains à acheter une participation dans la SCR pour atténuer les risques alourdis notamment par la couverture d'une partie des activités d'assurance de sociétés marocaines en Afrique sub-saharienne.

"Il s'agit d'une réorganisation du capital de la SCR, nécessaire pour assurer sa pérennité", avait-il expliqué dans une déclaration à Bloomberg.

➤ Presse Online

Africa News Hub

Catégorie ▾

Langue ▾

Par [Le Matin](#)

Le 15 mars 2018

5ème Congrès Actuariel Africain La fonction actuarielle sera indépendante et décisionnelle dans les compagnies d'assurances



La fonction actuarielle devra prendre davantage du poids au sein des entreprises d'assurances. Son périmètre de responsabilités sera étendu après l'aboutissement d'une réforme en cours qui introduira, entre autres, l'exigence de mise en place de la fonction actuarielle au sein des entreprises d'assurances et de réassurance, avec une place élevée dans la hiérarchie et une indépendance.

Vus : 4. Votes : 0. Partages : 0.

[Lire...](#)

➤ **Presse Online**



ÉCONOMIE ET FINANCE

Les actuaires africains en congrès à Casablanca

LE 15 MARS 2018

de l'aim

Après 2003, le Maroc accueille pour la 2^{ème} fois le Congrès Actuariel Africain, rendez-vous récurrent de la profession. Cette 5^{ème} édition du Congrès, organisée par l'Association Marocaine des Actuares (AMA), en collaboration avec l'Association Actuarielle Internationale (IAA), sous le haut patronage du Roi Mohammed VI, se tient sous le thème « Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public ».

Dans un contexte où le secteur financier, des assureurs aux banques, est de plus en plus complexe, avec des exigences, notamment prudentielles, toujours plus strictes de la part des régulateurs, la fonction actuarielle est devenue incontournable dans le processus de prise de décision d'une institution financière. Pourtant, sur l'ensemble du continent africain, seulement 13 pays disposent d'associations d'actuares, et seulement 6 d'entre elles sont reconnues par l'IAA. C'est ainsi que ce congrès est une étape importante dans le processus de développement de l'actuariat en Afrique, pour que les actuaires puissent être « encore plus impliqués dans le développement de l'économie africaine », comme l'a expliqué M. Mohamed Amrani, Président de l'AMA, lors de la séance d'ouverture qui s'est tenue jeudi 15 mars au matin, dans un hôtel casablancais.

Une fonction appelée à être développée

La réforme du secteur des assurances au Maroc, à travers l'adoption des normes Solvency II, basées sur le risque, « exige la mise en place d'une fonction actuarielle », selon M. Hassan Boubrik, président de l'ACAPS, qui intervenait également en ouverture. Ainsi, « les actuaires pourront occuper une place de choix au sein des sociétés d'assurance et de réassurance au Maroc », a-t-il poursuivi.

Des propos auxquels a fait écho M. Mohamed Bensalah, président de la FMSAR, qui a ajouté qu'il fallait développer la fonction actuarielle sur l'ensemble du continent, qui « présente des atouts indéniables », mais dont le développement nécessite de « ne pas dupliquer les modèles occidentaux mais tenir compte des spécificités des pays ». Notamment, il a déclaré que « nous avons besoin au Maroc de bâtir nos propres tables de mortalité », car il « est regrettable que le Royaume continue à utiliser des tables venues d'Europe ». Le rôle maintenant transversal de l'actuariat au sein des entreprises doit également pousser la profession à s'organiser et se normaliser encore plus qu'actuellement, et c'est pourquoi M. Bensalah a annoncé que « la FMSAR apportera tout son soutien à l'AMA pour l'élaboration d'un institut des actuaires ».

Pour sa part, M. Masaaki Yoshimura, président de l'IAA, a exprimé sa joie de soutenir « un grand événement », l'une des raisons d'exister de l'IAA étant de « développer et étendre le métier d'actuaire ».

Dans un contexte où le secteur financier, des assureurs aux banques, est de plus en plus complexe, avec des exigences, notamment prudentielles, toujours plus strictes de la part des régulateurs, la fonction actuarielle est devenue incontournable dans le processus de prise de décision d'une institution financière. Pourtant, sur l'ensemble du continent africain, seulement 13 pays disposent d'associations d'actuares, et seulement 6 d'entre elles sont reconnues par l'IAA. C'est ainsi que ce congrès est une étape importante dans le processus de développement de l'actuariat en Afrique, pour que les actuaires puissent être « encore plus impliqués dans le développement de l'économie africaine », comme l'a expliqué M. Mohamed Amrani, Président de l'AMA, lors de la séance d'ouverture qui s'est tenue jeudi 15 mars au matin, dans un hôtel casablancais.

Une fonction appelée à être développée

La réforme du secteur des assurances au Maroc, à travers l'adoption des normes Solvency II, basées sur le risque, « exige la mise en place d'une fonction actuarielle », selon M. Hassan Boubrik, président de l'ACAPS, qui intervenait également en ouverture. Ainsi, « les actuaires pourront occuper une place de choix au sein des sociétés d'assurance et de réassurance au Maroc », a-t-il poursuivi.

Des propos auxquels a fait écho M. Mohamed Bensalah, président de la FMSAR, qui a ajouté qu'il fallait développer la fonction actuarielle sur l'ensemble du continent, qui « présente des atouts indéniables », mais dont le développement nécessite de « ne pas dupliquer les modèles occidentaux mais tenir compte des spécificités des pays ». Notamment, il a déclaré que « nous avons besoin au Maroc de bâtir nos propres tables de mortalité », car il « est regrettable que le Royaume continue à utiliser des tables venues d'Europe ». Le rôle maintenant transversal de l'actuariat au sein des entreprises doit également pousser la profession à s'organiser et se normaliser encore plus qu'actuellement, et c'est pourquoi M. Bensalah a annoncé que « la FMSAR apportera tout son soutien à l'AMA pour l'élaboration d'un institut des actuaires ».

Pour sa part, M. Masaaki Yoshimura, président de l'IAA, a exprimé sa joie de soutenir « un grand événement », l'une des raisons d'exister de l'IAA étant de « développer et étendre le métier d'actuaire ».

POUR ALLER PLUS LOIN



Office des Changes : Le déficit du compte courant en nette amélioration



Subprime : Barclays échappe d'une amende de 2 milliards aux USA

Enfin, M. Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances, a mis l'accent sur l'importance stratégique accordée par le Maroc à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu du continent, notamment à travers la promotion de la coopération mutuelle et l'adoption de stratégies de développement tournées vers l'Afrique.

La séance d'ouverture a été suivie d'une présentation de M. Karel Van Hulle, fondateur de Solvency II, qui a expliqué la conception d'un système de solvabilité pour les sociétés d'assurance et de réassurance basé sur le risque.

Le congrès, qui se tient sur deux jours, sera riche en plénières et en ateliers techniques, animés par des comités de l'actuariat, et qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

Selim Benabdelkhalik

➤ Presse Online

Africain.info

REVUE DE PRESSE : ACTUALITES D'AFRIQUE

Les actuaires africains en congrès à Casablanca

La nouvelle Tribune [15/03/2018]

Après 2003, le Maroc accueille pour la 2ème fois le Congrès Actuariel Africain, rendez-vous récurrent de la profession. Cette 5ème édition du Congrès, organisée par l'Association Marocaine des Actuares (AMA), [...] The post Les actuaires africains en congrès à Casablanca appeared first on La Nouvelle (...)

[\[Lire l'article complet dans La nouvelle Tribune\]](#)

➤ **Presse Online**

افتتاح المؤتمر الافريقي الخامس للاكتواريين بمشاركة أزيد من 300 خبير

الخميس 15 مارس 2018



افتتحت اليوم الخميس بالدار البيضاء أشغال المؤتمر الإفريقي الخامس للاكتواريين بمشاركة أزيد من 300 من الخبراء والفاعلين في عالم المال والأعمال من داخل المغرب وخارجه.

ويروم هذا المؤتمر، المنعقد يومي 15 و16 مارس الجاري، تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس، الوقوف على طبيعة هذه المهنة والسبل الذي يمكن سلكها للنهوض بالمسار التنموي الذي انخرطت فيه القارة السمراء.

وينظم هذا المؤتمر، الذي شارك في افتتاحه وزير الاقتصاد والمالية السيد محمد بوسعيد، بمبادرة من الجمعية المغربية للخبراء الاكتواريين وبشراكة مع الجمعية الدولية للخبراء الاكتواريين، وذلك تحت شعار "التنمية المالية بإفريقيا، خبرة ومصصلحة عامة".

وبالمناسبة أبرز السيد عبد الرحيم الشافعي عضو- مؤسس للجمعية المغربية للاكتواريين، أن مهنة الخبرة الاكتوارية تتطلب مستوى عاليا من الإلمام بدواليب مادة الرياضيات، وبمختلف المحاور الأخرى ذات الصلة بالمجال المحاسباتي والقانون والمالية والتجارة والتسيير والمعلومات، وذلك من أجل دراسة المخاطر التي قد تواجه الشركات والعمل على تقويمها.

وأشار إلى أن هذه المهنة بإفريقيا لازالت تشق طريقها نحو التطور، حيث لا يتعدى عدد الجمعيات الإفريقية التي تهتم بهذا المجال 6 جمعيات، من بينها الجمعية المغربية للاكتواريين التي حظيت سنة 2003 باعتراف الجمعية الدولية للاكتواريين التي يتواجد مقرها بكندا.

وقد شرعت الجمعية المغربية للاكتواريين في ممارسة انشطتها ابتداء من 1998، مدشنة بذلك نحو 20 سنة من العمل على تحسين ممارسات المهنة.

وتتضمن فقرات برنامج هذا المؤتمر، سلسلة من الجلسات الموسعة التي تنصب محاورها أساسا حول التقنين في قطاع التأمينات، وتنمية صناعة التأمين بإفريقيا، ومهنة الخبرة الاكتوارية في عالم متحول، وتنمية القطاع البنكي بإفريقيا، وتنمية أسواق الرساميل بإفريقيا.

➤ **Presse Online**

5ème Congrès Actuariel Africain

15.03.2018 - 16.03.2018, Casablanca, Maroc

5ème Congrès Actuariel africain

L'Association Actuarielle Internationale en collaboration avec l'Association Marocaine des Actuares organisent le 5ème Congrès Actuariel Africain qui se tiendra à Casablanca du 15 au 16 mars 2018 à l'hôtel Sofitel Tour Blanche.

Cet événement fait suite au congrès international organisé en novembre 2016 à Cape Town en Afrique du Sud, qui a rassemblé plus de 160 participants issus d'une quinzaine de pays africains et d'autres régions du monde. Ce congrès a pour vocation de mettre en perspective, à travers la profession actuarielle, la dynamique des secteurs de la banque et de l'assurance, en constante évolution en Afrique.

Dans un contexte de reconnaissance de la profession sur le marché et d'amélioration des pratiques, le 5ème Congrès Actuariel Africain fera intervenir des experts nationaux et internationaux, ainsi que des dirigeants du secteur pour faire le point sur l'évolution de cette profession et ses perspectives d'avenir.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le [site web de l'évènement](#).

➤ **Presse Online**

SUPPORT : Le Matin

DATE : 15 mars 2018

ÉCONOMIE

5ème Congrès Actuariel Africain

La fonction actuarielle sera indépendante et décisionnelle dans les compagnies d'assurances

Lahcen Oudoud, LE MATIN · 15 Mars 2018 · 14:20

Facebook Tweet Google+ LinkedIn



Les actuaires pourront occuper une position de choix au sein de l'entreprise d'assurances et de réassurance au Maroc, a indiqué Hassan Boubrik, président de l'ACAPS. (Ph: Seddik).

La fonction actuarielle devra prendre davantage du poids au sein des entreprises d'assurances. Son périmètre de responsabilités sera étendu après l'aboutissement d'une réforme en cours qui introduira, entre autres, l'exigence de mise en place de la fonction actuarielle au sein des entreprises d'assurances et de réassurance, avec une place élevée dans la hiérarchie et une indépendance.

Les actuaires devront prendre de l'envergure dans les entreprises, notamment de l'assurance et de réassurance. Cette certitude a été exprimée par les participants au 5ème Congrès Actuariel Africain qui a été organisé les 15 et 16 de ce mois de mars par l'Association Actuarielle Internationale en collaboration avec l'Association Marocaine des Actuaires. Il en est ainsi surtout de Hassan Boubrik, président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). « J'en suis sûr, les actuaires pourront occuper une position de choix au sein de l'entreprise d'assurances et de réassurance au Maroc. Ils ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques », a-t-il estimé, précisant qu'ils devront aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise avec une vision qualitative d'ensemble ».

Cette mutation de la fonction actuarielle sera favorisée par une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », qui est en cours de discussion avec le secteur, révèle le patron de l'Acaps. Cette réforme, explique-t-il, renforcera la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et va changer profondément l'approche de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance.

Le volet quantitatif de cette réforme, considérée par Hassan Boubrik comme un « un réel défi tant pour les assureurs que pour le régulateur », remplace les règles actuellement en vigueur par de nouvelles qui « tiennent mieux compte de l'ensemble des risques auxquels une entreprise d'assurances est exposée, qui privilégient des valorisations en valeur économique et qui mettent les exigences de capital à des niveaux tenant compte de l'activité et des risques réels pris ». Ces règles, explique-t-il, imposent aux compagnies d'assurance de disposer de plus d'expertise pour calculer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risques, les capitaux exigés en conséquence ainsi que les capitaux constitués. Ces calculs, note-t-il, doivent être documentés et justifiés auprès de l'Acaps.

Au niveau qualitatif, ce projet de circulaire introduit des « exigences poussées » en termes de qualité des données auxquelles les assureurs devront se conformer, indique le président de l'Acaps. Ce volet prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (communément appelé ORSA-OwnRisk and Solvency Assessment) qui doit être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise, ajoute le même responsable. Ce qui remplacera le traditionnel « rapport de solvabilité » qui est « devenu aujourd'hui un simple exercice routinier d'actualisation mécanique du rapport de l'année précédente », relève-t-il.

Cette réforme en projet promet encore mieux, selon le responsable de l'institution de régulation du secteur des assurances. Le pilier qualitatif introduit, en effet, l'exigence de mise en place de la fonction actuarielle au sein des entreprises d'assurances et de réassurance, explique-t-il, notant que celle-ci est identifiée comme clé et ce, au même titre que les fonctions de gestion des risques, de conformité et d'audit interne. Il lui est ainsi donné une place élevée dans la hiérarchie et une indépendance, ajoute-t-il.

Cette fonction aura, entre autres, pour responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des plans de réassurance et enfin, de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et en particulier de l'ORSA.

Elle devra également remettre un rapport à la direction générale ou au directoire où elle devra indiquer clairement toute défaillance et émettre des recommandations sur la manière d'y remédier.

Cet élargissement du périmètre de responsabilités oblige la fonction actuarielle, selon Hassan Boubrik, non seulement à avoir des compétences techniques pointues mais également « la capacité de dialoguer avec l'Autorité de contrôle et avec les instances décisionnelles de l'entreprise, de porter un regard critique sur les résultats quantitatifs et d'en cerner la complexité avec un rendu compréhensible auprès des dirigeants ».

Par ailleurs, Hassan Boubrik insiste le rôle de l'essor de la digitalisation et du big data et leurs implications sur le monde des assurances que ce soit pour l'amélioration de la qualité de service, pour l'optimisation de la tarification ou pour la détection des fraudes. « Le bagage technique des actuaires sera sans nul doute une bonne base pour l'appropriation de ces nouveaux paradigmes », conclut-t-il.

Ce qui a été également souligné par le président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurance et de réassurance (FMSAR). Mohamed Hassan Bensalah note, en effet, que les actuaires auront à se charger de l'analyse des masses énormes de données récupérées par les compagnies d'assurances des objets connectés.

Il insiste aussi sur la réglementation de la profession de l'actuariat et suggère à l'Association Marocaine des Actuaires de se doter d'un institut.

➤ Presse Online

SUPPORT : Le Boursier

DATE : 15 mars 2018

Solvency II: un réel défi, selon Hassan Boubrik

PAR ABIR LABIED / 15-03-2018



Live. Conférence de presse de Abdellatif Jouahri

La nouvelle réglementation "solvabilité basée sur les risques" ou "solvabilité II" est en cours d'élaboration, et un projet de circulaire a été émis pour consultation et discussion avec le secteur de l'Assurance au Maroc. Qu'apporte donc ce nouveau régime prudentiel au secteur? Et quelles sont les exigences majeures auxquelles doivent répondre les compagnies d'assurance et de réassurance? Les détails.

"Cette réforme va **renforcer la culture du risque** dans toutes les zones de l'activité de l'assurance et va **changer profondément l'approche de contrôle** des entreprises d'assurance et de réassurance", indique Hassan Boubrik, Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (Acaps), lors d' l'ouverture du 5ème Congrès Actuariel africain tenu ce jeudi 15 mars à Casablanca.

Ainsi, "répondre aux exigences de cette réforme constituera **un réel défi** tant pour les assureurs que pour les régulateurs", ajoute-t-il.

Dans ce sillage, le Président de l'Acaps a rappelé les **trois piliers du nouveau régime prudentiel** :

> **Le pilier quantitatif**: celui-ci détermine les **exigences de capital** s'appliquant aux assureurs. Il a pour rôle d'ajouter des seuils de fonds propres et de provisions pour que les compagnies assureurs puissent être solvables et faire face aux différents risques encourus.

En effet, la solvabilité II vise essentiellement à harmoniser les règles de calcul des provisions en y intégrant de manière quantitative de la prudence.

"Ces règles exigent des compagnies d'assurance de disposer de plus d'expertise", estime M. Boubrik.

> **Le pilier qualitatif** quant à lui introduit les exigences "poussées" en termes de qualité de données auxquelles les assureurs devront se conformer.

Ainsi, celui-ci fixe les règles qualitatives de gouvernance et de gestion des risques afin de s'assurer que la compagnie est bien gérée essentiellement par le biais de la formalisation de la politique de gestion des risques et **la mise en place de l'Orsa (Own Risk and Solvency Assesment)**.

Ce processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité par l'entreprise doit être complet pour intégrer le processus décisionnel de l'organisme, selon le Président de l'Acaps

Enfin, "ce nouvel exercice d'appropriation du risque va remplacer le système traditionnel, qui est devenu aujourd'hui un simple exercice routinier d'actualisation mécanique de l'année précédente", ajoute Hassan Boubrik.

> **Le Pilier 3 concerne la communication financière**: au régulateur ainsi qu'au marché. Il s'agit de l'information publique qui doit venir renforcer la discipline de marché et la transparence au sein de celui-ci.

➤ Presse Online

ÉCO ACTU

Compagnies d'assurance et réassurance

Un nouveau positionnement à l'étude pour la fonction actuarielle

Lahcen Oudoud, LE MATIN 15 Mars 2018 - 19:15

Facebook Tweet Google + LinkedIn



Les actuaires pourront occuper une position de choix au sein de l'entreprise d'assurances et de réassurance au Maroc, a indiqué Hassan Boubrik, président de l'Acaps. Ph. Seddik

La fonction actuarielle va prendre du galon. Le périmètre des responsabilités sera élargi dans le secteur des assurances, après l'aboutissement d'une réforme en cours. Celle-ci introduira, entre autres, l'exigence de mettre en place la fonction actuarielle au sein des compagnies d'assurance et de réassurance, avec un niveau élevé dans la hiérarchie et une indépendance.

Les actuaires monteront en grade dans les années à venir. Du moins dans le secteur des assurances. Les participants au 5e Congrès actuariel africain qui a démarré hier à Casablanca pour clore ses travaux aujourd'hui en sont convaincus. Cet événement est organisé par l'Association actuarielle internationale en collaboration avec l'Association marocaine des actuaires. Il en est ainsi surtout de Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (Acaps). «J'en suis sûr, les actuaires pourront occuper une position de choix au sein de l'entreprise d'assurances et de réassurance au Maroc. Ils ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques». Et de préciser qu'ils devront «aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise avec une vision qualitative d'ensemble».

Cette montée en gamme et en responsabilité de la fonction actuarielle sera favorisée par une nouvelle réglementation prudentielle «Solvabilité basée sur les risques», qui est en cours de discussion avec le secteur, révèle le patron de l'Acaps. Le volet quantitatif de cette réforme remplace, selon Hassan Boubrik, les règles actuellement en vigueur par de nouvelles qui imposent aux compagnies d'assurance de disposer de plus d'expertise pour calculer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risque, les capitaux exigés en conséquence ainsi que les capitaux constitués. Ces calculs, note-t-il, doivent être documentés et justifiés auprès du gendarme du marché. Au niveau qualitatif, ce projet de circulaire introduit des «exigences poussées» en termes de qualité des données auxquelles les assureurs devront se conformer, indique le président de l'Acaps. Ce volet prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (communément appelé ORSA) qui doit être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise. Ce qui remplacera le traditionnel «rapport de solvabilité», relève-t-il. Cette réforme en projet promet encore mieux, selon le même responsable. Le pilier qualitatif introduit, en effet, l'exigence de mise en place de la fonction actuarielle au sein des entreprises d'assurances et de réassurance, explique-t-il, notant que celle-ci est identifiée comme clé, et ce, au même titre que les fonctions de gestion des risques, de conformité et d'audit interne. Il lui est ainsi donné une place élevée dans la hiérarchie et une indépendance, ajoute-t-il.

Cette fonction aura, entre autres, pour responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des plans de réassurance et enfin, de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et en particulier de l'ORSA. Elle devra également remettre un rapport à la direction générale ou au directoire où elle devra indiquer clairement toute défaillance et émettre des recommandations sur la manière d'y remédier.

➤ Presse Online



Ouverture à Casablanca du 5ème congrès actuariat africain

jeudi, 15 mars, 2018 à 13:44

Casablanca – Les travaux du 5ème congrès actuariat africain, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA), se sont ouverts jeudi à Casablanca, en présence des représentants des secteurs des finances, des banques et des assurances.

Ouverture à Casablanca du 5ème congrès actuariel africain

Synthèse vocale

Module manquant →



Les travaux du 5ème congrès actuariel africain, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA), se sont ouverts jeudi à Casablanca, en présence des représentants des secteurs des finances, des banques et des assurances.

Tenue sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, sous le thème "le Développement financier en Afrique, expertise et intérêt public", cette rencontre de deux jours se tient dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial.

Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette édition, organisée en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), accueille près de 300

professionnels de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde.

Cet événement met en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs.

C'est également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications dans ces secteurs.

S'exprimant à l'ouverture de cet événement, le ministre de l'Economie et des Finances, Mohammed Boussaid a mis l'accent sur l'importance stratégique accordée par le Maroc à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu du continent, notamment à travers la promotion de la coopération mutuelle et l'adoption de stratégies de développement tournées vers l'Afrique.

Il a expliqué que le Maroc a réaffirmé à maintes reprises son engagement fort envers les pays africains comme en attestent les multiples visites de SM le Roi dans plusieurs pays africains pour promouvoir une coopération riche, multiforme et multi-sectorielle, ajoutant que les concrétisations de cette coopération en termes de transfert de savoir, de réalisation de projets de développement importants et de renforcement de l'investissement privé en Afrique ne sont plus à démontrer.

Il a notamment rappelé l'importante expansion des banques mais également des compagnies d'assurances marocaines dans plusieurs pays africains, qui est un vecteur de financement du développement économique de ces pays et de facilitation des relations et flux d'affaires entre nos pays.

M. Boussaid a également cité la place financière Casablanca Finance City qui se positionne déjà en tant que hub financier régional en offrant un écosystème intégré en faveur de l'attrait de l'investissement et des financements vers l'Afrique.

L'installation à Casablanca d'Africa50, le fonds de développement et de financement de l'infrastructure promu par la Banque Africaine de Développement et plusieurs pays africains, témoigne de la volonté de permettre à la place de Casablanca d'offrir des solutions de financement pour faire face aux besoins du continent, a-t-il conclu.

Plusieurs thématiques seront débattues notamment l'assurance et la régulation, le secteur bancaire et les marchés de capitaux outre des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

MAP 15/03/2018

➤ Presse Online

Assurances : L'actuaire aura une place de choix dans la nouvelle réglementation



JEUDI 15 MARS 2018 - PAR BOURSE NEWS

Le haut patronage royal décroché par le 5ème congrès actuariel africain - qui se tient actuellement à Casablanca- et la présence de tous les régulateurs du secteur financier montrent l'intérêt donné à cette profession.

.La fonction actuarielle plaque tournante de Solvency II.

.Les actuaires, une denrée rare sur le marché marocain.

Le secteur de l'actuariat connaît une mutation profonde depuis que les régulateurs du secteur des assurances l'ont pris sous leurs ailes. En Europe, avec Solvency II ou bientôt au Maroc avec la SBR (Solvabilité basée sur les risques), le rôle de l'actuaire n'est plus le même. C'est ce que débattent actuellement les professionnels africains du secteur en conclave à Casablanca pour le cinquième congrès actuariel africain. Le haut patronage royal décroché par cette manifestation et la présence de tous les régulateurs du secteur financier montrent l'intérêt donné à cette profession apparue au 18^{ème} siècle pour accompagner le développement de l'assurance Vi mais dont l'organisation ne s'est structurée que depuis une cinquantaine d'années.

Ce qui a toujours rendu la fonction actuarielle indispensable, c'est la nature même du secteur des assurances. Les primes y sont encaissées avant de connaître les sinistres ce qui provoque un cycle de production inversé. "Un assureur peut connaître son chiffre d'affaires avec précision mais ne maîtrise jamais les prestations qu'il doit servir à ses clients", explique Hassan Boubrik, Président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) qui intervenait en ouverture de ce congrès. Ceci rend l'anticipation basée sur les statistiques, et donc le rôle de l'actuaire, un élément précieux pour piloter les risques. Selon Boubrik, ce rôle va prendre une nouvelle dimension avec la Solvabilité basée sur les risques, équivalent de Solvency II au Maroc.

Cette norme cherche à renforcer la culture des risques chez les compagnies d'assurance et demande plus d'expertise dans l'établissement des ratios de solvabilité, surtout qu'il faudra désormais documenter et clarifier encore plus les calculs transmis à l'ACAPS dans le cadre du premier pilier de la norme relatif aux ratios prudentiels et appelé plus communément pilier quantitatif. Dans son pilier qualitatif, SBR prévoit que la fonction actuarielle devienne une fonction "clé" dans l'organisation des compagnies au côté des risques, de la conformité et du contrôle interne. L'actuaire doit coordonner le calcul des provisions et surtout donner des avis et recommandations aux organes de décisions. Une vision partagée et appuyée par Karel Van Hulle, architecte de la directive européenne Solvency II et membre de la Commission européenne. Pour lui, l'actuaire devra de plus en plus "communiquer", insistant sur le fait que cette fonction intervient aussi dans le troisième pilier de Solvency relatif à la communication. Les nouvelles techniques (digital, Big data, etc...) seront des atouts non négligeables pour la profession. D'ailleurs, le chantier sur lequel doivent pencher rapidement les actuaires marocains est relatif au développement de tables de mortalité propres à nos compagnies et répondant à nos contraintes. Car actuellement, les tables de mortalité utilisées sont européennes et "ne reflètent pas la réalité du marché", estime Hassan Bensalah, président de la fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR). Lors du passage à la Solvabilité basée sur les risques, il faudra en effet que ces tables soient utilisées.

L'actuaire, une denrée rare

Si de par la réglementation les actuaires vont devenir de plus en plus sollicités, le profil reste rare et ne court pas les rues. "Rares sont les jeunes qui choisissent cette filière" selon Hassan Bensalah qui laisse entendre que le marché est en manque de profils. Pourtant, le Maroc dispose de formations de qualité avec l'INSEA notamment, et ce dès 1972. Mais ce n'est que depuis 1999 qu'un cursus spécialisé a été lancé pour former chaque année des ingénieurs d'Etat en actuariat-Finance dans cet institut. Plus récemment, une nouvelle formation de l'Université internationale de Rabat (UIR) a vu le jour. A cela s'ajoute le fait que l'AMA (Association marocaine des actuaires), Cheville ouvrière de ce congrès et de la profession actuarielle au Maroc, est membre titulaire de l'Association internationale actuarielle, organisme mondial qui regroupe 98 associations dont 72 membres titulaires de 113 pays. Autant d'éléments qui doivent inciter les jeunes à aller vers cette filière qui, par les règles de l'offre et de la demande, peut leur assurer un bel avenir. Les actuaires marocains exercent principalement dans le secteur des assurances et de la prévoyance sociale.

L'actuariat en Afrique : Une histoire récente

En Afrique, seulement 13 pays disposent d'associations d'actuaires, dont 5 sont membres titulaires de l'Association internationale (AAI). En 1999 s'est tenue la première réunion des dirigeants de la profession actuarielle en Afrique, à l'invitation du Ghana. La fonction demeure discrète dans les pays africains mais la création d'un sous-comité Afrique, chargé de veiller particulièrement aux besoins des pays du continent africain en matière de développement actuariel, a donné de la visibilité au métier.

➤ **Presse Online**

فيديو

بركة يتحدث عن مهنة "الإكتوريين" وآفاقها بالمغرب

الجمعة 16 مارس 2018 - 16:32



بمناسبة تنظيم الدورة الخامسة للمؤتمر الإفريقي للإكتوريين، أكد محمد بركة، مدير الجمعية المغربية للإكتوريين ومدير تقني لتأمينات الإكتوريين بفرنسا أن مادة الإكتورا غير معروفة كثيرا بين الناس.

وعن سवाल حول ماهية الدور الذي يقوم به الإكتوري، أعطى بركة مثالا من خلال مجال التأمينات، حيث أكد أن الإكتوري يقوم بحساب القيم ويجري التخمينات، ويحدد ثمن التأمينات.

وزاد مدير الجمعية المغربية للإكتوريين أن هذه المهنة غير معروفة من طرف العامة، بيد أن هذا المؤتمر يساهم في التعريف بها، وفتح آفاقها في وجه خريجي العلوم الرياضية على وجه الخصوص.

وبالنسبة للمجالات التي يمكن للإكتوري أن يكون فاعلا فيها، أوضح المتحدث أن هناك التأمين وميدان الأبنك، مشيرا إلى أنه في مجال التأمين سيتم تحويل الإكتور إلى مهنة احترافية، وبالتالي يتوجب على كل شركة أن تتوفر على هذه المهنة.

وتابع بركة أن هذه المهنة ترتبط أساسا بالمجالات التي تعتمد على تحليل المخاطر.

وعن الطلب على هذه المهنة، أعطى بركة مثالا عن شقيقته التي ناقشت دكتوراه في الرياضيات ولم تجد عملا، فطلب منها التوجه لدراسة الإكتورية بفرنسا، وكانت المفاجأة أنها وضعت طلبا للتشغيل بمؤسستين ومباشرة بعدها تلقت عرضا إضافيا من شركة ثالثة، قبل أن يتابع أن هذه المهنة من بين المهن المستقبلية التي يوجد عليها طلب كبير جدا.

للإشارة، فإن مهنة الإكتوري تتطلب منه التعامل مع الخطر وعدم اليقين، كما أنه يقدم التقديرات التي تستوجب الخبرة في مجال أنظمة الأمن المالي وألياتها، وذلك من خلال معادلات رياضية تضع احتمالات وقوع المخاطر، وحساب النتائج التي تحدث في حال وقع المخاطر، وذلك بهدف الحد من أثارها السلبية.

➤ Presse Online

5ème Congrès Actuariel Africain à Casablanca Dynamique des secteurs banque et assurance au menu

L'opinion

Publié dans L'opinion le 16 - 03 - 2018

Le rideau s'ouvre aujourd'hui, jeudi 15 mars à Casablanca, le 5ème Congrès Actuariel Africain, sous le thème : « Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public », à l'initiative de l'Association Actuarielle Internationale (AAI), en collaboration avec l'Association Marocaine des Actuaire (AMA).

Ce congrès, de deux jours, a pour vocation de mettre en perspective, à travers la profession actuarielle, la dynamique des secteurs de la banque et de l'assurance, en constante évolution en Afrique. Vont prendre part à cet événement quelque 300 experts nationaux et internationaux, ainsi que des dirigeants du secteur.

Ce rendez-vous, qui fait suite au congrès international organisé en novembre 2016 en Afrique du Sud, est une occasion aussi pour le secteur financier marocain de confirmer sa position de moteur de la croissance émergente en Afrique et de présenter le modèle marocain de partenariat gagnant-gagnant comme une solution de co-développement pour de nombreux pays du continent, soulignent les organisateurs.

La profession actuarielle se retrouve désormais au cœur de la gouvernance avec un rôle majeur dans la stratégie produits des institutions financières, dans leurs investissements, mais également dans les nouvelles fonctions de surveillance où la fonction actuarielle et la gestion des risques, nécessitent des techniques actuarielles avancées, indique la même source. Et d'ajouter que la profession verra certainement croître son importance et ses responsabilités dans un marché en perpétuel changement et une économie de plus en plus sophistiquée. « Profession ancienne dans certains pays africains et plus récemment implantée dans d'autres, l'actuariat trouve sa voie dans un marché à plusieurs vitesses où les exigences et la réglementation évoluent pour se conformer en permanence aux standards internationaux », affirme l'Association Actuarielle Internationale. Celle-ci

estime que le choix du Maroc d'organiser d'une telle rencontre n'est pas le fruit du hasard. Il intervient dans un contexte où les grandes entreprises publiques, semi-publiques et privées marocaine ont exporté leur savoir-faire dans différents domaines tels que l'agriculture, les télécoms, le bâtiment et travaux publics, l'industrie, la banque et l'assurance.

« Aujourd'hui, le Maroc exerce pleinement son rôle de hub régional avec des investissements réalisés dans des infrastructures aériennes et portuaires pour assurer les liaisons internationales, mais également à travers la structuration et la consolidation du secteur de l'assurance et de la banque en Afrique avec l'émergence d'acteurs régionaux de taille, filiales de champions nationaux.

La création d'une place financière à Casablanca s'est d'ailleurs matérialisée par l'implantation de plusieurs acteurs économiques dont la vocation est le rayonnement régional », affirme-t-on.

Pour rappel, le Maroc fait partie des pays africains précurseurs dans le domaine de l'actuariat. Dès 1972, une formation a été lancée au sein de l'INSEA de Rabat qui, depuis 1998, forme chaque année des ingénieurs d'état en actuariat-finance. Aujourd'hui les actuaire marocains exercent principalement dans le secteur des assurances et de la prévoyance sociale.

Au Maroc, faut-il le souligner, il existe environ 400 actuaire, dont la majorité travaille dans le secteur des assurances, des banques et des finances.

A. C.



Lire aussi

5è congrès actuariel africain les 15 et 16 mars à Casablanca

Association marocaine des actuaire : Pour une meilleure adaptation aux risques financiers

L'Association Marocaine des Actuaire étoffe sa composition et renforce son action

Les actuaire militent pour un statut

Entretien : «L'AMA doit se conformer en permanence aux standards internationaux de l'AAI»

0 commentaires

Trier par Les plus récents

Ajouter un commentaire...

plugin Commentaires Facebook

➤ Presse Online

5ème Congrès Actuariel Africain à Casablanca Dynamique des secteurs banque et assurance au menu

Le rideau s'ouvre aujourd'hui, jeudi 15 mars à Casablanca, le 5ème Congrès Actuariel Africain, sous le thème : « Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public », à l'initiative de l'association Actuarielle Internationale (AAI), en collaboration avec l'Association Marocaine des Actuares (AMA).



Ce congrès, de deux jours, a pour vocation de mettre en perspective, à travers la profession actuarielle, la dynamique des secteurs de la banque et de l'assurance, en constante évolution en Afrique. Vont prendre part à cet événement quelque 300 experts nationaux et internationaux, ainsi que des dirigeants du secteur.

Ce rendez-vous, qui fait suite au congrès international organisé en novembre 2016 en Afrique du Sud, est une occasion aussi pour le secteur financier marocain de confirmer sa position de moteur de la croissance émergente en Afrique et de présenter le modèle marocain de partenariat gagnant-gagnant comme une solution de co-développement pour de nombreux pays du continent, soulignent les organisateurs.

La profession actuarielle se retrouve désormais au cœur de la gouvernance avec un rôle majeur dans la stratégie produits des institutions financières, dans leurs investissements, mais également dans les nouvelles fonctions de surveillance où la fonction actuarielle et la gestion des risques, nécessitent des techniques actuarielles avancées, indique la même source. Et d'ajouter que la profession verra certainement croître son importance et ses responsabilités dans un marché en perpétuel changement et une économie de plus en plus sophistiquée. « Profession ancienne dans certains pays africains et plus récemment implantée dans d'autres, l'actuariat trouve sa voie dans un marché à plusieurs vitesses où les exigences et la réglementation évoluent pour se conformer en permanence aux standards internationaux », affirme l'Association Actuarielle Internationale. Celle-ci estime que le choix du Maroc d'organiser d'une telle rencontre n'est pas le fruit du hasard. Il intervient dans un contexte où les grandes entreprises publiques, semi-publiques et privées marocaine ont exporté leur savoir-faire dans différents domaines tels que l'agriculture, les télécoms, le bâtiment et travaux publics, l'industrie, la banque et l'assurance.

« Aujourd'hui, le Maroc exerce pleinement son rôle de hub régional avec des investissements réalisés dans des infrastructures aériennes et portuaires pour assurer les liaisons internationales, mais également à travers la structuration et la consolidation du secteur de l'assurance et de la banque en Afrique avec l'émergence d'acteurs régionaux de taille, filiales de champions nationaux.

La création d'une place financière à Casablanca s'est d'ailleurs matérialisée par l'implantation de plusieurs acteurs économiques dont la vocation est le rayonnement régional », affirme-t-on.

Pour rappel, le Maroc fait partie des pays africains précurseurs dans le domaine de l'actuariat. Dès 1972, une formation a été lancée au sein de l'INSEA de Rabat qui, depuis 1998, forme chaque année des ingénieurs d'état en actuariat-finance. Aujourd'hui les actuares marocains exercent principalement dans le secteur des assurances et de la prévoyance sociale.

Au Maroc, faut-il le souligner, il existe environ 400 actuares, dont la majorité travaille dans le secteur des assurances, des banques et des finances.

A. C.

16/3/2018

➤ **Presse Online**

ECONOMIE

Un big bang attendu dans l'actuariat

Par Khadija MASMOUDI | Edition N°:5231 Le 16/03/2018 | Partager

L'actuaire au centre de la solvabilité basée sur le risque

+ Le big data va chambouler les pratiques

Le fédérateur des assurances soutient l'idée d'un Ordre professionnel



Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale: «Les actuares ne seront plus contents eux mêmes. Il devront aller bien au-delà et porter la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise avec une vision qualitative d'excellence» (Ph. L'Economiste)

Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance: «La profession d'actuaire est souvent mal connue du grand public et nous sommes les jeunes diplômés qui cherchons cette reconnaissance» (Ph. L'Economiste)

Big data, nouvelle réglementation prudentielle... La fonction d'actuaire va connaître une transformation profonde. D'abord avec le changement attendu au niveau de la réglementation et ensuite avec la digitalisation et le big data qui auront des impacts sur la qualité de service, la tarification ou la détection des fraudes en assurance.

L'actuaire deviendra un consommateur et un transformateur de données et sera amené à travailler de plus en plus sur des modèles complexes. «Le bagage technique des actuares sera sans nul doute une bonne base pour l'appropriation de ces nouveaux paradigmes», souligne Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale, au 5e congrès actuariel africain organisé par l'Association actuarielle internationale (AAI) en collaboration avec l'Association marocaine des actuares (AMA) Jeudi 15 mars à Casablanca.

«Ils doivent se préparer à l'augmentation du volume des données qui sera récupéré par les assureurs à travers les objets connectés en faisant appel à des outils et des modèles plus sophistiqués pour expliquer au mieux toute l'information disponible», souligne le président de la fédération des assurances, Mohamed Hassan Bensalah. Il propose «de réglementer ce métier. La fédération s'engage à apporter tout son soutien pour la création d'un Ordre professionnel ou d'un institut des actuares marocains à l'instar d'autres pays dans le monde».

Cette profession prendra une nouvelle dimension avec le projet de solvabilité basée sur les risques qui va changer les fondements utilisés pour l'évaluation de la solvabilité. «Cette réforme va renforcer la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et va changer profondément l'approche du contrôle», soutient Boubrik. Cette réforme compte deux piliers, quantitatif et qualitatif (voir aussi L'Economiste N° 5004 du 17/04/2017).

Le premier introduirait des règles qui intègrent l'ensemble des risques auxquels une entreprise d'assurances est exposée. Ces règles vont privilégier la valorisation économique. Les exigences de capital dépendront de l'activité et des risques réellement pris. Les compagnies d'assurances seront tenues de disposer de plus d'expertise pour élaborer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risque, etc. Le tout devrait être documenté et justifié auprès de l'Autorité.

Le deuxième pilier qualitatif introduira des exigences importantes en matière de qualité des données et auxquelles les opérateurs devraient se plier. Il prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment), laquelle devrait être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise.

Elle remplacera le traditionnel «rapport de solvabilité» qualifié par le président de l'ACAPS «d'exercice routinier d'actualisation mécanique» du rapport de l'année précédente. Ce pilier qualitatif exige aussi la mise en place de la fonction actuarielle au sein des compagnies. Car, dans bien des cas, elle existe uniquement sur le papier. Les actuares devraient émettre un avis sur la politique globale de souscription, garantir la conformité à la réglementation et aux orientations fixées par le conseil d'administration.

Des missions élargies

Avec la solvabilité basée sur les risques, les actuares auront la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des plans de réassurance. Ils devraient également contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. A leur charge aussi un rapport à la direction générale ou au directoire. Ce document devrait indiquer les défaillances et les recommandations pour y remédier. «A l'ère du digital, ils devront également faire face à de nouveaux challenges».

Verbatim

Hassan Boubrik, président de l'ACAPS: L'actuaire est indispensable sur toute la chaîne de valeur de l'assurance. Ce secteur est par nature complexe et aléatoire. Si l'assureur connaît avec exactitude son chiffre d'affaires, il ne peut pas en dire autant du montant des prestations qu'il aura à servir à ses assurés. C'est une activité dont le cycle de production est inversé.

Hassan Bensalah, président de la FMSAR: Il est regrettable que notre marché continue à utiliser des tables de mortalité qui nous viennent d'Europe et qui ne reflètent pas la réalité de notre population.

➤ Presse Online



17/03/2018

MAGHREB ARABE PRESSE ONLINE

00:00

Ouverture à Casablanca du 5ème congrès actuariel africain

Les travaux du 5ème congrès actuariel africain, organisé par l'Association marocaine des actuares (AMA), se sont ouverts jeudi à Casablanca, en présence des représentants des secteurs des finances, des banques et des assurances. Tenue sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, sous le thème "le Développement financier en Afrique, expertise et intérêt public", cette rencontre de deux jours se tient dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial. Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, cette édition, organisée en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), accueille près de 300 professionnels de la banque, de la finance et de l'assurance issus principalement de pays du continent africain, ainsi que d'autres régions du monde. Cet événement met en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque sur le continent, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs. C'est également l'occasion de faire le point sur les nouvelles normes actuarielles et réglementaires internationales et leurs applications dans ces secteurs. S'exprimant à l'ouverture de cet événement, le ministre de l'Economie et des Finances, Mohammed Boussaid a mis l'accent sur l'importance stratégique accordée par le Maroc à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu du continent, notamment à travers la promotion de la coopération mutuelle et l'adoption de stratégies de développement tournées vers l'Afrique. Il a expliqué que le Maroc a réaffirmé à maintes reprises son engagement fort envers les pays africains comme en attestent les multiples visites de SM le Roi dans plusieurs pays africains pour promouvoir une coopération riche, multiforme et multi-sectorielle, ajoutant que les concrétisations de cette coopération en termes de transfert de savoir, de réalisation de projets de développement importants et de renforcement de l'investissement privé en Afrique ne sont plus à démontrer. Il a notamment rappelé l'importante expansion des banques mais également des compagnies d'assurances marocaines dans plusieurs pays africains, qui est un vecteur de financement du développement économique de ces pays et de facilitation des relations et flux d'affaires entre nos pays. M. Boussaid a également cité la place financière Casablanca Finance City qui se positionne déjà en tant que hub financier régional en offrant un écosystème intégré en faveur de l'attrait de l'investissement et des financements vers l'Afrique. L'installation à Casablanca d'Africa50, le fonds de développement et de financement de l'infrastructure promu par la Banque Africaine de Développement et plusieurs pays africains, témoigne de la volonté de permettre à la place de Casablanca d'offrir des solutions de financement pour faire face aux besoins du continent, a-t-il conclu. Plusieurs thématiques seront débattues notamment l'assurance et la régulation, le secteur bancaire et les marchés de capitaux outre des workshops techniques qui porteront sur l'évolution de la science actuarielle et ses applications dans le secteur financier.

➤ Presse Online

Le Maroc accueille le 5ème Congrès Actuariel Africain

News 2018-Mar-17 0 comments

partager: f t g+ in



Après le succès rencontré par l'organisation de la première réunion internationale de la profession actuarielle en Afrique francophone en avril 2003, l'Association Actuarielle Internationale a organisé en collaboration avec l'Association Marocaine des Actuares « le 5ème Congrès Actuariel Africain » qui s'est tenu à Casablanca du 15 au 16 mars 2018 à l'hôtel Sofitel Tour Blanche.

En effet, cet événement fait suite au congrès international organisé en novembre 2016 à Cape Town en Afrique du Sud, qui a rassemblé plus de 160 participants issus d'une quinzaine de pays africains et d'autres régions du monde.

Dans un contexte de reconnaissance de la profession sur le marché et d'amélioration des pratiques, le 5ème Congrès Actuariel Africain a fait intervenir des experts nationaux et internationaux, ainsi que des dirigeants du secteur pour faire le point sur l'évolution de cette profession et ses perspectives d'avenir.

Rendez-vous récurrent de la profession actuarielle, ce congrès a pour vocation de mettre en perspective, à travers la profession actuarielle, la dynamique des secteurs de la banque et de l'assurance, en constante évolution en Afrique.

➤ **Presse Online**

Economie

La fonction actuarielle sera indépendante et décisionnelle dans les compagnies d'assurances

17.03.2018 - 18:02

La fonction actuarielle devra prendre davantage du poids au sein des entreprises d'assurances. Son périmètre de responsabilités sera étendu après l'aboutissement d'une réforme en cours qui introduira, entre autres, l'exigence de mise en place de la fonction actuarielle au sein des entreprises d'assurances et de réassurance, avec une place élevée dans la hiérarchie et une indépendance.

Les actuaires devront prendre de l'envergure dans les entreprises, notamment de l'assurance et de réassurance. Cette certitude a été exprimée par les participants au 5ème Congrès Actuariel Africain qui a été organisé les 15 et 16 de ce mois de mars par l'Association Actuarielle Internationale en collaboration avec l'Association Marocaine des Actuaire. Il en est ainsi surtout de Hassan Boubrik, président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). « J'en suis sûr, les actuaires pourront occuper une position de choix au sein de l'entreprise d'assurances et de réassurance au Maroc. Ils ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques », a-t-il estimé, précisant qu'ils devront aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise avec une vision qualitative d'ensemble ».

Cette mutation de la fonction actuarielle sera favorisée par une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », qui est en cours de discussion avec le secteur, révèle le patron de l'Acaps. Cette réforme, explique-t-il, renforcera la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et va changer profondément l'approche de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance.

Le volet quantitatif de cette réforme, considérée par Hassan Boubrik comme un « un réel défi tant pour les assureurs que pour le régulateur », remplace les règles actuellement en vigueur par de nouvelles qui « tiennent mieux compte de l'ensemble des risques auxquels une entreprise d'assurances est exposée, qui privilégient des valorisations en valeur économique et qui mettent les exigences de capital à des niveaux tenant compte de l'activité et des risques réels pris ». Ces règles, explique-t-il, imposent aux compagnies d'assurance de disposer de plus d'expertise pour calculer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risques, les capitaux exigés en conséquence ainsi que les capitaux constitués. Ces calculs, note-t-il, doivent être documentés et justifiés auprès de l'Acaps.

Au niveau qualitatif, ce projet de circulaire introduit des « exigences poussées » en termes de qualité des données auxquelles les assureurs devront se conformer, indique le président de l'Acaps. Ce volet prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (communément appelé ORSA-OwnRisk and Solvency Assessment) qui doit être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise, ajoute le même responsable. Ce qui remplacera le traditionnel « rapport de solvabilité » qui est « devenu aujourd'hui un simple exercice routinier d'actualisation mécanique du rapport de l'année précédente », relève-t-il.

Cette réforme en projet promet encore mieux, selon le responsable de l'institution de régulation du secteur des assurances. Le pilier qualitatif introduit, en effet, l'exigence de mise en place de la fonction actuarielle au sein des entreprises d'assurances et de réassurance, explique-t-il, notant que celle-ci est identifiée comme clé et ce, au même titre que les fonctions de gestion des risques, de conformité et d'audit interne. Il lui est ainsi donné une place élevée dans la hiérarchie et une indépendance, ajoute-t-il.

Cette fonction aura, entre autres, pour responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des plans de réassurance et enfin, de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et en particulier de l'ORSA.

Elle devra également remettre un rapport à la direction générale ou au directoire où elle devra indiquer clairement toute défaillance et émettre des recommandations sur la manière d'y remédier.

Cet élargissement du périmètre de responsabilités oblige la fonction actuarielle, selon Hassan Boubrik, non seulement à avoir des compétences techniques pointues mais également « la capacité de dialoguer avec l'Autorité de contrôle et avec les instances décisionnelles de l'entreprise, de porter un regard critique sur les résultats quantitatifs et d'en cerner la complexité avec un rendu compréhensible auprès des dirigeants ».

Par ailleurs, Hassan Boubrik insiste le rôle de l'essor de la digitalisation et du big data et leurs implications sur le monde des assurances que ce soit pour l'amélioration de la qualité de service, pour l'optimisation de la tarification ou pour la détection des fraudes. « Le bagage technique des actuaires sera sans nul doute une bonne base pour l'appropriation de ces nouveaux paradigmes », conclut-t-il.

Ce qui a été également souligné par le président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurance et de réassurance (FMSAR). Mohamed Hassan Bensalah note, en effet, que les actuaires auront à se charger de l'analyse des masses énormes des données récupérées par les compagnies d'assurances des objets connectés.

Il insiste aussi sur la réglementation de la profession de l'actuariat et suggère à l'Association Marocaine des Actuaire de se doter d'un institut.

Les actuaires devront prendre de l'envergure dans les entreprises, notamment de l'assurance et de réassurance. Cette certitude a été exprimée par les participants au 5ème Congrès Actuariel Africain qui a été organisé les 15 et 16 de ce mois de mars par l'Association Actuarielle Internationale en collaboration avec l'Association Marocaine des Actuaire. Il en est ainsi surtout de Hassan Boubrik, président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). « J'en suis sûr, les actuaires pourront occuper une position de choix au sein de l'entreprise d'assurances et de réassurance au Maroc. Ils ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques », a-t-il estimé, précisant qu'ils devront aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise avec une vision qualitative d'ensemble ».

Cette mutation de la fonction actuarielle sera favorisée par une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », qui est en cours de discussion avec le secteur, révèle le patron de l'Acaps. Cette réforme, explique-t-il, renforcera la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et va changer profondément l'approche de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance.

Le volet quantitatif de cette réforme, considérée par Hassan Boubrik comme un « un réel défi tant pour les assureurs que pour le régulateur », remplace les règles actuellement en vigueur par de nouvelles qui « tiennent mieux compte de l'ensemble des risques auxquels une entreprise d'assurances est exposée, qui privilégient des valorisations en valeur économique et qui mettent les exigences de capital à des niveaux tenant compte de l'activité et des risques réels pris ». Ces règles, explique-t-il, imposent aux compagnies d'assurance de disposer de plus d'expertise pour calculer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risques, les capitaux exigés en conséquence ainsi que les capitaux constitués. Ces calculs, note-t-il, doivent être documentés et justifiés auprès de l'Acaps.

Au niveau qualitatif, ce projet de circulaire introduit des « exigences poussées » en termes de qualité des données auxquelles les assureurs devront se conformer, indique le président de l'Acaps. Ce volet prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (communément appelé ORSA-OwnRisk and Solvency Assessment) qui doit être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise, ajoute le même responsable. Ce qui remplacera le traditionnel « rapport de solvabilité » qui est « devenu aujourd'hui un simple exercice routinier d'actualisation mécanique du rapport de l'année précédente », relève-t-il.

Cette réforme en projet promet encore mieux, selon le responsable de l'institution de régulation du secteur des assurances. Le pilier qualitatif introduit, en effet, l'exigence de mise en place de la fonction actuarielle au sein des entreprises d'assurances et de réassurance, explique-t-il, notant que celle-ci est identifiée comme clé et ce, au même titre que les fonctions de gestion des risques, de conformité et d'audit interne. Il lui est ainsi donné une place élevée dans la hiérarchie et une indépendance, ajoute-t-il.

Cette fonction aura, entre autres, pour responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des plans de réassurance et enfin, de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et en particulier de l'ORSA.

Elle devra également remettre un rapport à la direction générale ou au directoire où elle devra indiquer clairement toute défaillance et émettre des recommandations sur la manière d'y remédier.

Cet élargissement du périmètre de responsabilités oblige la fonction actuarielle, selon Hassan Boubrik, non seulement à avoir des compétences techniques pointues mais également « la capacité de dialoguer avec l'Autorité de contrôle et avec les instances décisionnelles de l'entreprise, de porter un regard critique sur les résultats quantitatifs et d'en cerner la complexité avec un rendu compréhensible auprès des dirigeants ».

Par ailleurs, Hassan Boubrik insiste le rôle de l'essor de la digitalisation et du big data et leurs implications sur le monde des assurances que ce soit pour l'amélioration de la qualité de service, pour l'optimisation de la tarification ou pour la détection des fraudes. « Le bagage technique des actuaires sera sans nul doute une bonne base pour l'appropriation de ces nouveaux paradigmes », conclut-t-il.

Ce qui a été également souligné par le président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurance et de réassurance (FMSAR). Mohamed Hassan Bensalah note, en effet, que les actuaires auront à se charger de l'analyse des masses énormes des données récupérées par les compagnies d'assurances des objets connectés.

Il insiste aussi sur la réglementation de la profession de l'actuariat et suggère à l'Association Marocaine des Actuaire de se doter d'un institut.

» Source de l'article: [lematin](#)

➤ Presse Online



L'actuaire, colonne vertébrale de l'Assurance, des caisses de retraite aujourd'hui et de la banque demain !

Afifa Dassouli PARTAGER L'actuaire, colonne vertébrale de l'Assurance, des caisses de retraite aujourd'hui et de la banque demain ! Jeudi dernier, s'est tenu à Casablanca le 5^e Congrès Actuariel Africain, organisé par l'Association Marocaine des Actuares, (AMA), présidée par M. Mohamed El Amrani et l'Association Actuaire Internationale (AAI), sachant que la première a obtenu le statut de membre de la seconde en 2008. Cet événement a été tout particulièrement mis en valeur d'abord parce qu'organisé sous le haut patronage de Sa Majesté Mohamed VI, mais aussi sous la forme d'un forum panafricain inauguré par le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Mohamed Boussaid, le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, ACAPS, M. Hassan Boubrik et le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance, FMSAR, M. Mohamed Bensalah. Dans son allocution d'ouverture, M. Boussaid a mis l'accent « sur la dimension africaine de cet événement, remerciant l'Association Actuarielle Internationale d'avoir choisi le Maroc et rappelant l'importance stratégique accordée par SM le Roi à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu de ce continent » qui est le notre ! L'actuarité, une activité nodale Mais le plus important a été l'intérêt de l'actuarité relevé successivement par le Ministre des Finances, le président de l'autorité de tutelle et celui de la fédération des assurances, décrétant qu'il s'agit d'un réel tournant pour le secteur des assurances et des retraites. Car l'actuaire intervient sur des aspects sensibles de la gestion des risques, en particulier dans le calcul des provisions techniques, des tarifs, de la marge de solvabilité et donc dans la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. En effet, pour M. Boussaid « les secteurs de l'Assurance et de la Retraite présentent des enjeux majeurs pour l'ensemble des pays africains, et à ce titre, l'actuaire y tient un rôle incontournable. En intéressant également le secteur bancaire, il tient un rôle auprès de tous les acteurs du marché des capitaux. Dans les pays africains, cette profession demeure relativement jeune ». Et le ministre de rappeler que « Dans notre pays, les actuaires viennent d'être fortement impliqués dans la récente réforme des retraites qui a abouti en 2016 avec à des changements paramétriques du régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites ». D'autant que la vérification de la pertinence et de l'adaptation des tables de mortalité, instrument fondamental dans la retraite, mais également l'assurance-vie, constituent une mission essentielle des actuaires. A ce titre, M. Bensalah a regretté que les tables de mortalité utilisées au Maroc n'aient pas changé depuis très longtemps puisque datant du temps du protectorat français. Aujourd'hui, les réglementations internationales exigent la certification par un actuaire des tables d'expérience utilisées. Et, au niveau européen, la fonction Actuarial a été érigée en « fonction clé », par la Directive Solvabilité 2. Ce que M. Boubrik a confirmé dans son allocution introductive en notant « qu'avec la convergence progressive des différentes juridictions vers des réglementations basées sur les risques et promues par les normes internationales, la profession actuarielle, partout dans le monde, est en train de prendre une nouvelle dimension, les actuaires ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques. Ils devront aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux avec une vision qualitative d'ensemble ». Et M. Boubrik de dévoiler qu'une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », est en cours de discussion avec le secteur des assurances et caisses de retraite au Maroc supervisée par l'ACAPS. La culture du risque, incontournable! Cette réforme devrait renforcer la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et ainsi, changer profondément l'approche de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance. Répondre aux exigences de cette réforme constituera un réel défi tant pour les assureurs que pour le régulateur. De ce fait donc, l'organisation de ce congrès africain de l'actuarité revêt une importance toute particulière parce qu'il intervient à la veille de l'entrée en vigueur d'une grande réforme de la prise en compte du risque par le secteur des assurances. Et M. Boubrik d'affirmer que l'actuarité est une science qui conjugue les sciences économiques, probabilités, statistiques, mathématiques financières et outils informatiques, qui s'avère tout simplement indispensable au maintien d'un équilibre financier dans un environnement fait d'incertitudes qui se démultiplient. L'actuarité devient donc indispensable à la résolution des problématiques des assureurs vie, mais également de celles des assureurs dommages, des caisses de retraite, des banques ainsi que des sociétés de gestion. Pour faire comprendre cette problématique M. Boubrik a fait une petite démonstration pédagogique très intéressante : « Ce secteur en parlant des assurances est par nature complexe et aléatoire. En effet, si l'assureur connaît avec exactitude son chiffre d'affaire, il ne peut pas en dire autant en ce qui concerne le montant des prestations qu'il aura à servir à ses assurés. On dit alors que l'assurance est une activité dont le cycle de production est inversé. C'est cette caractéristique même qui rend l'actuaire indispensable sur toute la chaîne de valeur de l'assurance. Ses compétences sont nécessaires à la fois pour la conception de produits viables pour le client et pour l'assureur, mais aussi pour l'évaluation prudente des engagements de l'assureur envers ses assurés, pour la mise en œuvre d'une politique de réassurance adéquate ou pour l'établissement de politiques de placements et de gestion actif/passif appropriées. » Le thème de ce 5^e congrès Actuariel Africain, « Le développement financier en Afrique : expertise et intérêt public » sous-entend que ce dernier ne peut se faire sans la discipline de l'actuarité. Et le déroulé des deux jours du programme de ce congrès l'ont amplement démontré. En effet, les deux volets mis en exergue ont été, d'une part, les évolutions réglementaires convergentes dans le monde en faveur d'une meilleure maîtrise du risque par tous les acteurs financiers et des assureurs en particulier et, d'autre part, la place importante dédiée à l'actuarité pour prendre en compte de façon préventive et structurelle le risque. La formation des actuaires s'est aussi imposée comme un réel besoin que l'Association Internationale des Actuares, AAI, doit aider à faire partager entre ses membres et en faveur des pays du sud, notamment l'Afrique. L'AAI doit aussi aider à harmoniser l'actuarité en tant qu'outil financier pour répondre aux réglementations internationales. Le Maroc n'est pas en reste, et pour faire face à ses besoins en actuaires, différents cycles de formations existent et l'Association Marocaine des Actuares recense nombre d'actuaires en exercice. Toutefois, l'évolution des réglementations, telles que prévues par l'ACAPS pour le secteur des assurances, appelle à plus d'actuaires et si l'on retient que les banques et autres gestionnaires de fonds auront de plus en plus recours à ces spécialistes de la prise en compte du « temps » en finance, il faudrait certainement en accentuer la formation. Afifa Dassouli

POUR ALLER PLUS LOIN -// Lien source

➤ Presse Online



19/03/2018

212ASSURANCES

08:39

L'actuaire, colonne vertébrale de l'Assurance, des caisses de retraite aujourd'hui et de la banque demain !

Jeudi dernier, s'est tenu à Casablanca le 5^e Congrès Actuariel Africain, organisé par l'Association Marocaine des Actuares, (AMA), présidée par M. Mohamed El Amrani et l'Association Actuaire Internationale (AAI), sachant que la première a obtenu le statut de membre de la seconde en 2008. Cet événement a été tout particulièrement mis en valeur d'abord parce qu'organisé sous le haut patronage de Sa Majesté Mohamed VI, mais aussi sous la forme d'un forum panafricain inauguré par le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Mohamed Boussaid, le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, ACAPS, M. Hassan Boubrik et le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance, FMSAR, M. Mohamed Bensalah. Dans son allocution d'ouverture, M. Boussaid a mis l'accent « sur la dimension africaine de cet événement, remerciant l'Association Actuarielle Internationale d'avoir choisi le Maroc et rappelant l'importance stratégique accordée par SM le Roi à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu de ce continent » qui est le notre ! L'actuarité, une activité nodale Mais le plus important a été l'intérêt de l'actuarité relevé successivement par le Ministre des Finances, le président de l'autorité de tutelle et celui de la fédération des assurances, décrétant qu'il s'agit d'un réel tournant pour le secteur des assurances et des retraites. Car l'actuaire intervient sur des aspects sensibles de la gestion des risques, en particulier dans le calcul des provisions techniques, des tarifs, de la marge de solvabilité et donc dans la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. En effet, pour M. Boussaid « les secteurs de l'Assurance et de la Retraite présentent des enjeux majeurs pour l'ensemble des pays africains, et à ce titre, l'actuaire y tient un rôle incontournable. En intéressant également le secteur bancaire, il tient un rôle auprès de tous les acteurs du marché des capitaux. Dans les pays africains, cette profession demeure relativement jeune ». Et le ministre de rappeler que « Dans notre pays, les actuares viennent d'être fortement impliqués dans la récente réforme des retraites qui a abouti en 2016 avec à des changements paramétriques du régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites ». D'autant que la vérification de la pertinence et de l'adaptation des tables de mortalité, instrument fondamental dans la retraite, mais également l'assurance-vie, constituent une mission essentielle des actuares. A ce titre, M. Bensalah a regretté que les tables de mortalité utilisées au Maroc n'aient pas changé depuis très longtemps puisque datant du temps du protectorat français. Aujourd'hui, les réglementations internationales exigent la certification par un actuaire des tables d'expérience utilisées. Et, au niveau européen, la fonction Actuarité a été érigée en « fonction clé », par la Directive Solvabilité 2. Ce que M. Boubrik a confirmé dans son allocution introductive en notant « qu'avec la convergence progressive des différentes juridictions vers des réglementations basées sur les risques et promues par les normes internationales, la profession actuarielle, partout dans le monde, est en train de prendre une nouvelle dimension, les actuares ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques. Ils devront aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux avec une vision qualitative d'ensemble ». Et M. Boubrik de dévoiler qu'une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », est en cours de discussion avec le secteur des assurances et caisses de retraite au Maroc supervisée par l'ACAPS. La culture du risque, incontournable! LNT.MA - 19 mars 2018

➤ Presse Online



ECONOMIE ET FINANCE L'actuaire, colonne vertébrale de l'Assurance, des caisses de retraite aujourd'hui et de la banque demain !

LE 19 MARS 2018

Jeudi dernier, s'est tenu à Casablanca le 5^e Congrès Actuariel Africain, organisé par l'Association Marocaine des Actuaire, (AMA), présidée par M. Mohamed El Amrani et l'Association Actuaire Internationale (AAI), sachant que la première a obtenu le statut de membre de la seconde en 2008.

Cet événement a été tout particulièrement mis en valeur d'abord parce qu'organisé sous le haut patronage de Sa Majesté Mohamed VI, mais aussi sous la forme d'un forum panafricain inauguré par le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Mohamed Boussaid, le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, ACAPS, M. Hassan Boubrik et le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance, FMSAR, M. Mohamed Bensalah.

Dans son allocution d'ouverture, M. Boussaid a mis l'accent « sur la dimension africaine de cet événement, remerciant l'Association Actuarielle Internationale d'avoir choisi le Maroc et rappelant l'importance stratégique accordée par SM le Roi à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu de ce continent » qui est le notre !

L'actuarité, une activité nodale

Mais le plus important a été l'intérêt de l'actuarité relevé successivement par le Ministre des Finances, le président de l'autorité de tutelle et celui de la fédération des assurances, décrétant qu'il s'agit d'un réel tournant pour le secteur des assurances et des retraites.

Car l'actuaire intervient sur des aspects sensibles de la gestion des risques, en particulier dans le calcul des provisions techniques, des tarifs, de la marge de solvabilité et donc dans la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

En effet, pour M. Boussaid « les secteurs de l'Assurance et de la Retraite présentent des enjeux majeurs pour l'ensemble des pays africains, et à ce titre, l'actuaire y tient un rôle incontournable. En intéressant également le secteur bancaire, il tient un rôle auprès de tous les acteurs du marché des capitaux. Dans les pays africains, cette profession demeure relativement jeune ».

Et le ministre de rappeler que « Dans notre pays, les actuaire viennent d'être fortement impliqués dans la récente réforme des retraites qui a abouti en 2016 avec à des changements paramétriques du régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites ».

D'autant que la vérification de la pertinence et de l'adaptation des tables de mortalité, instrument fondamental dans la retraite, mais également l'assurance-vie, constituent une mission essentielle des actuaire.

A ce titre, M. Bensalah a regretté que les tables de mortalité utilisées au Maroc n'aient pas changé depuis très longtemps puisque datant du temps du protectorat français.

Aujourd'hui, les réglementations internationales exigent la certification par un actuaire des tables d'expérience utilisées. Et, au niveau européen, la fonction Actuarité a été érigée en « fonction clé », par la Directive Solvabilité 2.

Ce que M. Boubrik a confirmé dans son allocution introductive en notant « qu'avec la convergence progressive des différentes juridictions vers des réglementations basées sur les risques et promues par les normes internationales, la profession actuarielle, partout dans le monde, est en train de prendre une nouvelle dimension, les actuaire ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques. Ils devront aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux avec une vision qualitative d'ensemble ».

Et M. Boubrik de dévoiler qu'une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », est en cours de discussion avec le secteur des assurances et caisses de retraite au Maroc supervisée par l'ACAPS.

La culture du risque, incontournable!

Jeudi dernier, s'est tenu à Casablanca le 5^e Congrès Actuariel Africain, organisé par l'Association Marocaine des Actuaire, (AMA), présidée par M. Mohamed El Amrani et l'Association Actuaire Internationale (AAI), sachant que la première a obtenu le statut de membre de la seconde en 2008.

Cet événement a été tout particulièrement mis en valeur d'abord parce qu'organisé sous le haut patronage de Sa Majesté Mohamed VI, mais aussi sous la forme d'un forum panafricain inauguré par le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Mohamed Boussaid, le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, ACAPS, M. Hassan Boubrik et le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance, FMSAR, M. Mohamed Bensalah.

Dans son allocution d'ouverture, M. Boussaid a mis l'accent « sur la dimension africaine de cet événement, remerciant l'Association Actuarielle Internationale d'avoir choisi le Maroc et rappelant l'importance stratégique accordée par SM le Roi à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu de ce continent » qui est le notre !

L'actuarité, une activité nodale

Mais le plus important a été l'intérêt de l'actuarité relevé successivement par le Ministre des Finances, le président de l'autorité de tutelle et celui de la fédération des assurances, décrétant qu'il s'agit d'un réel tournant pour le secteur des assurances et des retraites.

Car l'actuaire intervient sur des aspects sensibles de la gestion des risques, en particulier dans le calcul des provisions techniques, des tarifs, de la marge de solvabilité et donc dans la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

En effet, pour M. Boussaid « les secteurs de l'Assurance et de la Retraite présentent des enjeux majeurs pour l'ensemble des pays africains, et à ce titre, l'actuaire y tient un rôle incontournable. En intéressant également le secteur bancaire, il tient un rôle auprès de tous les acteurs du marché des capitaux. Dans les pays africains, cette profession demeure relativement jeune ».

Et le ministre de rappeler que « Dans notre pays, les actuaire viennent d'être fortement impliqués dans la récente réforme des retraites qui a abouti en 2016 avec à des changements paramétriques du régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites ».

D'autant que la vérification de la pertinence et de l'adaptation des tables de mortalité, instrument fondamental dans la retraite, mais également l'assurance-vie, constituent une mission essentielle des actuaire.

A ce titre, M. Bensalah a regretté que les tables de mortalité utilisées au Maroc n'aient pas changé depuis très longtemps puisque datant du temps du protectorat français.

Aujourd'hui, les réglementations internationales exigent la certification par un actuaire des tables d'expérience utilisées. Et, au niveau européen, la fonction Actuarité a été érigée en « fonction clé », par la Directive Solvabilité 2.

Ce que M. Boubrik a confirmé dans son allocution introductive en notant « qu'avec la convergence progressive des différentes juridictions vers des réglementations basées sur les risques et promues par les normes internationales, la profession actuarielle, partout dans le monde, est en train de prendre une nouvelle dimension, les actuaire ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques. Ils devront aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux avec une vision qualitative d'ensemble ».

Et M. Boubrik de dévoiler qu'une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », est en cours de discussion avec le secteur des assurances et caisses de retraite au Maroc supervisée par l'ACAPS.

La culture du risque, incontournable!

L'actuaire, colonne vertébrale de l'Assurance, des caisses de retraite aujourd'hui et de la banque demain !

Jeudi dernier, s'est tenu à Casablanca le 5è Congrès Actuariel Africain, organisé par l'Association Marocaine des Actuares, (AMA), présidée par M. Mohamed El Amrani et l'Association Actuaire Internationale (AAI), sachant que la première a obtenu le statut de membre de la seconde en 2008. Cet événement a été tout particulièrement mis en valeur d'abord parce qu'organisé sous le haut patronage de Sa Majesté Mohamed VI, mais aussi sous la forme d'un forum panafricain inauguré par le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Mohamed Boussaid, le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, ACAPS, M. Hassan Boubrik et le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance, FMSAR, M. Mohamed Bensalah. Dans son allocution d'ouverture, M. Boussaid a mis l'accent « sur la dimension africaine de cet événement, remerciant l'Association Actuarielle Internationale d'avoir choisi le Maroc et rappelant l'importance stratégique accordée par SM le Roi à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu de ce continent » qui est le notre ! L'actuarat, une activité nodale Mais le plus important a été l'intérêt de l'actuarat relevé successivement par le Ministre des Finances, le président de l'autorité de tutelle et celui de la fédération des assurances, décrétant qu'il s'agit d'un réel tournant pour le secteur des assurances et des retraites. Car l'actuaire intervient sur des aspects sensibles de la gestion des risques, en particulier dans le calcul des provisions techniques, des tarifs, de la marge de solvabilité et donc dans la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. En effet, pour M. Boussaid « les secteurs de l'Assurance et de la Retraite présentent des enjeux majeurs pour l'ensemble des pays africains, et à ce titre, l'actuaire y tient un rôle incontournable. En intéressant également le secteur bancaire, il tient un rôle auprès de tous les acteurs du marché des capitaux. Dans les pays africains, cette profession demeure relativement jeune ». Et le ministre de rappeler que « Dans notre pays, les actuares viennent d'être fortement impliqués dans la récente réforme des retraites qui a abouti en 2016 avec à des changements paramétriques du régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites ». D'autant que la vérification de la pertinence et de l'adaptation des tables de mortalité, instrument fondamental dans la retraite, mais également l'assurance-vie, constituent une mission essentielle des actuares. A ce titre, M. Bensalah a regretté que les tables de mortalité utilisées au Maroc n'aient pas changé depuis très longtemps puisque datant du temps du protectorat français. Aujourd'hui, les réglementations internationales exigent la certification par un actuaire des tables d'expérience utilisées. Et, au niveau européen, la fonction Actuarat a été érigée en « fonction clé », par la Directive Solvabilité 2. Ce que M. Boubrik a confirmé dans son allocution introductive en notant « qu'avec la convergence progressive des différentes juridictions vers des réglementations basées sur les risques et promues par les normes internationales, la profession actuarielle, partout dans le monde, est en train de prendre une nouvelle dimension, les actuares ne seront plus cantonnés simplement à faire des calculs quantitatifs au sein de la direction actuariat ou de la direction des risques. Ils devront aller bien au-delà, portant la culture du risque à tous les niveaux avec une vision qualitative d'ensemble ». Et M. Boubrik de dévoiler qu'une nouvelle réglementation prudentielle « Solvabilité Basée sur les Risques », est en cours de discussion avec le secteur des assurances et caisses de retraite au Maroc supervisée par l'ACAPS. La culture du risque, incontournable ! Cette réforme devrait renforcer la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et ainsi, changer profondément l'approche de contrôle des entreprises d'assurances et de réassurance. Répondre aux exigences de cette réforme constituera un réel défi tant pour les assureurs que pour le régulateur. De ce fait donc, l'organisation de ce congrès africain de l'actuarat revêt une importance toute particulière parce qu'il intervient à la veille de l'entrée en vigueur d'une grande réforme de la prise en compte du risque par le secteur des assurances. Et M. Boubrik d'affirmer que l'actuarat est une science qui conjugue les sciences économiques, probabilités, statistiques, mathématiques financières et outils informatiques, qui s'avère tout simplement indispensable au maintien d'un équilibre financier dans un environnement fait d'incertitudes qui se démultiplient. L'actuarat devient donc indispensable à la résolution des problématiques des assureurs vie, mais également de celles des assureurs dommages, des caisses de retraite, des banques ainsi que des sociétés de gestion. Pour faire comprendre cette problématique M. Boubrik a fait une petite démonstration pédagogique très intéressante : « Ce secteur en parlant des assurances est par nature complexe et aléatoire. En effet, si l'assureur connaît avec exactitude son chiffre d'affaire, il ne peut pas en dire autant en ce qui concerne le montant des prestations qu'il aura à servir à ses assurés. On dit alors que l'assurance est une activité dont le cycle de production est inversé. C'est cette caractéristique même qui rend l'actuaire indispensable sur toute la chaîne de valeur de l'assurance... Ses compétences sont nécessaires à la fois pour la conception de produits viables pour le client et pour l'assureur, mais aussi pour l'évaluation prudente des engagements de l'assureur envers ses assurés, pour la mise en œuvre d'une politique de réassurance adéquate ou pour l'établissement de politiques de placements et de gestion actif/passif appropriées. » Le thème de ce 5ème congrès Actuariel Africain, « Le développement financier en Afrique : expertise et intérêt public » sous-entend que ce dernier ne peut se faire sans la discipline de l'Actuarat. Et le déroulé des deux jours du programme de ce congrès l'ont amplement démontré. En effet, les deux volets mis en exergue ont été, d'une part, les évolutions réglementaires convergentes dans le monde en faveur d'une meilleure maîtrise du risque par tous les acteurs financiers et des assureurs en particulier et, d'autre part, la place importante dédiée à l'actuarat pour prendre en compte de façon préventive et structurelle le risque. La formation des actuares s'est aussi imposée comme un réel besoin que l'Association Internationale des Actuares, AAI, doit aider à faire partager entre ses membres et en faveur des pays du sud, notamment l'Afrique. L'AAI doit aussi aider à harmoniser l'actuarat en tant qu'outil financier pour répondre aux réglementations internationales. Le Maroc n'est pas en reste, et pour faire face à ses besoins en actuares, différents cycles de formations existent et l'Association Marocaine des Actuares recense nombre d'actuares en exercice. Toutefois, l'évolution des réglementations, telles que prévues par l'ACAPS pour le secteur des assurances, appelle à plus d'actuares et si l'on retient que les banques et autres gestionnaires de fonds auront de plus en plus recours à ces spécialistes de la prise en compte du « temps » en finance, il faudrait certainement en accentuer la formation... Cliquez ici pour lire l'article depuis sa source.

➤ Presse Online

ASSURANCE

DES COMPAGNIES RACONTENT L'EXPÉRIENCE AFRICAINE

0 Partages  Partager  Tweet  Partager  Email

 Imprimer  E-mail

Écrit par Jalal BAAZI Publication : 19 mars 2018 Affichages : 283

Règles protectionnistes, surenchères sur les salaires, risques politiques, catastrophes naturelles, problèmes de gouvernance et de transparence.... Les obstacles surmontés par les assureurs marocains sont nombreux en Afrique où les opportunités de développement ne manquent pas.

Chapeau bas pour l'Association marocaine des actuares. Elle a réussi une fois de plus à rassembler le gotha des assurances, lors de l'organisation en partenariat avec l'Association actuarielle internationale (AAI), le 5e Congrès actuariel africain qui s'est tenu la semaine dernière à Casablanca sous le thème : «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public». L'évènement a été l'occasion pour certains assureurs marocains de partager leur expérience africaine.

Saham Assurance

La confiance dans le leadership africain

C'est en 2010 que l'aventure africaine de Saham assurance a commencé. «Moulay Hafid Elalami, avait vu juste en décidant de se tourner vers le sud, car c'est là où l'avenir va se décider. Et c'est ainsi que Saham a acquis le groupe Colina», rappelle Emmanuel Brulé, DGA de Saham Finances. C'est à partir de cette date que la conquête du continent a commencé. «Notre implantation en Côte d'Ivoire, au moment où ce pays vivait une certaine instabilité n'a pas été bien comprise. Mais le mot d'ordre était de faire confiance à ce pays au leadership local et aux clients ivoiriens. Nous avons réussi ce challenge grâce à la qualité et les talents des équipes», raconte Brulé. Aujourd'hui le groupe est présent dans 26 pays africains où souvent la transparence fait défaut et crée des obstacles. Mais cela n'a pas dissuadé le management de l'entreprise qui a trouvé la recette pour réussir dans un environnement aussi compliqué que celui des assurances en Afrique. «Il fallait investir dans le temps, être présent et discuter avec les équipes dirigeantes», note Brulé. Pour ce dernier, en Afrique les opportunités de développement ne manquent pas, mais il faudra juste savoir quand et comment les saisir. «Il faudra aussi faire confiance au management local. La réussite se fait aussi par la mixité et la mobilité intra-pays que nous encourageons», explique le DGA de Saham Finances, précise Brulé. Cela dit, avec la cession du groupe de ses filiales assurance à Sanlam, premier groupe d'assurance en Afrique avec une capitalisation boursière de 16 milliards de dollars, la question qui se pose est de savoir si la stratégie notamment africaine de la compagnie d'assurance va se poursuivre ? «Cette stratégie ne changera pas. Aujourd'hui nous avons un vrai savoir faire notamment en matière d'assurance vie qui est apprécié par Sanlam. C'est ce qui fait que le management de Saham Finances reste en place. Nous comptons développer des synergies entre les deux grands pôles que sont le Maroc et l'Afrique du Sud», explique le DGA de Saham Finances.

SCR

L'atout de la triple A de Fitch

Après l'abandon de l'obligation de cession légale la Société centrale de réassurance (SCR) a perdu le confort dans lequel elle a toujours évolué. Aujourd'hui le réassureur marocain qui réalise un chiffre d'affaires de 2 MMDH au Maroc et 466 MDH à l'international, est appelé à chercher d'autres marchés. «La SCR, qui est déjà présente en Afrique en Turquie et au Moyen-Orient, étudie des opportunités pour aller sur le marché asiatique», souligne Yousef Fassi Fihri. Bien entendu pour pouvoir diversifier ses marchés la SCR a mis en place un plan de transformation. «Ce plan, dont la réalisation a déjà commencé, prévoit que les 2/3 de son chiffre d'affaires proviennent de la réassurance à l'international. Ce qui nécessite des changements organisationnels pour être plus proches des marchés et étudier les opportunités des acquisitions», note Yousef Fassi Fihri. Et d'ajouter que «dans le cadre de ce plan de transformation, nous sommes en train de mettre en place un outil opérationnel pour répondre aux demandes quelles que soit leurs provenances et nous travaillons également sur la tarification pour être plus réactifs sur le marché». Le réassureur, qui est l'un des rares à obtenir le triple A de Fitch, vient d'avoir l'agrément qui lui permet de cibler les 15 pays de la zone CIMA. Pour le développement de la SCR au niveau de cette zone, ce dernier devra se faire en respectant certaines règles protectionnistes. Ainsi, par exemple, le bureau de la SCR en Côte d'Ivoire finira par prendre de l'ampleur et dans ce cas le réassureur marocain devra soit créer une entreprise de réassurance, soit procéder à l'acquisition d'une compagnie déjà existante. Mais ce développement ne peut se faire sans garder à l'esprit la complexité du marché de l'assurance africain due, entre autres, à la nature des risques. «Les risques émergents en Afrique les plus importants sont ceux agricoles, ceux relatifs aux catastrophes naturelles et ceux politiques. Pour ces derniers où il y a une forte demande notamment dans la zone CIMA où la souscription est très forte. Aussi, nous avons mis en place un département dédié à ce type de risques», souligne le DG de la SCR. 1

Wafa Assurance

L'option «Green field»

Ainsi dans sa stratégie d'ouverture sur le continent africain, Wafa Assurance a opté pour le «Green field» au lieu des acquisitions des structures déjà existantes. Ce développement a commencé il y a plus de 5 ans en Tunisie. «Cette filiale a réussi en l'espace de deux ans à devenir le leader du marché tunisien avec près de 15% de ce marché. D'autres ont vu le jour juste après dans la région CIMA, et aujourd'hui le groupe compte six filiales dans quatre pays», souligne Ali Harraj PDG de Wafa Assurance. Et d'ajouter : «Le choix du Green field, qui n'est nullement dans l'ADN du groupe, se justifie par le fait que le groupe a essayé en 2010 et 2011 des opérations d'acquisitions qui n'ont pas été concluantes. Aussi, pour ne pas perdre du temps, il a été décidé de privilégier la première option, mais sans exclure la seconde. Aujourd'hui nous sommes ouverts à toute possibilité d'extension de nos activités à travers des acquisitions». Si par le passé la stratégie africaine de Wafa Assurance s'est appuyée sur la présence du Groupe Attijari Wafa bank, aujourd'hui la compagnie marocaine n'exclut pas de tenter des marchés où le groupe n'est pas présent. «Actuellement, nous sommes en train d'étudier cette option, mais ce n'est pas encore prioritaire. Là, il faut garder à l'esprit que pour le développement de l'assurance Vie, il faut s'appuyer sur un bon réseau bancaire sachant qu'en Afrique le taux de pénétration de cette branche est encore très faible», révèle Harraj. S'agissant de branche Non-vie, il faut rappeler que dans les marchés africains, il y a beaucoup d'acteurs qui opèrent, mais qui ne sont pas organisés. Il y a aussi les problèmes de gouvernances liés, entre autres, aux provisionnements. «Nous choisissons les marchés en fonction de leurs tailles, des réglementations, du contexte macroéconomique et politique...», précise le PDG de Wafa Assurance. Cela dit, l'implantation à l'étranger, notamment en Afrique, demande beaucoup d'efforts de la part des entreprises pour surmonter les difficultés. Pour les assureurs, la première difficulté se rapporte à l'obtention de l'agrément. Celle-ci peut prendre facilement un an si la compagnie a opté pour le Green field. Il faut aussi fournir des efforts pour le démarrage des activités. «L'autre défi se rapporte aux ressources humaines. Souvent, nous n'arrivons pas à garder les jeunes que nous formons à cause de la surenchère sur les salaires», note le PDG de Wafa Assurance. Sur le volet financier, l'installation dans la zone CIMA nécessite de lever des fonds assez conséquents, ce qui peut parfois bloquer les ambitions des assureurs. «Cela ne nous a pas posé de problèmes, car nous avons pensé à injecter suffisamment de fonds pour réussir l'extension de nos activités en Afrique. Cette opération se fait progressivement. Ainsi, nous avons prévu 3 milliards de francs CFA en 2019 et 5 milliards de franc CFA en 2021», précise Harraj. Cette exigence de relèvement du capital social a pour objectif d'assainir les marchés. Elle profitera, à termes, aux grandes entreprises structurées, et ce, au regard de la configuration des marchés de la zone CIMA, qui fait qu'il y a beaucoup de petits acteurs.

➤ Presse Online

MOHAMED AMRANI : «AVEC SOLVENCY II, NOUS POURRONS RÉGULER LA PROFESSION»

Partager Partager Tweet Partager Email

Imprimer E-mail

Écrit par Aïda Lo Publication : 19 mars 2018 Affichages : 500



Mohamed Amrani, président de l'Association marocaine des actuaires (AMA)

Différents opérateurs, doctorants et médias étaient présents au 5e Congrès Actuariel africain tenu, les 15 et 16 mars, à Casablanca. Un événement qui met en avant un métier encore peu connu sur le continent. Une profession qui est de plus en plus valorisée depuis qu'elle a été intégrée dans les lignes directrices de la circulaire Solvency II. Mohamed Amrani, président de l'Association Marocaine des Actuaires (AMA), revient sur les grandes lignes de ce projet de circulaires, les spécificités du marché marocain et de l'avenir de cette «profession»...Détails

Les Inspirations ÉCO : Solvency II souhaite intégrer les actuaires dans les pratiques prudentielles des assurances. Qu'est ce que cela pourra changer pour un actuaire ?

Mohamed Amrani : Le projet de la circulaire prévoit de définir la profession d'actuaire. Ce qui va nous octroyer plus de poids dans le secteur des assurances mais aussi de nous constituer en fédération plutôt qu'en association. Nous avons certes une certaine notoriété auprès des opérateurs locaux et internationaux...D'ailleurs, le fait que l'association internationale des actuaires (IAA) soit présente à notre événement témoigne de l'importance de la profession dans le secteur. C'est un message clair qui est adressé aux autorités marocaines pour dire qu'il est temps pour réguler la profession.

Cela veut dire que vous ne pouvez pas prendre part aux discussions des sujets d'envergure pouvant impacter le secteur ?

On nous consulte certes, mais sauf en pas en tant que profession régulée qui a une vraie force de frappe...Nous accompagnons pour l'instant la formation INSEA de Rabat. C'est une formation financée par le secteur des assurances dans le cadre d'un accord entre l'université de Rabat, la FMSAR et l'ACAPS. Et c'est l'AMA qui supervise la mise en œuvre de cet accord. D'autres accords ont été signés avec la fédération. On est en train de nous introduire progressivement dans ce cercle alors que nous faisons partie de cette profession... La démarche aujourd'hui c'est de les amener à nous consulter plus souvent, sur les textes de lois ou sur des sujets sur lesquels on peut ajouter notre valeur ajoutée.

Et concernant justement la mise en œuvre de Solvency II... ?

Nos actuaires sont impliqués dans les négociations mais pas avec la casquette de l'association des actuaires, mais en tant qu'un simple cadre en assurances...Aujourd'hui, il y a une sensibilité qui a été faite et les professionnels ont pris conscience de l'importance de nous impliquer en tant que professionnels. Comme je l'ai dit, le message est clair, il ne reste maintenant que la question des process.

Pensez vous que la mise en place de cette nouvelle circulaire pourrait accélérer l'élaboration d'une table de mortalité marocaine ?

On va y arriver. C'est notre demande depuis un certain temps. La fédération tout comme l'autorité sont d'accord chacune de leur côté, sur le fait d'élaborer une table de mortalité qui répond aux spécificités du marché marocain. Maintenant, il suffit de mettre tout ce beau monde autour d'une table et les amener à travailler ensemble pour que le Maroc dispose de sa propre table de mortalité. Il faut noter que toute l'Afrique vit le même problème. Il est urgent d'y remédier. Puisque sans table de mortalité, il y a un problème de calcul d'engagement qui impacte les pensions...Les tables de mortalité existantes ne sont pas suffisamment définies sur le plan légal et sont construites de manière consensuel. Elles ne reflètent pas la mortalité marocaine. Nous, ce qu'on cherche c'est introduire la solvabilité sur les risques qui induit plus de finesse dans les calculs

Dans quels délais cela pourra être mis en place ?

L'appel a été fait par la fédération. Mais cela n'implique pas que seulement les assureurs et actuaires, mais plusieurs corps de métier tels que les démographes, les statisticiens,.... Tous ces gens là doivent travailler ensemble. Ce que je propose aussi c'est de travailler sur ces tables de mortalités au niveau local puis partager notre expérience, votre même impliquer les hauts cadres africains sur les méthodologies de calcul, puisqu'on évolue pratiquement dans le même environnement contrairement aux pays européens.

Que reprochez-vous aux tables de mortalité européennes ? Quelles sont les spécificités du marché marocain ?

Ce sont des tables datant des années 90. Hormis la différence géographique, les mœurs ne sont plus les mêmes, l'espérance de vie n'est plus la même et la qualité de vie non plus. Le degré de fiabilité de données représente donc aujourd'hui un biais dont il faut tenir compte. De plus, au niveau local, il y a bien sûr des disparités entre la mortalité dans le milieu rural et urbain, entre les différentes classes sociales,...

Le HCP n'a-t-il pas des tables de mortalité à partager avec les assureurs ?

Pour l'instant, il n'en a pas. Il faut les amener aussi à collaborer avec tout cet écosystème afin d'aboutir à une table de mortalité marocaine. Je ne le répèterai jamais assez : il est temps que toutes les parties concernées se mettent en place. Les circonstances actuelles ne nous permettent plus d'attendre si on veut devenir une vraie place financière. Nous avons certes des pré-requis importants mais cela reste incomplet pour l'instant. Il faut noter que les actuaires dans les pays anglosaxons jouent un rôle prépondérant dans le secteur financier au sens large. Donc pourquoi pas le Maroc ? Si on veut avoir une place financière de qualité, il va falloir développer une profession actuarielle qui soit aux standards internationaux et qui pourra accompagner les ambitions du Maroc pour se placer sur l'échiquier mondial.

Établir une table de mortalité marocaine n'impliquera pas une hausse des prix pour les assurés ?

Les primes d'assurance vie sont en effet calculées sur la base des tables de mortalité. Mais, si on arrive à élaborer une table de mortalité cela veut dire qu'on pourra établir un tarif des plus précis possible. Après en termes d'appréciation de la solvabilité des compagnies d'assurance, le calcul d'engagement nous indiquera s'il faudra baisser ou augmenter les fonds propres. Pour l'heure, nous sommes concentrés sur la conformité aux normes internationales.

Seuls six pays africains disposent d'une association reconnue par l'association internationale. Quels sont ces pays ? Y aura-t-il des synergies à exploiter pour développer la profession ?

Les 6 pays sont le Maroc, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, et l'Afrique du Sud. Et pratiquement tous ces pays (sauf le Kenya et l'Afrique du Sud) évoluent avec des tables de mortalité étrangères. Il reste donc beaucoup à faire sur le continent. C'est un constat assez amer pour la profession puisque l'Afrique est composée d'une cinquantaine de pays et pas que de 6. Il y a actuellement un sous-comité qui œuvre pour aider les pays africains à améliorer ses pré-requis financiers. L'union fait la force, comme on dit. Il faut mutualiser les efforts au lieu de tirer chacun de son côté. Si l'on développe des partenariats avec ces pays, le continent gagnera beaucoup plus de galons et deviendra un marché très intéressant pour les investisseurs internationaux.

➤ Presse Online

«SOLVENCY II, LE PARADIS DE LA FONCTION D'ACTUAIRE»

0 Partages  Partager  Tweet  Partager  Email

 Imprimer  E-mail

Écrit par Aïda Lo Publication - 19 mars 2018 Affichages : 267

Après une première édition organisée au Maroc en 2003, le congrès actuariel africain revient à Casablanca pour son cinquième rendez-vous annuel, sous le thème «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public». L'occasion pour les opérateurs de la place de revenir sur les expériences africaines et réfléchir sur les enjeux et les défis à relever pour développer la fonction d'actuaire.

L'industrie des assurances est unanime, l'actuaire est indispensable pour le secteur. Pourtant ce métier reste très peu connu sur la place financière marocaine. «L'actuarat représente la colonne vertébrale de l'assurance», reconnaît Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS). Cette science qui dispose «d'une technicité lui permettant de mettre en place des modèles de calcul, d'émettre des jugements et surtout de proposer des solutions pour nos entreprises», - comme le décrit Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurances (FMSAR)-, manque pourtant de reconnaissance. Et ce même si l'Association actuarielle internationale ainsi que d'autres organismes internationaux louent les travaux de l'Association marocaine des actuaires. Les actuaires marocains réclament désormais leur place autour de la table des discussions, et ce, en tant que profession régulée au même titre des autres opérateurs d'assurance. Si la profession a longtemps joué des coudes pour se faire une place dans l'univers financier, le salut viendra du projet de circulaire Solvency II (solvabilité basée sur les risques) qui vise une uniformisation des règles au niveau européen. «Cette réforme va renforcer la culture du risque dans toutes les zones de l'activité de l'assurance et va transformer en profondeur l'approche de contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance», souligne Boubrik. Conscient que le fait de «répondre aux exigences de cette réforme constituera un réel défi tant pour les assureurs que pour les régulateurs». Boubrik espère ainsi miser sur le soutien des actuaires qui seront amenés à accompagner et éclairer les autorités dans le chantier de mutation du secteur des assurances. «L'actuaire intervient sur les aspects sensibles de gestion de risque en général mais en particulier sur le calcul des provisions techniques, des tarifs et de la marge de solvabilité...Ainsi, il apporte non seulement un soutien efficace à l'assureur pour pouvoir effectuer une bonne gestion des risques mais il constitue également un allié des autorités de supervision», assure Mohamed Boussaïd, ministre des Finances. Il faut dire que la communication reste un élément clé dans la sphère financière. Comme l'a expliqué le professeur Karel Van Hulle, père fondateur de Solvency II et ancien haut responsable au sein de la Commission européenne «Solvency II octroie un environnement propice au développement de la fonction d'actuaire, puisque le fondement des ratios prudentiels est basé sur des modèles mathématiques fournis par les actuaires. D'ailleurs, le premier pilier de la réglementation internationale, appelé également pilier quantitatif vise les exigences de capital qui s'appliquent aux assureurs. Il repose entre autres sur le calcul des provisions techniques, l'élaboration d'un bilan prudentiel ainsi que la définition du seuil du capital de solvabilité. Le pilier qualitatif, quant à lui, touche à l'organisation même des organismes d'assurance. Il fixe les règles qualitatives de gouvernance et de gestion des risques afin de s'assurer que la compagnie est bien gérée à travers la formalisation de la politique de gestion des risques ou encore la mise en place de l'Orsa (Own Risk and Solvency Assessment). Le troisième pilier et non des moindres, concerne la communication financière. La qualité de la collecte des données et la diffusion de l'information financière sont ainsi admises comme essentielles à la sécurité financière.

Mohamed Boussaïd

Ministre des Finances

Au Maroc, les actuaires étaient très dynamiques, très actifs et très impliqués dans la dernière réforme de notre caisse des retraites pour les fonctionnaires civils. Un long processus très compliqué mais qui a été rendu «facile» grâce à l'expertise technique des actuaires...Leur intervention «de qualité» nous incite à réfléchir davantage sur les conditions de qualification et les normes professionnelles à appliquer à ce corps de métier.

Hassan Boubrik

Président de l'ACAPS

Si l'assureur connaît avec exactitude son CA, il ne peut pas en dire autant sur le montant des prestations qu'il aura à servir à ses assurés. On dit alors que l'assurance est une activité dont le cycle de production est inversé. C'est cette caractéristique qui rend l'actuarat indispensable dans la chaîne de valeur de l'industrie...L'actuarat est une discipline essentielle non seulement à la résolution des problématiques des assureurs-vie, des assureurs-dommages mais également, des caisses de retraite, des banques et des sociétés de gestion.

Mohamed Hassan Bensalah

Président de la FMSAR

En matière de gouvernance, la fonction actuarielle devra évoluer en toute indépendance au sein de nos compagnies pour pouvoir jouer pleinement son rôle devenu désormais transversal dans le respect du nouveau cadre réglementaire... À l'heure du digital, de nouveaux challenges sont à relever. Les actuaires doivent se préparer à l'évolution importante du volume des données qui sera récupéré par les assureurs à travers les objets connectés en faisant appel à des modèles et outils plus sophistiqués pour exploiter au mieux toute l'information disponible.

Beaucoup reste à faire au Maroc et en Afrique

«L'Afrique avance, bouge et s'émancipe...», rappelle Bensalah. Mais l'enthousiasme reste entaché par des réalités amères. Le continent qui dispose d'atouts indéniables a du mal à se défaire de certaines pratiques poussiéreuses. Le secteur des assurances de plusieurs pays africains, dont le Maroc, compose avec des tables de mortalité issues des pays européens. «C'est ridicule», s'insurge le président de la fédération. En effet, sachant que les simulations réalisées à partir de ces tables ne pourraient en aucun cas donner des résultats conformes à la réalité du marché local. Avec des calculs souvent biaisés, les compagnies n'ont d'autres choix que d'augmenter le niveau des provisions dépassant ainsi le minimum requis.

➤ Presse Online

«Solvency II, le paradis de la fonction d'actuaire»

Après une première édition organisée au Maroc en 2003, le congrès actuariel africain revient à Casablanca pour son cinquième rendez-vous annuel, sous le thème «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public». L'occasion pour les opérateurs de la place de revenir sur les expériences africaines et réfléchir sur les enjeux et les défis à relever pour développer la fonction d'actuaire. L'industrie des assurances est unanime, l'actuaire est indispensable pour le secteur. Pourtant ce métier reste très peu connu sur la place financière marocaine. «L'actuarial représente la colonne vertébrale de l'assurance», reconnaît Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS). Cette science qui dispose «d'une technicité lui permettant de mettre en place des modèles de calcul, d'émettre des jugements et surtout de proposer des solutions pour nos entreprises», -comme le décrit Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurances (FMSAR)-, manque pourtant de reconnaissance. Et ce même si l'Association actuarielle internationale ainsi que d'autres organismes internationaux louent les travaux de l'Association marocaine des actuaire. Les actuaire marocain réclament désormais leur place autour de la table des discussions, et ce, en tant que profession régulée au même titre des autres opérateurs d'assurance. Si la profession a longtemps joué des coudes pour se faire une place dans l'univers financier, le salut viendra du projet de circulaire Solvency II (solvabilité basée sur les risques) qui vise une uniformisation des règles au niveau européen. «Cette réforme va renforcer la culture du risque dans toutes les zones de l'activité de l'assurance et va transformer en profondeur l'approche de contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance», souligne Boubrik. Conscient que le fait de «répondre aux exigences de cette réforme constituera un réel défi tant pour les assureurs que pour les régulateurs». Boubrik espère ainsi miser sur le soutien des actuaire qui seront amenés à accompagner et éclairer les autorités dans le chantier de mutation du secteur des assurances. «L'actuaire intervient sur les aspects sensibles de gestion de risque en général mais en particulier sur le calcul des provisions techniques, des tarifs et de la marge de solvabilité...Ainsi, il apporte non seulement un soutien efficace à l'assureur pour pouvoir effectuer une bonne gestion des risques mais il constitue également un allié des autorités de supervision», assure Mohamed Boussaïd, ministre des Finances. Il faut dire que la communication reste un élément clé dans la sphère financière. Comme l'a expliqué le professeur Karel Van Hulle, père fondateur de Solvency II et ancien haut responsable au sein de la Commission européenne «Solvency II octroie un environnement propice au développement de la fonction d'actuaire, puisque le fondement des ratios prudentiels est basé sur des modèles mathématiques fournis par les actuaire. D'ailleurs, le premier pilier de la réglementation internationale, appelé également pilier quantitatif vise les exigences de capital qui s'appliquent aux assureurs. Il repose entre autres sur le calcul des provisions techniques, l'élaboration d'un bilan prudentiel ainsi que la définition du seuil du capital de solvabilité. Le pilier qualitatif, quant à lui, touche à l'organisation même des organismes d'assurance. Il fixe les règles qualitatives de gouvernance et de gestion des risques afin de s'assurer que la compagnie est bien gérée à travers la formalisation de la politique de gestion des risques ou encore la mise en place de l'Orsa (Own Risk and Solvency Assessment). Le troisième pilier et non des moindres, concerne la communication financière. La qualité de la collecte des données et la diffusion de l'information financière sont ainsi admises comme essentielles à la sécurité financière. Mohamed Boussaïd Ministre des Finances Au Maroc, les actuaire étaient très dynamiques, très actifs et très impliqués dans la dernière réforme de notre caisse des retraites pour les fonctionnaires civiles. Un long processus très compliqué mais qui a été rendu «facile» grâce à l'expertise technique des actuaire... Leur intervention «de qualité» nous incite à réfléchir davantage sur les conditions de qualification et les normes professionnelles à appliquer à ce corps de métier. Hassan Boubrik Président de l'ACAPSSi l'assureur connaît avec exactitude son CA, il ne peut pas en dire autant sur le montant des prestations qu'il aura à servir à ses assurés. On dit alors que l'assurance est une activité dont le cycle de production est inversé. C'est cette caractéristique qui rend l'actuarial indispensable dans la chaîne de valeur de l'industrie... L'actuarial est une discipline essentielle non seulement à la résolution des problématiques des assureurs-vie, des assureurs-dommages mais également, des caisses de retraite, des banques et des sociétés de gestion. Mohamed Hassan Bensalah Président de la FMSAREn matière de gouvernance, la fonction actuarielle devra évoluer en toute indépendance au sein de nos compagnies pour pouvoir jouer pleinement son rôle devenu désormais transversal dans le respect du nouveau cadre réglementaire... À l'heure du digital, de nouveaux challenges sont à relever. Les actuaire doivent se préparer à l'évolution importante du volume des données qui sera récupéré par les assureurs à travers les objets connectés en faisant appel à des modèles et outils plus sophistiqués pour exploiter au mieux toute l'information disponible. Beaucoup reste à faire au Maroc et en Afrique«L'Afrique avance, bouge et s'émancipe...», rappelle Bensalah. Mais l'enthousiasme resté entaché par des réalités amères. Le continent qui dispose d'atouts indéniables a du mal à se défaire de certaines pratiques poussiéreuses. Le secteur des assurances de plusieurs pays africain, dont le Maroc, compose avec des tables de mortalité issues des pays européens. «C'est ridicule», s'insurge le président de la fédération. En effet, sachant que les simulations réalisées à partir de ces tables ne pourraient en aucun cas donner des résultats conformes à la réalité du marché local. Avec des calculs souvent biaisés, les compagnies n'ont d'autres choix que d'augmenter le niveau des provisions dépassant ainsi le minimum requis. Cliquez ici pour lire l'article depuis sa source.

➤ Presse Online

20
Mar
2018

DES COMPAGNIES D'ASSURANCE RACONTENT L'EXPÉRIENCE AFRICAINE

Règles protectionnistes, surenchères sur les salaires, risques politiques, catastrophes naturelles, problèmes de gouvernance et de transparence... Les obstacles surmontés par les assureurs marocains sont nombreux en Afrique où les opportunités de développement ne manquent pas.

Chapeau bas pour l'Association marocaine des actuaires. Elle a réussi une fois de plus à rassembler le gotha des assurances, lors de l'organisation en partenariat avec l'Association actuarielle internationale (AAI), le 5e Congrès actuariel africain qui s'est tenu la semaine dernière à Casablanca sous le thème : «Le développement financier en Afrique, expertise et intérêt public». L'événement a été l'occasion pour certains assureurs marocains de partager leur expérience africaine.

Saham Assurance

La confiance dans le leadership africain

C'est en 2010 que l'aventure africaine de Saham assurance a commencé. «Moulay Hafid Elalamy, avait vu juste en décidant de se tourner vers le sud, car c'est là où l'avenir va se décider. Et c'est ainsi que Saham a acquis le groupe Colina», rappelle Emmanuel Brulé, DGA de Saham Finances. C'est à partir de cette date que la conquête du continent a commencé. «Notre implantation en Côte d'Ivoire, au moment où ce pays vivait une certaine instabilité n'a pas été bien comprise. Mais le mot d'ordre était de faire confiance à ce pays au leadership local et aux clients ivoiriens. Nous avons réussi ce challenge grâce à la qualité et les talents des équipes», raconte Brulé. Aujourd'hui le groupe est présent dans 26 pays africains où souvent la transparence fait défaut et crée des obstacles. Mais cela n'a pas dissuadé le management de l'entreprise qui a trouvé la recette pour réussir dans un environnement aussi compliqué que celui des assurances en Afrique. «Il fallait investir dans le temps, être présent et discuter avec les équipes dirigeantes», note Brulé. Pour ce dernier, en Afrique les opportunités de développement ne manquent pas, mais il faudra juste savoir quand et comment les saisir. «Il faudra aussi faire confiance au management local. La réussite se fait aussi par la mixité et la mobilité intra-pays que nous encourageons», explique le DGA de Saham Finances, précise Brulé. Cela dit, avec la cession du groupe de ses filiales assurance à Sanlam, premier groupe d'assurance en Afrique avec une capitalisation boursière de 16 milliards de dollars, la question qui se pose est de savoir si la stratégie notamment africaine de la compagnie d'assurance va se poursuivre ? «Cette stratégie ne changera pas. Aujourd'hui nous avons un vrai savoir faire notamment en matière d'assurance vie qui est apprécié par Sanlam. C'est ce qui fait que le management de Saham Finances reste en place. Nous comptons développer des synergies entre les deux grands pôles que sont le Maroc et l'Afrique du Sud», explique le DGA de Saham Finances.

SCR

L'about de la triple A de Fitch

Après l'abandon de l'obligation de cession légale la Société centrale de réassurance (SCR) a perdu le confort dans lequel elle a toujours évolué. Aujourd'hui le réassureur marocain qui réalise un chiffre d'affaires de 2 MMDH au Maroc et 466 MMDH à l'international, est appelé à chercher d'autres marchés. «La SCR, qui est déjà présente en Afrique en Tunisie et au Moyen-Orient, étudie des opportunités pour aller sur le marché asiatique», souligne Youssef Fassi Filiri. Bien entendu pour pouvoir diversifier ses marchés la SCR a mis en place un plan de transformation. «Ce plan, dont la réalisation a déjà commencé, prévoit que les 2/3 de son chiffre d'affaires proviennent de la réassurance à l'international. Ce qui nécessite des changements organisationnels pour être plus proches des marchés et étudier les opportunités des acquisitions», note Youssef Fassi Filiri. Et d'ajouter que «dans le cadre de ce plan de transformation, nous sommes en train de mettre en place un outil opérationnel pour répondre aux demandes quelles que soit leurs provenances et nous travaillons également sur la tarification pour être plus réactifs sur le marché». Le réassureur, qui est l'un des rares à obtenir le triple A de Fitch, vient d'avoir l'agrément qui lui permet de cibler les 15 pays de la zone CPMR. Pour le développement de la SCR au niveau de cette zone, ce dernier devra se faire en respectant certaines règles protectionnistes. Ainsi, par exemple, le bureau de la SCR en Côte d'Ivoire finira par prendre de l'ampleur et dans ce cas le réassureur marocain devra soit créer une entreprise de réassurance, soit procéder à l'acquisition d'une compagnie déjà existante. Mais ce développement ne peut se faire sans garder à l'esprit la complexité du marché de l'assurance africain due, entre autres, à la nature des risques. «Les risques émergents en Afrique les plus importants sont ceux agricoles, ceux relatifs aux catastrophes naturelles et ceux politiques. Pour ces derniers où il y a une forte demande notamment dans la zone CPMR où la souscription est très forte. Aussi, nous avons mis en place un département dédié à ce type de risques», souligne le DG de la SCR.

Wafa Assurance

L'option «Green field»

Ainsi dans sa stratégie d'ouverture sur le continent africain, Wafa Assurance a opté pour le «Green field» au lieu des acquisitions des structures déjà existantes. Ce développement a commencé il y a plus de 5 ans en Tunisie. «Cette filiale a réussi en l'espace de deux ans à devenir le leader du marché tunisien avec près de 15% de ce marché. D'autres ont vu le jour juste après dans la région CPMR, et aujourd'hui le groupe compte six filiales dans quatre pays», souligne Ali Harraj PDG de Wafa Assurance. Et d'ajouter : «Le choix du Green field, qui n'est nullement dans l'ADN du groupe, se justifie par le fait que le groupe a essayé en 2010 et 2011 des opérations d'acquisitions qui n'ont pas été concluantes. Aussi, pour ne pas perdre du temps, il a été décidé de privilégier la première option, mais sans exclure la seconde. Aujourd'hui nous sommes ouverts à toute possibilité d'extension de nos activités à travers des acquisitions». Si par le passé la stratégie africaine de Wafa Assurance s'est appuyée sur la présence du Groupe Attijari Wafa bank, aujourd'hui la compagnie marocaine n'exclut pas de tenter des marchés où le groupe n'est pas présent. «Actuellement, nous sommes en train d'étudier cette option, mais ce n'est pas encore prioritaire. Là, il faut garder à l'esprit que pour le développement de l'assurance Vie, il faut s'appuyer sur un bon réseau bancaire sachant qu'en Afrique le taux de pénétration de cette branche est encore très faible», révèle Harraj. S'agissant de branche Non-vie, il faut rappeler que dans les marchés africains, il y a beaucoup d'acteurs qui opèrent, mais qui ne sont pas organisés. Il y a aussi les problèmes de gouvernances liés, entre autres, aux provisionnements. «Nous choisissons les marchés en fonction de leurs tailles, des réglementations, du contexte macroéconomique et politique...», précise le PDG de Wafa Assurance. Cela dit, l'implantation à l'étranger, notamment en Afrique, demande beaucoup d'efforts de la part des entreprises pour surmonter les difficultés. Pour les assureurs, la première difficulté se rapporte à l'obtention de l'agrément. Celle-ci peut prendre facilement un an si la compagnie a opté pour le Green field. Il faut aussi fournir des efforts pour le démarrage des activités. «L'autre défi se rapporte aux ressources humaines. Souvent, nous n'arrivons pas à garder les jeunes que nous formons à cause de la surenchère sur les salaires», note le PDG de Wafa Assurance. Sur le volet financier, l'installation dans la zone CPMR nécessite de lever des fonds assez conséquents, ce qui peut parfois bloquer les ambitions des assureurs. «Cela ne nous a pas posé de problèmes, car nous avons pensé à injecter suffisamment de fonds pour réussir l'extension de nos activités en Afrique. Cette opération se fait progressivement. Ainsi, nous avons prévu 3 milliards de francs CFA en 2019 et 5 milliards de franc CFA en 2021», précise Harraj. Cette exigence de relèvement du capital social a pour objectif d'assainir les marchés. Elle profitera, à terme, aux grandes entreprises structurées, et ce, au regard de la configuration des marchés de la zone CPMR, qui fait qu'il y a beaucoup de petits acteurs.

Jalal BAAZI - 19 mars 2018 - Leseco.ma

Un big bang attendu dans l'actuariat

PAR **CONSEILS KROW** - MARS 20, 2018

Big data, nouvelle réglementation prudentielle... La fonction d'actuaire va connaître une transformation profonde. D'abord avec le changement attendu au niveau de la réglementation et ensuite avec la digitalisation et le big data qui auront des impacts sur la qualité de service, la tarification ou la détection des fraudes en assurance.

L'actuaire deviendra un consommateur et un transformateur de données et sera amené à travailler de plus en plus sur des modèles complexes. «Le bagage technique des actuaires sera sans nul doute une bonne base pour l'appropriation de ces nouveaux paradigmes», souligne Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale, au 5e congrès actuariel africain organisé par l'Association actuarielle internationale (AAI) en collaboration avec l'Association marocaine des actuaires (AMA) jeudi 15 mars à Casablanca.

«Ils doivent se préparer à l'augmentation du volume des données qui sera récupéré par les assureurs à travers les objets connectés en faisant appel à des outils et des modèles plus sophistiqués pour expliquer au mieux toute l'information disponible», souligne le président de la fédération des assurances, Mohamed Hassan Bensalah. Il propose «de réglementer ce métier. La fédération s'engage à apporter tout son soutien pour la création d'un Ordre professionnel ou d'un institut des actuaires marocains à l'instar d'autres pays dans le monde».

Cette profession prendra une nouvelle dimension avec le projet de solvabilité basée sur les risques qui va changer les fondements utilisés pour l'évaluation de la solvabilité. «Cette réforme va renforcer la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et va changer profondément l'approche du contrôle», soutient Boubrik.

Cette réforme compte deux piliers, quantitatif et qualitatif.

Le premier introduit des règles qui intègrent l'ensemble des risques auxquels une entreprise d'assurances est exposée. Ces règles vont privilégier la valorisation économique. Les exigences de capital dépendront de l'activité et des risques réellement pris. Les compagnies d'assurances seront tenues de disposer de plus d'expertise pour élaborer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risque, etc. Le tout devrait être documenté et justifié auprès de l'Autorité.

Le deuxième pilier qualitatif introduira des exigences importantes en matière de qualité des données et auxquelles les opérateurs devraient se plier. Il prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment), laquelle devrait être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise.

Elle remplacera le traditionnel «rapport de solvabilité» qualifié par le président de l'ACAPS «d'exercice routinier d'actualisation mécanique» du rapport de l'année précédente. Ce pilier qualitatif exige aussi la mise en place de la fonction actuarielle au sein des compagnies. Car, dans bien des cas, elle existe uniquement sur le papier. Les actuaires devraient émettre un avis sur la politique globale de souscription, garantir la conformité à la réglementation et aux orientations fixées par le conseil d'administration.

Source: **L'ECONOMISTE**

➤ **Presse Online**



leconomiste.com
1 sem

Un big bang attendu dans l'actuariat

Big data, nouvelle réglementation prudentielle... La fonction d'actuaire va connaître une transformation profonde. D'abord avec le changement attendu au niveau de la réglementation et ensuite avec la digitalisation et le big data qui auront des impacts sur la

👍 Réagir 💬 Commenter 📡 Renioozer ⌚

➤ Presse Online

Conseils RETOUR

22 Mar 2018 **Un big bang attendu dans l'actuariat**

L'actuaire au centre de la solvabilité basée sur le risque
Le big data va chambouler les pratiques
Le fédérateur des assurances soutient l'idée d'un Ordre professionnel



Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale: «Les actuaires ne seront plus confinés aux calculs. Il devient aller bien au-delà et porter la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise avec une vision qualitative d'ensemble» (Ph. L'Economiste)

Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance: «La profession d'actuaire est souvent mal connue du grand public et rares sont les jeunes diplômés qui choisissent cette voie» (Ph. L'Economiste)

Big data, nouvelle réglementation prudentielle... La fonction d'actuaire va connaître une transformation profonde. D'abord avec le changement attendu au niveau de la réglementation et ensuite avec la digitalisation et le big data qui auront des impacts sur la qualité de service, la tarification ou la détection des fraudes en assurance.

L'actuaire deviendra un consommateur et un transformateur de données et sera amené à travailler de plus en plus sur des modèles complexes. «Le bagage technique des actuaires sera sans nul doute une bonne base pour l'appropriation de ces nouveaux paradigmes», souligne Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale, au 5e congrès actuariel africain organisé par l'Association actuarielle internationale (AAI) en collaboration avec l'Association marocaine des actuaires (AMA) jeudi 15 mars à Casablanca.

«Ils doivent se préparer à l'augmentation du volume des données qui sera récupéré par les assureurs à travers les objets connectés en faisant appel à des outils et des modèles plus sophistiqués pour expliquer au mieux toute l'information disponible», souligne le président de la fédération des assurances, Mohamed Hassan Bensalah. Il propose «de réglementer ce métier. La fédération s'engage à apporter tout son soutien pour la création d'un Ordre professionnel ou d'un institut des actuaires marocains à l'instar d'autres pays dans le monde».

Cette profession prendra une nouvelle dimension avec le projet de solvabilité basée sur les risques qui va changer les fondements utilisés pour l'évaluation de la solvabilité. «Cette réforme va renforcer la culture du risque dans tous les pans de l'activité d'assurance et va changer profondément l'approche du contrôle», soutient Boubrik.

Cette réforme compte deux piliers, quantitatif et qualitatif (voir aussi L'Economiste N° 5004 du 17/04/2017).

Le premier introduirait des règles qui intègrent l'ensemble des risques auxquels une entreprise d'assurances est exposée. Ces règles vont privilégier la valorisation économique. Les exigences de capital dépendront de l'activité et des risques réellement pris. Les compagnies d'assurances seront tenues de disposer de plus d'expertise pour élaborer leur bilan prudentiel, leurs niveaux de risque, etc. Le tout devrait être documenté et justifié auprès de l'Autorité.

Le deuxième pilier qualitatif introduira des exigences importantes en matière de qualité des données et auxquelles les opérateurs devraient se plier. Il prévoit également une évaluation annuelle propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment), laquelle devrait être complètement intégrée dans le processus décisionnel de l'entreprise.

Elle remplacera le traditionnel «rapport de solvabilité» qualitatif par le président de l'ACAPS «d'exercice routinier d'actualisation mécanique» du rapport de l'année précédente. Ce pilier qualitatif exige aussi la mise en place de la fonction actuarielle au sein des compagnies. Car, dans bien des cas, elle existe uniquement sur le papier. Les actuaires devraient émettre un avis sur la politique globale de souscription, garantir la conformité à la réglementation et aux orientations fixées par le conseil d'administration.

Des missions élargies

Avec la solvabilité basée sur les risques, les actuaires auront la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des plans de réassurance. Ils devraient également contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. A leur charge aussi un rapport à la direction générale ou au directeur. Ce document devrait indiquer les défaillances et les recommandations pour y remédier. «A l'ère du digital, ils devront également faire face à de nouveaux challenges».

Verbatim

Hassan Boubrik, président de l'ACAPS: L'actuaire est indispensable sur toute la chaîne de valeur de l'assurance. Ce secteur est par nature complexe et aléatoire. Si l'assureur connaît avec exactitude son chiffre d'affaires, il ne peut pas en dire autant du montant des prestations qu'il aura à servir à ses assurés. C'est une activité dont le cycle de production est inversé.

Hassan Bensalah, président de la FMSAR: Il est regrettable que notre marché continue à utiliser des tables de mortalité qui nous viennent d'Europe et qui ne reflètent pas la réalité de notre population.

Khadija MASMOUDI | Edition N° 5231 - 16/03/2018 - L'ECONOMISTE



Jeudi 22 Mars 2018 - Par financenews

Assurances : L'actuaire aura une place de choix dans la nouvelle réglementation



- La fonction actuarielle, plaque tournante de Solvency II.
- Les actuaires marocains confrontés à une contrainte majeure : les tables de mortalité utilisées sont européennes.

Le secteur de l'actuariat connaît une mutation profonde depuis que les

régulateurs du secteur des assurances l'ont pris sous leurs ailes.

En Europe, avec Solvency II ou bientôt au Maroc avec la **Solvabilité basée sur les risques (SBR)**, le rôle de l'actuaire n'est plus le même. C'est de cela dont ont débattu récemment à Casablanca les professionnels africains du secteur, lors du cinquième Congrès actuariel africain.

Le haut patronage royal décroché par cette manifestation et la présence de tous les régulateurs du secteur financier montrent l'intérêt donné à cette profession, apparue au 18ème siècle pour accompagner le développement de l'assurance vie, mais qui ne s'est structurée que depuis une cinquantaine d'années.

Ce qui a toujours rendu la fonction actuarielle indispensable, c'est la nature même du secteur des assurances. Les primes y sont encaissées avant d'enregistrer les sinistres, ce qui provoque un cycle de production inversé.

«Un assureur peut connaître son chiffre d'affaires avec précision, mais ne maîtrise jamais les prestations qu'il doit servir à ses clients», explique Hassan Boubrik, président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), qui intervenait en ouverture de ce congrès.

Ceci fait de l'anticipation basée sur les statistiques, et donc le rôle de l'actuaire, un élément précieux pour piloter les risques. Selon Boubrik, ce rôle va prendre une nouvelle dimension avec la solvabilité basée sur les risques, l'équivalent de Solvency II au Maroc.

Cette norme cherche à renforcer la culture des risques chez les compagnies d'assurances et demande plus d'expertise dans l'établissement des ratios de solvabilité. Surtout qu'il faudra désormais documenter et clarifier encore plus les calculs transmis à l'ACAPS dans le cadre du premier pilier de la norme relatif aux ratios prudentiels et appelé plus communément pilier quantitatif.

Dans son pilier qualitatif, la SBR prévoit que la fonction actuarielle devienne une fonction «clé» dans l'organisation des compagnies, aux côtés des risques, de la conformité et du contrôle interne. L'actuaire doit coordonner le calcul des provisions et, surtout, donner des avis et recommandations aux organes de décision. Une vision partagée et appuyée par Karel Van Hulle, architecte de la directive européenne Solvency II et membre de la Commission européenne. Pour lui, l'actuaire devra de plus en plus «communiquer», insistant sur le fait que cette fonction intervient aussi dans le troisième pilier de Solvency relatif à la communication.

Les nouvelles techniques (digital, big data, etc.) seront des atouts non négligeables pour la profession. D'ailleurs, le chantier sur lequel doivent se pencher rapidement les actuaires marocains est relatif au développement des tables de mortalité propres à nos compagnies et répondant à nos contraintes. Car, actuellement, **les tables de mortalité utilisées sont européennes et «ne reflètent pas la réalité du marché»**, estime Mohamed Hassan Bensalah, président de la Fédération marocaine des assurances (FMSAR). Lors du passage à la solvabilité basée sur les risques, il faudra en effet que ces tables soient utilisées.

L'actuaire, une denrée rare

Si de par la réglementation les actuaires vont devenir de plus en plus sollicités, le profil reste rare et ne court pas les rues. «Rares sont les jeunes qui choisissent cette filière», se désole Hassan Bensalah, qui laisse entendre que le marché est en manque de profils qualifiés.

Pourtant, le Maroc dispose de formations de qualité avec l'INSEA notamment, et ce depuis 1972. Mais ce n'est que depuis 1999 qu'un cursus spécialisé a été lancé pour former chaque année des ingénieurs d'Etat en actuariat-finance dans cet institut. Plus récemment, une nouvelle formation de l'Université internationale de Rabat (UIR) a vu le jour.

A cela s'ajoute le fait que l'AMA (Association marocaine des actuaires), cheville ouvrière de ce congrès et de la profession actuarielle au Maroc, est membre titulaire de l'Association internationale actuarielle (AAI), organisme mondial qui regroupe 98 associations, dont 72 membres titulaires de 113 pays. Autant d'éléments qui doivent inciter les jeunes à s'orienter vers cette filière qui, par les règles de l'offre et de la demande, peut leur assurer un avenir radieux. Les actuaires marocains exercent principalement dans le secteur des assurances et de la prévoyance sociale. ■

L'actuariat en Afrique : une histoire récente

En Afrique, seuls 13 pays disposent d'associations d'actuaires, dont 5 sont membres titulaires de l'Association internationale actuarielle. En 1999, s'est tenue la première réunion des dirigeants de la profession actuarielle en Afrique, à l'invitation du Ghana. La fonction demeure discrète dans les pays africains, mais la création d'un sous-comité Afrique chargé de veiller particulièrement aux besoins des pays du continent africain en matière de développement actuariel, a donné de la visibilité au métier.

Par A. Hlimi

➤ Presse Online

Maroc/Actuariat : Une action tournée vers l'Afrique

Par Le Reporter.ma 23 mars 2018 Zoom
Laisser un commentaire

f Facebook t Twitter G+ Google+ in LinkedIn



Les travaux du 5ème congrès actuariel africain, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA), en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), se sont tenus à Casablanca, en présence des représentants des secteurs des finances, des banques et des assurances.

Organisée sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, sous le thème «Le Développement financier en Afrique, expertise et intérêt public», cette rencontre a eu lieu dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial. Elle a, ainsi mis en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque en Afrique, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs.

S'exprimant lors de cet événement, le ministre de l'Economie et des Finances, Mohammed Boussaid, a mis l'accent sur l'importance stratégique accordée par le Maroc à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu du continent, notamment à travers la promotion de la coopération mutuelle et l'adoption de stratégies de développement tournées vers l'Afrique. Il a expliqué que le Maroc a réaffirmé, à maintes reprises, son engagement fort envers les pays africains, comme en attestent les multiples visites de SM le Roi dans plusieurs pays africains pour promouvoir une coopération riche, multiforme et multisectorielle, ajoutant que les concrétisations de cette coopération, en termes de transfert de savoir, de réalisation de projets de développement importants et de renforcement de l'investissement privé en Afrique, ne sont plus à démontrer.

Il a notamment rappelé l'importante expansion des banques, mais également des compagnies d'assurances marocaines dans plusieurs pays africains, qui sont un vecteur de financement du développement économique de ces pays et de facilitation des relations et flux d'affaires entre ces derniers. Boussaid a également cité la place financière Casablanca Finance City qui se positionne déjà en tant que hub financier régional, en offrant un écosystème intégré en faveur de l'attrait de l'investissement et des financements vers l'Afrique.

L'installation à Casablanca d'Africa50, le fonds de développement et de financement de l'infrastructure promu par la Banque Africaine de Développement et plusieurs pays africains, témoigne de la volonté de permettre à la place de Casablanca d'offrir des solutions de financement, pour faire face aux besoins du continent.

ML

➤ Presse Online

MAROC /Acturiat : Une action tournée vers l'Afrique .

Les travaux du 5ème congrès actuariel africain, organisé par l'Association marocaine des actuaires (AMA), en collaboration avec l'Association actuarielle internationale (AAI), se sont tenus à Casablanca, en présence des représentants des secteurs des finances, des banques et des assurances. Organisée sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, sous le thème «Le Développement financier en Afrique, expertise et intérêt public», cette rencontre a eu lieu dans un contexte d'amélioration des pratiques et de reconnaissance de la profession sur le marché financier mondial. Elle a, ainsi mis en perspective la dynamique des secteurs de l'assurance, des marchés de capitaux et de la banque en Afrique, à travers l'intervention de hauts dirigeants des différents secteurs. S'exprimant lors de cet événement, le ministre de l'Economie et des Finances, Mohammed Boussaid, a mis l'accent sur l'importance stratégique accordée par le Maroc à la réalisation d'un développement soutenable et soutenu du continent, notamment à travers la promotion de la coopération mutuelle et l'adoption de stratégies de développement tournées vers l'Afrique. Il a expliqué que le Maroc a réaffirmé, à maintes reprises, son engagement fort envers les pays africains, comme en attestent les multiples visites de SM le Roi dans plusieurs pays africains pour promouvoir une coopération riche, multiforme et multisectorielle, ajoutant que les concrétisations de cette coopération, en termes de transfert de savoir, de réalisation de projets de développement importants et de renforcement de l'investissement privé en Afrique, ne sont plus à démontrer. Il a notamment rappelé l'importante expansion des banques, mais également des compagnies d'assurances marocaines dans plusieurs pays africains, qui sont un vecteur de financement du développement économique de ces pays et de facilitation des relations et flux d'affaires entre ces derniers. Boussaid a également cité la place financière Casablanca Finance City qui se positionne déjà en tant que hub financier régional, en offrant un écosystème intégré en faveur de l'attrait de l'investissement et des financements vers l'Afrique. L'installation à Casablanca d'Africa50, le fonds de développement et de financement de l'infrastructure promu par la Banque Africaine de Développement et plusieurs pays africains, témoigne de la volonté de permettre à la place de Casablanca d'offrir des solutions de financement, pour faire face aux besoins du continent.

➤ Presse Online

The actuarial profession, the backbone of the insurance and pensions industries today and tomorrow's banking industry!

La Nouvelle Tribune Publié dans La Nouvelle Tribune le 02 - 04 - 2018

The 5th African Actuarial Congress, organised by the Moroccan Association of Actuaries (AMA), chaired by Mr. Mohamed El Amrani and the International Actuarial Association (IAA), was held last Thursday in [Casablanca](#). It is worth knowing that the AMA became a member of the IAA in 2008.

This event came under the spotlight due to it being organised under the patronage of His Majesty Mohamed VI as well as being a pan-African forum inaugurated by Mr. Mohamed Boussaid, Minister for the Economy and Finance, Mr. Hassan Boubrik, Chairman of the Insurance and Social Welfare Supervisory Authority (ACAPS), and Mr. Mohamed Bensalah, Chairman of the Moroccan Federation of Insurance and Reinsurance Companies (FMSAR).

In his opening address, Mr. Boussaid emphasised "the event's African dimension, thanking the International Actuarial Association for having chosen [Morocco](#) and recalling the strategic importance that His Majesty the King has placed on the strong and sustainable development of this continent which is ours!".

The actuarial profession, playing a crucial role

But the most important aspect was the interest shown in the actuarial profession, remarked on successively by the Minister of Finance and the chairmen of both the supervisory authority and the insurance federation, affirming that it was a real turning point for the insurance and pensions sector.

Because actuaries are involved in the sensitive aspects of risk management such as calculating technical provisions, premiums and solvency ratios and, therefore, in implementing risk management systems effectively.

Indeed, for Mr. Boussaid, "the insurance and pensions sectors pose major challenges for all African countries, and as such, the actuarial industry has a crucial role to play. It is also important to the banking sector given its role with regard to each stakeholder in the capital markets industry. In African countries, this profession is still relatively immature."

And the minister then recalled that "in our country, actuaries were heavily involved in the recent pensions reform, culminating, in 2016, in parametric changes to the civil pensions system managed by the Moroccan Pension Fund (CMR)".

Especially as one of the key responsibilities of actuaries is to ensure that life tables, a fundamental instrument in pensions as well as in life insurance, are appropriate and properly adapted.

In this respect, Mr. Bensalah regretted that the life tables used in [Morocco](#) had not changed for a very long time and harked back to the time of the French protectorate.

International regulations now require that the mortality experience tables used are certified by an actuary. And, in Europe, the actuarial function is now considered to be a "key function" by the Solvency II Directive.

Mr. Boubrik confirmed this to be the case in his opening address, noting that "with the different jurisdictions around the world gradually converging towards risk-based regulations underpinned by international standards, the actuarial profession is in the process of assuming a new importance. Actuaries will no longer be limited to simply making quantitative calculations within the actuarial department or the risk department. They will be required to go far beyond that, fostering a risk culture at every level of the organisation by adopting an overall qualitative approach".

And Mr. Boubrik unveiled that new "risk-based" prudential regulations for determining solvency were under discussion with the insurance and pension funds industry in [Morocco](#) under ACAPS' supervision.

A risk culture, absolutely essential!



Lire aussi

[Moulay Hafid Elalamy, an African tycoon...](#)

[CSR Guide of the Moroccan Capital Markets Authority: Exclusive interview with Mrs. Nezha Hayat](#)

[Investigation: From subordinated bonds to banks' financial resilience](#)

[The Moroccan economy haunted by its demons](#)

[BCP: The inside track on the sale of IFC's stake to MAMDA-MCMA Group](#)

0 commentaires
Trier par [Les plus récents](#)

Ajouter un commentaire...

plugin Commentaires Facebook

A risk culture, absolutely essential!

This reform should bolster the risk culture in every aspect of the insurance business and, as a result, profoundly change the supervisory approach adopted by insurance and reinsurance companies. Satisfying this reform's requirements will pose a real challenge to both insurers and the regulatory authority.

The timing of this African Actuarial Congress is therefore particularly opportune on the eve of introducing a major reform, which will see the insurance industry assume a risk-based approach.

And Mr. Boubrik then asserted that actuarial practice was a science that combined a number of disciplines including economics, probability, statistics, financial mathematics and IT. It was absolutely crucial in maintaining financial equilibrium in an environment of growing uncertainty.

Actuarial science was therefore crucial to resolving the challenges faced by life insurers, as well as property and casualty insurers, pension funds, banks and asset management companies.

To understand this issue more fully, Mr. Boubrik made a short but very interesting instructive demonstration: "The insurance industry is inherently complex and uncertain.

Despite an insurer having a precise idea of its turnover, this was certainly not the case when it came to knowing the amount of benefits that had to be paid out to policy-holders. It could therefore be said that insurance was a business which had an inverse production life cycle.

It was this specific characteristic that made actuaries an essential cog throughout the entire insurance value chain... Their skills were needed to devise viable products for customers and insurers alike, as well being able to prudently evaluate an insurer's liabilities to its policyholders in order to implement an appropriate reinsurance policy or establish appropriate investment and asset/liability management policies."

The implication of the choice of theme for this 5th African Actuarial Congress, 'Financial Development in Africa: Expertise and Public Interest' is that the latter cannot be served without actuarial science. And this was clearly demonstrated during the two days of the congress.

Two aspects were highlighted. First, the worldwide trend towards regulatory convergence in support of better risk management by all financial institutions and insurers. Second, the importance of actuarial practice when factoring in risk in a preventive and structural manner.

There is also a genuine need for additional actuarial training with the International Association of Actuaries (IAA) needing to increase its focus on member countries in the southern hemisphere, especially in Africa. The IAA must also help standardise actuarial practice as a financial tool so as to be able to meet international regulations.

[Morocco](#) can hold its head up high as far as actuarial training is concerned. A variety of training courses exist, and the Moroccan Association of Actuaries lists a number of practising actuaries.

However, actuaries will be required in growing numbers given the rapidly changing regulatory environment surrounding the insurance industry, as foreseen by ACAPS. Furthermore, given the growing need by banks and other fund managers for these kinds of specialist to appraise the temporal dimension of risk in finance, there is a definite need to emphasise training...

Aïffa Dassouli

Original article : <https://int.ma/lactuaire-colonne-vertebrale-de-lassurance-caisses-de-retraite-aujourd'hui-de-banque-demain/>

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa source.



ÉCONOMIE ET FINANCE

The actuarial profession, the backbone of the insurance and pensions industries today and tomorrow's banking industry!

LE 2 AVRIL 2018

↓ l'Alma ↓

The 5th African Actuarial Congress, organised by the Moroccan Association of Actuaries (AMA), chaired by Mr. Mohamed El Amrani and the International Actuarial Association (IAA), was held last Thursday in Casablanca. It is worth knowing that the AMA became a member of the IAA in 2008.

This event came under the spotlight due to it being organised under the patronage of His Majesty Mohamed VI as well as being a pan-African forum inaugurated by Mr. Mohamed Boussaid, Minister for the Economy and Finance, Mr. Hassan Boubrik, Chairman of the Insurance and Social Welfare Supervisory Authority (ACAPS), and Mr. Mohamed Bensalah, Chairman of the Moroccan Federation of Insurance and Reinsurance Companies (FMSAR).

In his opening address, Mr. Boussaid emphasised "the event's African dimension, thanking the International Actuarial Association for having chosen Morocco and recalling the strategic importance that His Majesty the King has placed on the strong and sustainable development of this continent which is ours!".

The actuarial profession, playing a crucial role

But the most important aspect was the interest shown in the actuarial profession, remarked on successively by the Minister of Finance and the chairmen of both the supervisory authority and the insurance federation, affirming that it was a real turning point for the insurance and pensions sector.

Because actuaries are involved in the sensitive aspects of risk management such as calculating technical provisions, premiums and solvency ratios and, therefore, in implementing risk management systems effectively.

Indeed, for Mr. Boussaid, "the insurance and pensions sectors pose major challenges for all African countries, and as such, the actuarial industry has a crucial role to play. It is also important to the banking sector given its role with regard to each stakeholder in the capital markets industry. In African countries, this profession is still relatively immature."

And the minister then recalled that "in our country, actuaries were heavily involved in the recent pensions reform, culminating, in 2016, in parametric changes to the civil pensions system managed by the Moroccan Pension Fund (CMR)".

Especially as one of the key responsibilities of actuaries is to ensure that life tables, a fundamental instrument in pensions as well as in life insurance, are appropriate and properly adapted.

In this respect, Mr. Bensalah regretted that the life tables used in Morocco had not changed for a very long time and harked back to the time of the French protectorate.

International regulations now require that the mortality experience tables used are certified by an actuary. And, in Europe, the actuarial function is now considered to be a "key function" by the Solvency II Directive.

Mr. Boubrik confirmed this to be the case in his opening address, noting that "with the different jurisdictions around the world gradually converging towards risk-based regulations underpinned by international standards, the actuarial profession is in the process of assuming a new importance. Actuaries will no longer be limited to simply making quantitative calculations within the actuarial department or the risk department. They will be required to go far beyond that, fostering a risk culture at every level of the organisation by adopting an overall qualitative approach".

And Mr. Boubrik unveiled that new "risk-based" prudential regulations for determining solvency were under discussion with the insurance and pension funds industry in Morocco under ACAPS' supervision.

A risk culture, absolutely essential!

This reform should bolster the risk culture in every aspect of the insurance business and, as a result, profoundly change the supervisory approach adopted by insurance and reinsurance companies. Satisfying this reform's requirements will pose a real challenge to both insurers and the regulatory authority.

The timing of this African Actuarial Congress is therefore particularly opportune on the eve of introducing a major reform, which will see the insurance industry assume a risk-based approach.

And Mr. Boubrik then asserted that actuarial practice was a science that combined a number of disciplines including economics, probability, statistics, financial mathematics and IT. It was absolutely crucial in maintaining financial equilibrium in an environment of growing uncertainty.

Actuarial science was therefore crucial to resolving the challenges faced by life insurers, as well as property and casualty insurers, pension funds, banks and asset management companies.

To understand this issue more fully, Mr. Boubrik made a short but very interesting instructive demonstration: "The insurance industry is inherently complex and uncertain.

Despite an insurer having a precise idea of its turnover, this was certainly not the case when it came to knowing the amount of benefits that had to be paid out to policy-holders. It could therefore be said that insurance was a business which had an inverse production life cycle.

It was this specific characteristic that made actuaries an essential cog throughout the entire insurance value chain... Their skills were needed to devise viable products for customers and insurers alike, as well being able to prudently evaluate an insurer's liabilities to its policyholders in order to implement an appropriate reinsurance policy or establish appropriate investment and asset/liability management policies."

The implication of the choice of theme for this 5th African Actuarial Congress, "Financial Development in Africa: Expertise and Public Interest" is that the latter cannot be served without actuarial science. And this was clearly demonstrated during the two days of the congress.

Two aspects were highlighted. First, the worldwide trend towards regulatory convergence in support of better risk management by all financial institutions and insurers. Second, the importance of actuarial practice when factoring in risk in a preventive and structural manner.

There is also a genuine need for additional actuarial training with the International Association of Actuaries (IAA) needing to increase its focus on member countries in the southern hemisphere, especially in Africa. The IAA must also help standardise actuarial practice as a financial tool so as to be able to meet international regulations.

Morocco can hold its head up high as far as actuarial training is concerned. A variety of training courses exist, and the Moroccan Association of Actuaries lists a number of practising actuaries.

However, actuaries will be required in growing numbers given the rapidly changing regulatory environment surrounding the insurance industry, as foreseen by ACAPS. Furthermore, given the growing need by banks and other fund managers for these kinds of specialist to appraise the temporal dimension of risk in finance, there is a definite need to emphasise training...

Afifa Dassouli

Original article : <https://int.ma/lactuaire-colonne-vertbrale-de-lassurance-caisses-de-retraite-aujourd'hui-de-banque-demain/>

➤ Presse Online

Bénéfice historique de la SCR en 2017

Salim Mansouri

Publié dans Challenge le 02 - 04 - 2018

Chose promise chose due. En effet, alors que son directeur général, Youssef Fassi Fihri, avait annoncé récemment lors du 5ème Congrès actuariel africain tenu à Casablanca que l'exercice 2017 sera consacré par un bénéfice record, la Société Centrale de Réassurance (SCR) vient, en effet, de publier des résultats époustouflants pour l'année écoulée.

Aussi, avec un résultat net qui tutoie la barre des 500 millions de dirhams (plus précisément 492 millions de DH), le premier réassureur du Maroc réalise la meilleure performance de son histoire et ce, principalement grâce au net rebond de la Branche Vie dont le résultat technique se hisse d'un peu moins de 10 millions de DH à 195 millions de DH et plus particulièrement la réalisation de plus-values plantureuses sur quelques actifs (un placement préalablement adossés aux engagements de la Branche Vie (pour un total de 145 millions de DH).

Par conséquent, les fonds propres de la SCR se bonifient substantiellement en atteignant 2,6 milliards de DH (contre 2,2 milliards de DH à fin 2016). Toutefois, si l'Omega du CPC (Compte de Produits et Charges) est au beau fixe, il en va tout autrement au niveau de l'Alpha qui fait ombre au tableau global puisque les primes émises continuent de s'effriter s'établissant à 1,6 milliard de DH à peine contre 2,38 milliards de DH en 2016 et 2,52 milliards de DH un an auparavant. Il faut dire qu'après le démantèlement de la Cession légale de 2007 à 2012 (un système de « rente » en vertu duquel chaque assureur marocain devait rétrocéder 10% de ses primes émises au réassureur national unique), la SCR a dû faire face à l'arrivée de la concurrence, dès 2015, avec l'entrée en lice de MAMDA RE, une joint-venture entre la MAMDA, premier assureur agricole du Maroc, Partner Re, leader mondial sur les activités agricoles et la Mutuelle centrale de réassurance française. Le salut viendra peut-être du déploiement en Afrique où la filiale de la CDG vient de recevoir l'approbation de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) pour accéder à l'ensemble des marchés de la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances) à travers son bureau de représentation à Abidjan ouvert en 2014.

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa source.



Signaler une erreur
rapportée



Lire aussi

Bénéfice historique de la SCR en 2017

Réassureurs africains : le Maroc perd sa troisième place

Réassureurs africains : le Maroc perd sa troisième place

La réassurance tire profit de la crise

Des proies faciles pour les entreprises maghrébines

0 commentaires

Trier par

Ajouter un commentaire...

 plugin Commentaires Facebook

➤ Presse Online

SUPPORT : Challenge

DATE : 02 avril 2018

RÉASSURANCE

Bénéfice historique de la SCR en 2017

SALIM MANSOURI • 2 AVRIL 2018

♥ 0



La SCR vient de publier des résultats époustouflants pour l'année écoulée.

Chose promise chose due. En effet, alors que son directeur général, Youssef Fassi Fihri, avait annoncé récemment lors du 5ème Congrès actuariel africain tenu à Casablanca que l'exercice 2017 sera consacré par un bénéfice record, la **Société Centrale de Réassurance (SCR)** vient, en effet, de publier des résultats époustouflants pour l'année écoulée.

Aussi, avec un résultat net qui tutoie la barre des 500 millions de dirhams (plus précisément 492 millions de DH), le premier réassureur du Maroc réalise la meilleure performance de son histoire et ce, principalement grâce au net rebond de la Branche Vie dont le résultat technique se hisse d'un peu moins de 10 millions de DH à 195 millions de DH et plus particulièrement la réalisation de plus-values plantureuses sur quelques actifs (un placement) préalablement adossés aux engagements de la Branche Vie (pour un total de 145 millions de DH).

Par conséquent, les fonds propres de la SCR se bonifient substantiellement en atteignant 2,6 milliards de DH (contre 2,2 milliards de DH à fin 2016). Toutefois, si l'Omega du CPC (Compte de Produits et Charges) est au beau fixe, il en va tout autrement au niveau de l'Alpha qui fait ombre au tableau global puisque les primes émises continuent de s'effriter s'établissant à 1,6 milliard de DH à peine contre 2,38 milliards de DH en 2016 et 2,52 milliards de DH un an auparavant. Il faut dire qu'après le démantèlement de la Cession légale de 2007 à 2012 (un système de « rente » en vertu duquel chaque assureur marocain devait rétrocéder 10% de ses primes émises au réassureur national unique), la **SCR** a dû faire face à l'arrivée de la concurrence, dès 2015, avec l'entrée en lice de MAMDA RE, une joint-venture entre la MAMDA, premier assureur agricole du Maroc, Partner Re, leader mondial sur les activités agricoles et la Mutuelle centrale de réassurance française. Le salut viendra peut-être du déploiement en Afrique où la filiale de la CDG vient de recevoir l'approbation de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) pour accéder à l'ensemble des marchés de la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances) à travers son bureau de représentation à Abidjan ouvert en 2014.

➤ Presse Online